PNABH 749

AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT
PPC/CDIE/DI REPORT PROCESSING FORM

ENTER INFORMATION ONLY IF NOT INCLUDED ON COVER OR TITLE PAGE OF DOCUMENT

1. Project/Subproject Number

2. Contract/Grant Number

3. Publication Date: Sept 1985

4. Document Title/Translated Title

(Local Economic Development and Employment Creation)

5. Author(s)

1.

2.

3.

6. Contributing Organization(s)

7. Pagination: 45 pp

8. Report Number

9. Sponsoring A.I.D. Office: LAC/DR/WCA

10. Abstract (optional - 250 word limit)

11. Subject Keywords (optional)

1. Economic Development
2. Employment
3.
4.
5.
6.

12. Supplementary Notes

13. Submitting Official

14. Telephone Number

15. Today's Date: 5/1/91

DO NOT write below this line

16. DOCID

17. Document Disposition: DOCRD [ ] INV [ ] DUPLICATE [ ]

AID 590-7 (10/88)

ABSTRACT

This report highlights a regional conference on local economic development and employment generation, held in Abidjan, Ivory Coast, September 1989. Conference participants presented topics including: strategies to stimulate the private sector, the adaptation of local politics to economic development, the impact of a credit program on small enterprise, comparison of businesses receiving credit and those not receiving credit, privatization of garbage collection, and strategies of economic development in French cities.

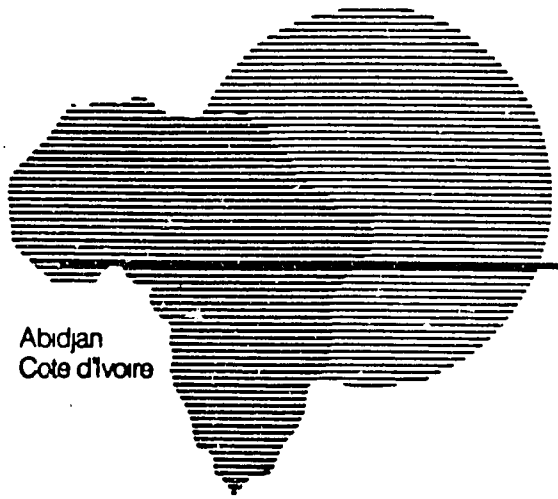

Municipal Management Training Program

Regional Housing and Urban Development Office West and Central Africa

Programme de Formation en Gestion Municipale

Bureau Régional pour l'Habitat et le Développement Urbain Afrique Occidentale et Centrale

CONFERENCE REGIONALE

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL

ET

LA CREATION D'EMPLOIS

ABIDJAN, COTE D'IVOIRE

25 - 28 SEPTEMBRE 1989

PROGRAMME DE FORMATION
EN GESTION MUNICIPALE,
USAID/RHUDO/WCA

TABLE DE MATIERES

Page

PROGRAMME 1

Discours d'ouverture prononcé
par Monsieur Michael J. Enders, Directeur-Adjoint,
Bureau Régional de l'Habitat et du Développement Urbain, USAID ... 4

Discours prononcé
par Monsieur Hugh Hamilton, Chargé d'Affaires à l'Ambassade
des Etats-Unis d'Amérique 6

Le renforcement des Economies locales et la création d'emplois:
Questions de base et stratégies
par Friedrich Kahnert 9

Stratégies pour stimuler le secteur privé
par Samir Kanoun 19

L'adaptation de la politique locale au développement économique
par Jean-Baptiste Amethier, Maire de Bonoua, Membre du bureau
de l'Uvicoci 28

L'impact du programme de crédit pour les petites entreprises:
par Krystyna Laurent, Projet de développement des collectivités
locales et des petites entreprises en milieu rural - Kaolack,
Sénégal 37

Etude d'impact: comparaison entre entreprises bénéficiant de crédit
et entreprises n'en bénéficiant pas
par Krystyna Laurent, Projet de développement des collectivités
locales et des petites entreprises en milieu rural - Kaolack,
Sénégal 47

La privatisation du ramassage des ordures ménagères: Lomé
par Abosse Dovi-Akue Théodore, Directeur, Société togolaise
d'enlèvement des ordures ménagères Sotoema, Togo 58

Une nouvelle croissance locale: les stratégies de développement
économique dans les villes françaises
par Eric Schell, Conseiller, Chargé de la promotion internationale,
Conseil régional du centre, France 65

Groupe de travail

Groupe 1 90

Groupe 2 95

Groupe 3 101

Page

Principales observations faites par M. Kahnert au cours du rapport général 105

Discours de clôture prononcé par Hugh Hamilton, Jr., Chargé d'Affaires, l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique 109

Discours de clôture prononcé par Michael J. Enders, Directeur-Adjoint, Bureau Régional de l'Habitat et du Développement Urbain 111

Liste des participants 113

P R O G R A M M E

Lundi 25 septembre

08H00 - 09H00 INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

09H00 - 10H00 CEREMONIE D'OUVERTURE

M. Michael J. Enders, Directeur-Adjoint de RHUDO
M. Hugh G. HAMILTON, Chargé d'Affaires, Ambassade des Etats-Unis Côte d'Ivoire

M. Philippe HARDING, Directeur des Collectivités locales, Ministre de l'Intérieur

M. Lon Konan KOFFI, Ministre de l'Intérieur

10H00 - 10H30 PAUSE CAFE

10H30 - 12H30 Communication principale

"Le renforcement des économies locales et la création d'emplois : questions de base et stratégies"

M. Friedrich KAHNERT

12H30 - 14H30 DEJEUNER LIBRE

14H30 - 15H30 Présentation technique No. 1

"Quelles stratégies adopter pour stimuler le secteur privé"

M. Samir KANOUN, Consultant

15H30 - 16H00 PAUSE CAFE

16H30 - 18H00 Présentation technique No. 2

"L'adaptation de la politique locale au développement économique"

M. Jean-Baptiste AMETHIER, Maire de Bonoua et Membre du Bureau de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire

Mardi 26 septembre

08H30 - 09H30 Etude de cas No. 1

"L'impact du programme de crédit pour les petites entreprises : Kaolack, Sénégal"

Mme Krystyna LAURENT, Projet de Développement des collectivités locales et des petites entreprises en milieu rural - Kaolack, Sénégal

Contribution supplémentaire "Etude d'impact: comparaison entre entreprises bénéficiant de crédit et entreprises n'en bénéficiant pas".

09H30 - 10H30 Etude de cas No. 2

"La privatisation du ramassage des ordures ménagères : Lomé"

M. Aboss DOVI-AKUE, Directeur Général SOTOEMA, Togo

10H30 - 11H00 PAUSE CAFE

11H00 - 12H00 Etude de cas No. 3

"Une nouvelle croissance locale : les stratégies de développement économique dans les villes françaises"

M. Eric SCHELL, Conseiller, Chargé de la Promotion Internationale, Conseil Régional du Centre - France

12H00 - 14H30 DEJEUNER LIBRE

14H30 - 18H00 Travaux en groupes thématiques de discussion

Mercredi 27 septembre

08H30 - 10H00 Travaux en groupes thématiques de discussion (suite)

10H00 - 10H30 PAUSE CAFE

10H30 - 12H30 Présentation des conclusions et débats

12H30 - 14H30 DEJEUNER LIBRE

14H30 - 18H00 Elaboration des stratégies nationales en groupes nationaux

Jeudi 28 septembre

09H00 - 10H30 Présentation des stratégies nationales

10H30 - 11H00 PAUSE CAFE

11H00 - 11H30 Présentation du rapport général et synthèse de la conférence

11H30 - 12H30 CEREMONIE DE CLOTURE

12H30 COCKTAIL - FIN DE LA CONFERENCE

Cérémonie d'Ouverture : M. Jean-Michel Lebreton, Coordinateur de Formation; M. Philippe Harding, Directeur des Collectivités Locales, RCI; M. Leon Konankoffi, Ministère de l'Interieur, RCI; M. Hugh G. Hamilton, Charge d'Affaires, Ambassade des Etats-Unis; Dr. Michael Enders, Directeur Regional P.I., RHUDO/WCA.

DISCOURS D'OUVERTURE PRONONCE

PAR

MONSIEUR MICHAEL J. ENDERS
DIRECTEUR-ADJOINT

BUREAU REGIONAL DE L'HABITAT ET
DU DEVELOPPEMENT URBAIN

USAID

Son Excellence, Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
Monsieur le Chargé d'Affaires de l'Ambassade des Etats-Unis,
Monsieur le Directeur de la Direction des Collectivités Locales,
Messieurs les Maires,
Chers Participants,
Honorables Invités,
Mesdames, Messieurs,

Je suis très content d'assister à l'ouverture de la Conférence sur le Développement Economique Local et la Création de l'Emploi. Il y a maintenant plus de vingt ans que le Bureau Régional de l'Habitat et du Développement Urbain travaille en collaboration avec les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. A l'origine, notre but était très simple: aider les pays de la région à faire face aux besoins de logement pour leurs populations. Mais à travers nos expériences, nous avons compris que la solution des problèmes de l'habitat était liée à la solution d'autres problèmes. Par exemple, il faut des communes capables à fournir aux résidents des infrastructures, des équipements collectifs et des services urbains de base. Il faut aussi des possibilités d'emploi pour que la population puisse avoir accès à la propriété. C'est pour cela que nous avons commencé, il y a deux ans, à organiser des conférences régionales sur ces questions.

Dans ces dernières années, avec la crise qui frappe tous les pays de la région, la question de la création de l'emploi est devenue primordiale. Mon bureau, qui est chargé de s'occuper des problèmes de développement

urbain, croit que le problème de l'emploi sera l'un des problèmes le plus urgent de la décennie 90. Ce problème est en essence un problème urbain qui est aggravé par la croissance sans cesse des villes africaines. Depuis le mois d'août, je suis allé en mission au Niger, Mali et Sénégal. Dans tous ces pays, le problème de l'emploi est grave, même s'il ne se présente pas toujours de la même façon.

Si nous ne trouvons pas une solution au problème de l'emploi, nous risquons de perdre toute une génération de jeunes et de voir les tensions sociales s'aggraver. Déjà, nous avons vu dans certaines grandes villes de la région les conséquences sociales de l'existence des grands nombres des jeunes chômeurs qui se trouvent sans avenir, faute de possibilités d'emploi. Nous n'avons pas de choix; il faut qu'on trouve, le plus vite possible, des solutions au problème du chômage.

Face au problème qui rassemble ici, on peut quand même poser la question "à quoi vaut des conférences telle que celle-ci?" Notre réponse est que la solution d'un problème commence par le dialogue. Il faut bien comprendre toutes les dimensions d'un problème avant de l'attaquer. Néanmoins, il est évident qu'un dialogue qui n'est pas suivi par des actions concrètes est peu utile. Nos expériences, pourtant, ont montré que nos conférences sont souvent le début d'actions importantes. Par exemple, il y a deux ans que nous avons co-parrainé avec le Ministère de l'Intérieur ivoirien une conférence sur la décentralisation. La délégation de l'un des pays a fait un rapport à son gouvernement qui avait servi de base à une demande d'assistance technique à l'USAID. Les résultats de cette assistance technique a fourni des renseignements et des propositions qui ont été soumis par le ministre au président du pays. Cet été, le président de ce pays a prononcé un discours qui annonçait des actions concrètes qui allaient être entreprises pour mettre en place un système efficace de gouvernement décentralisé. Je pourrais aussi cité d'autres exemples.

J'ai cité cet exemple pour vous montrer que votre participation à cette conférence peut aboutir aux actions concrètes pour vos gouvernements. Tout dépend sur vous. Nous ne prétendons pas avoir les solutions au problème de l'emploi dans vos pays. Mais nous sommes prêts à travailler avec vous pour trouver des solutions. Donc, nous espérons que les propositions qui sortirons de vos groupes de travail serviront de base de discussion au sein de vos ministères, en même temps qu'avec nous.

Pour cela, je vous souhaite un bon travail et vous remercie pour votre attention.

DISCOURS D'OUVERTURE PRONONCE

PAR

MONSIEUR HUGH HAMILTON
CHARGE D'AFFAIRES

A L'AMBASSADE DES ETATS UNIS D'AMERIQUE

Son Excellence, Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
Monsieur le Directeur de la Direction des Collectivités Locales,
Messieurs les Maires,
Chers participants,
Honorables Invités,
Mesdames, Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi, de vous souhaiter, au nom du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et en mon nom propre, la bienvenue à la Conférence sur le Développement Economique Local et la Création de l'Emploi, parrainée par le Ministère de l'Intérieur et organisée par le Bureau Régional de l'Habitat et du Développement de l'USAID, communément appelé RHUDO.

La conférence d'aujourd'hui, comme beaucoup d'entre vous ne l'ignorent sans doute pas, est la quatrième d'une série d'importantes conférences sous-régionales organisées par le Programme de Formation de RHUDO. C'est aussi la troisième conférence du genre que le Ministère de l'Intérieur a bien voulu parrainer à cause des thèmes choisis et qui sont d'un intérêt commun pour le Ministère et RHUDO. Les conférences régionales organisées par RHUDO offrent un forum aux représentants des secteurs public et privé pour discuter des problèmes clés dans le domaine de l'urbanisation. Elles permettent aussi aux participants d'échanger des expériences et des idées, d'évaluer les résultats négatifs et positifs des actions engagées, et

mieux, de proposer des solutions concrètes aux problèmes communs liés à l'urbanisation.

Le phénomène d'urbanisation constitue de nos jours un problème complexe concernant toute la sous-région. S'il est vrai que le continent est à prédominance rural avec des gens travaillant essentiellement dans le secteur agricole, il est aussi vrai que le taux d'urbanisation en Afrique est le plus élevé, d'où l'évidence qu'en l'an 2020, environ la moitié de la population du continent résidera dans les zones urbaines. Il incombe donc, aux décideurs d'examiner les nombreux problèmes liés à l'urbanisation afin d'exploiter ces opportunités pour ne pas être submergés par ces problèmes.

Au cours de la première conférence sous-régionale, tenue il y a environ deux ans, les participants se sont penchés sur la décentralisation sous toutes ses formes. La décentralisation, transfert du pouvoir politique et économique du gouvernement central aux autorités locales, est aujourd'hui considérée comme étant un moyen extrêmement efficace pour rendre les autorités locales et les populations responsables de leur développement économique. C'est aussi un moyen de libérer l'état de certains de ses fardeaux économiques tout en encourageant le développement du secteur privé.

La deuxième conférence d'égale importance, tenue en juin dernier, était axée sur la privatisation des services urbains. Il s'agissait de déterminer comment le secteur privé pourrait assurer la provision des services urbains essentiels (à savoir la collecte des ordures ménagères, l'adduction d'eau, l'électrification, l'installation de services sociaux, l'assainissement, pour ne citer que ceux-là) aux populations urbaines, de façon efficace et à des coûts abordables.

La plus récente, tenue en janvier à Yamoussoukro, traitait de l'impact des villes secondaires ou villes marchés sur le développement régional voire national. A cette conférence, plus de 150 participants venant de 25 pays ont étudier la nature des relations urbaines/rurales avec pour objectif d'identifier les voies et moyens par lesquelles les villes-marchés pourraient servir de noeud à un développement socio-économique régional.

Quant à la conférence d'aujourd'hui, elle a pour objectif de déterminer comment l'on pourrait stimuler le développement économique local tout en créant de l'emploi non pas seulement dans les centres urbains, mais aussi dans les zones rurales environnantes. Elle sera essentiellement axée sur une analyse des politiques et stratégies que le gouvernement local pourrait mettre en place pour assurer la création d'emplois et le développement économique local s'y afférent.

Ce thème, comme ceux des conférences antérieures, sont cruciaux et leur importance inestimable. A l'heure actuelle de la crise économique où tout développement semble être paralysé par d'innombrables barrières, il est essentiel que nous examinions tous les moyens possibles permettant au gouvernement local et bien sûr à la population, de prendre à main leur propre développement et, par conséquent, l'amélioration de leur bien-être.

Le problème de développement local n'est certainement pas nouveau, encore moins spécifique uniquement à l'Afrique au sud du sahara. Je ne pense pas exagérer en affirmant que les Etats-Unis doivent leur prospérité et leur force au fait que chaque état, chaque ville, chaque village participent à la gestion de leur propre développement et à l'exécution de leurs décisions.

La décentralisation, la privatisation et la délégation de plus de pouvoirs et de responsabilités aux autorités locales, sont des concepts qui sont profondément enracinés dans la tradition américaine. Ces concepts étaient connus et présents depuis le tout début, où notre pays était composé de treize petites colonies fragiles, partageant néanmoins, une foi commune aux droits inaliénables de l'individu. Il demeure de nos jours encore des principes directeurs. Ces concepts ont été bénéfiques pour nous et pour d'autres nations, et il n'est pas surprenant de remarquer que partout dans le monde, ils sont adoptés et adaptés pour satisfaire aux besoins des différents pays et nations.

J'ai la ferme conviction que les délibérations au cours de vos travaux aboutiront à l'identification de meilleurs moyens conduisant au développement économique dans vos pays et villes respectifs. Je suis également convaincu que vous serez en mesure de définir des plans d'action générateurs d'emplois productifs, et conduisant à l'amélioration des conditions de vie de vos concitoyens.

Je souhaite, comme chacun d'entre vous ici présent, que cette conférence perpétue la tradition déjà établie. Je voudrais ainsi dire, qu'elle vous serve de stimulus pour des discussions productives, des délibérations fructueuses et vous aide surtout à formuler des résolutions concrètes et pratiques.

Sur ce, permettez-moi, honorables invités, de vous dire merci et de souhaiter bon courage à nos participants pour leurs travaux.

LE RENFORCEMENT DES ECONOMIES LOCALES ET LA CREATION D'EMPLOIS: QUESTIONS DE BASE ET STRATEGIES

PAR

MONSIEUR FRIEDRICH KAHNERT

INTRODUCTION

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il n'est pas inutile de rappeler quelques éléments fondamentaux qui, trop souvent, ne sont pas reconnus comme tels et, de ce fait, vouent à l'échec bon nombre d'interventions publiques dans le développement urbain. Car c'est du développement urbain dont nous parlons ici, sujet qui a été largement négligé dans le passé par les chercheurs qui ont plutôt consacré le plus gros de leurs analyses au développement rural. Tout porte à croire cependant que c'est le développement urbain qui devrait davantage attirer l'attention, non seulement des chercheurs, mais aussi des responsables gouvernementaux parce que:

a. La croissance urbaine est un phénomène inéluctable et irréversible, hormis les catastrophes naturelles ou politiques, dont le Cambodge est l'exemple le plus récent. L'efficacité avec laquelle se fait cette croissance est donc un sujet de première importance, d'autant plus que la croissance urbaine absorbe des capitaux considérables.

b. La croissance urbaine va de pair avec l'accroissement moyen du revenu par tête d'habitant parce que la productivité moyenne des emplois urbains atteint un niveau largement supérieur à celui des emplois en milieu rural.

c. Les villes non seulement produisent des biens et services nécessaires à la croissance agricole, mais elles constituent aussi un débouché dynamique pour les produits agricoles. Le développement urbain est donc un stimulant important pour l'agriculture.

A ces éléments fondamentaux, maintenant bien établis, on peut ajouter que les villes se sont, en général, bien débrouillées pour permettre à leurs résidents de trouver des sources de revenus. Certainement, les cris de Cassandre lancés si fréquemment au cours des années 60 et au-delà, prédisant une augmentation catastrophique du chômage ouvert, ont été démentis par les faits. Bien sûr, cela n'a pas éliminé le chômage ni, à plus forte raison, la pauvreté urbaine. Abordons le sujet même de cette conférence.

FAUT-IL METTRE L'ACCENT SUR LA CREATION D'EMPLOIS OU SUR L'AUGMENTATION DES REVENUS?

Cette question se réfère au titre même de la conférence. Bien entendu, la distinction entre emplois et revenus ne doit pas être vue comme proposant des alternatives, mais elle a son importance. Tout d'abord, en s'attaquant au chômage, on ne s'adresse qu'à une partie du problème plus large de la pauvreté urbaine. Les résultats des études concernant le groupe cible, à savoir ceux qui ne peuvent subvenir à leurs besoins les plus élémentaires, nous enseignent qu'il s'agit d'un groupe très diversifié, qui se compose de personnes actives dans tous les secteurs de l'économie, y compris l'industrie moderne et le gouvernement. En importance numérique, ce groupe dépasse très largement les chômeurs et, de surcroît, seulement une fraction des chômeurs en fait partie. Beaucoup d membres du groupe cible ne peuvent donc être aidés par la création d'emplois; ils ne peuvent l'être que par une augmentation de leur revenus, ce qui présuppose normalement un accroissement de leur productivité.

En introduisant les questions de productivité dans le débat, nous sommes directement conduits à nous intéresser plus particulièrement au développement des ressources humaines, à savoir l'éducation et la santé, au même titre qu'à la disponibilité des autres facteurs de production comme le terrain, l'infrastructure, les matières premières, etc... En même temps, vu sous la perspective de la productivité, nous serons beaucoup moins tentés de proposer des mesures qui s'adressent aux symptômes plutôt qu'aux racines du problème. Parmi ces mesures, qui se sont toujours révélées néfastes, une place de choix revient au gonflement délibéré de effectifs du secteur public, aussi bien des services gouvernementaux que des entreprises publiques. Le gaspillage de ressources est à peine moins sérieux dans la plupart des chantiers de "travaux publics", qui sont souvent ouverts avec les objectifs conjoints de créer à la fois des emplois et des avoirs productifs, mais qui n'atteignent que très rarement le deuxième de ces deux objectifs. Ces mesures ne sont pas une solution au problème qui nous intéresse et ne doivent être envisagées que dans des circonstances tout à fait inhabituelles.

QUELS GROUPES D'ACTION PUBLIQUE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT LOCAL DEVRAIT-ELLE VISER ET POURQUOI?

L'action publique en faveur du développement local ne peut se contenter d'une intervention directe du genre social sur le groupe en pauvreté. Elle ne peut pas non plus agir tous azimuts. Les ressources publiques sont limitées; nous devons donc rechercher les emplois de ces ressources qui promettent le meilleur rendement. Cette perspective suggère que l'action publique devrait porter en priorité sur deux groupes:

a. Les petites et moyennes entreprises (PME)

b. Les travailleurs non-qualifiés, et en particulier les illettrés.

Ces deux groupes ne sont pas identiques au groupe cible du point de vue de la pauvreté. Ils sont pourtant des groupes qui peuvent le plus contribuer à la réduction de la pauvreté, non seulement urbaine mais aussi rurale.

L'importance numérique des PME en est une première raison. Bien que les généralisations dans ce domaine sont hasardeuses, on ne risque pas de se tromper beaucoup en postulant que bien plus que la moitié, quelquefois les trois quarts des emplois urbains sont dans les PME, pourcentage qui est souvent du même ordre, sinon plus, dans la création d'emplois nouveaux. Nous savons aussi que, en règle générale, les investissements associés à la création d'un emploi dans les PME sont de loin inférieurs au capital nécessaire dans la grosse entreprise. Deuxièmement, ce sont les PME qui souffrent le plus des déficiences d'infrastructure, de services publiques et du système financier qui entravent le développement économique, parce qu'elles sont le moins capables de remédier à ces déficiences par leurs propres moyens. Et, troisièmement, les recherches sont pratiquement unanimes pour conclure que l'alphabétisation produit le rendement le plus élevé, du point de vue social, de toutes les catégories d'éducation formelle.

Le groupe des PME, de par sa diversité, appelle quelques observations supplémentaires. Tout d'abord, au sein des PME, les micro-entreprises, disons celles dont l'emploi ne dépasse pas cinq personnes au total (mais ne soyons pas dogmatiques à cet égard) constituent typiquement la vaste majorité des entreprises; c'et aussi les micro-entreprises qui ne bénéficient que très rarement d'un soutien des autorités ou des institutions financières. Trop souvent, c'est plutôt le contraire: elles sont sujettes à toute sorte d'interdictions qui ont pour effet d'entraver sérieusement leur développement. On peut déjà conclure que toute action en faveur du développement local doit prendre en compte les intérêts de ce sous-groupe des PME.

Ensuite, il faut s'interroger sur une idée préconçue, toujours très largement implantée dans les esprits, à savoir que les productions de biens matériels sont, du point de vue du développement des emplois et des revenus, très supérieures aux autres activités économiques. Très souvent, cette idée a conduit à des actions de soutien aux seules entreprises manufacturières. Et pourtant, le gros des emplois urbains existants et encore plus parmi ceux qui se créent, se trouvent dans le secteur tertiaire.

Typiquement, dans le groupe des micro-entreprises, entre 20 pour cent et 35 pour cent seulement peuvent être classées comme manufacturières. Toute action qui se limite à ce sous-groupe ne profitera donc pas à la majorité des entreprises. Qui plus est, les quelques études détaillées dont nous disposons à ce sujet, montrent bien que le pouvoir créateur d'emplois et de revenus de ces activités est considérable. Un exemple à citer est une étude de 2000 emprunteurs d'un programme de crédit destiné aux micro-entreprises à Calcutta. Sur ce total de 2000, 1250 entreprises de commerce et d'autres services ont vu leurs emplois augmenter de 30 pour cent et leurs revenus augmentent aussi de près de 70 pour cent, suite aux crédits qui leur avaient été consentis. Ceci ne tient même pas compte des revenus salariaux des nouveaux employés et représente une augmentation des revenus annuels égale à 76 pour cent du montant des crédits.

Finissons cette partie de notre discussion avec une mise en garde. Les villes secondaires sont souvent spécialisées, soit dans le marketing ou la transformation des produits agricoles, soit dans le tourisme ou le commerce et les transports, ou encore dans telle ou telle activité minière ou manufacturière. Il n'est donc pas judicieux d'entreprendre des actions publiques sans une connaissance préalable de la composition des activités économiques et de leurs problèmes principaux. Toute généralisation, et nous en ferons beaucoup dans ce qui suit, est donc hasardeuse et demande à être revue avant de passer à l'action dans un centre urbain donné.

QUELS SONT LES PROBLEMES QUI AFFECTENT LE PLUS SOUVENT LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES LOCALES

Nous allons exclure de cette discussion les politiques macro-économiques, comme celles qui déterminent les taux d'intérêts, le coût des devises ou les politiques d'exportation et les protections douanières par exemple. Ce n'est pas que ces politiques soient sans importance pour le développement local, bien au contraire. Mais ces politiques obéissent souvent à des impératifs autres que la création d'emplois ou de revenus et sont, de toute façon, hors de portée des autorités locales. Ils affecteront l'efficacité avec laquelle des actions locales peuvent être menées, mais ces actions retiennent un potentiel positif dans pratiquement tous les environnements macro-économiques.

Les contraintes que nous allons esquisser peuvent être groupées en trois grandes catégories:

a. Celles qui retardent le développement des ressources humaines, telles que l'accès inadéquat ou inégal à l'éducation, à la formation professionnelle, aux services de santé ou au savoir-faire technique ou de gestion;

b. Celles que rendent inégal l'accès aux facteurs de production ou en déforment les prix, telles que les imperfections dans le marché des terrains, dans le financement des investissements et des opérations courantes des entreprises ou dans la disponibilité des

services publics, tels que l'eau, l'électricité, les transports et les télécommunications;

c. enfin, celles qui imposent des coûts inutiles en argent et en temps perdu aux entreprises, tel que les règlements inappropriés d'utilisation du sol, les codes de construction mal adaptés aux conditions locales, les permis trop nombreux ou trop complexes, etc...

Nous savons bien que toutes ces contraintes affectent la vie économique en général et celle des PME en particulier, mais ici encore, leur importance respective doit être établie au niveau local. L'impact de chacune de ces contraintes dépendra du type d'activité des entreprises, de leur capacité à parer aux défaillances des marchés ou des pouvoirs publics, de la sévérité des imperfections et leur évolution dans le temps, etc...

Une énumération exhaustive de toutes les contraintes possibles nous mènerait trop loin. Nous allons donc nous borner à une brève discussion et à quelques illustrations de certaines de ces contraintes. Pour commencer avec l'accès à l'éducation primaire, nous pouvons noter que les centres urbains sont généralement perçus comme étant privilégiés par rapport au milieu rural. Mais cette vue n'et pas correcte partout et surtout pas en ce qui concerne l'accès à l'éducation primaire des populations en bas de l'échelle des revenus. Par exemple, au début des années 70, le taux de scolarisation à l'âge de l'école primaire atteignait 65 pour cent à Lusaka, contre une moyenne de plus de 88 pour cent dans l'ensemble du pays. Dans les quartiers de "squatters", le taux de scolarisation n'était que de 40 pour cent; ces quartiers contenaient près de la moitié de la population mais seulement une seule des 48 écoles primaires dans la ville. Des phénomènes similaires peuvent s'observer en matière de santé; l'incidence de la malnutrition, par exemple, est fréquemment plus sévère en milieu urbain qu'en milieu rural.

Quelques autres exemples illustrent bien certaines des contraintes esquissées dans la deuxième catégorie ci-dessus. Dans le premier projet de développement urbain de la Banque Mondiale à Rabat, on avait prévu de viabiliser suffisamment de terrains pour les PME pour employer, selon les normes d'espace établis par le gouvernement, la population active d'un quartier résidentiel qui faisait également partie du projet. Quand on était prêt à commercialiser ces parcelles, on s'apercevait que la demande dépassait largement les disponibilités. Cette pénurie de terrains viabilisés aurait dû être identifiée bien avant et le projet ajusté en conséquence, ce qui aurait accru considérablement son impact sur la création d'emplois et de revenus à Rabat. L'erreur opposée peut aussi se produire. Dans un projet à Lima, également financé par la Banque Mondiale, les terrains viabilisés ne trouvaient pas de preneurs pendant plusieurs années. C'est seulement quand on sous-divisait les parcelles en de plus petits lots qu'elles se commercialisaient enfin. Dans ce cas encore, une enquête préalable sur les vrais besoins des entreprises aurait accéléré le développement économique local.

Concernant les moyens de financement, l'incapacité des PME, et en particulier des micro-entreprises, d'accéder au crédit institutionnel est notoire. Pour ne citer qu'un exemple, des enquêtes du BIT dans les villes de Bamako, Lomé et Yaoundé, ont bien montré que ni le crédit bancaire, ni l'aide du gouvernement ou des organismes d'aide avaient contribué au démarrage ou même aux investissements ultérieurs des micro-entreprises examinées. Ces enquêtes remontent à la deuxième moitié des années 70, mais il est peu probable que la situation se soit aujourd'hui améliorée de façon notable. Ces difficultés à l'encontre des petites entreprises a des multiples raisons, parmi lesquelles la perception par les institutions financières que les prêts à cette clientèle comportent des risques très élevés. Aussi, il existe des procédures extrêmement lourdes d'évaluation des projets entraînant des coûts administratifs élevés pour des crédits qui souvent ne dépassent pas quelques centaines de dollars. Mais aussi des procédures de collecte des paiements inadaptées à la clientèle et ainsi de suite. Dans tous les cas, les causes de ces obstacles peuvent être surmontées; les succès qui s'accumulent dans les programmes de crédit aux micro-entreprises, partout dans le monde, en sont la preuve.

Finissons cette partie de discussion avec des exemples de règlements inappropriés. A Hararé, au Zimbabwé, il est interdit d'utiliser des résidences pour les besoins d'une entreprise. On voit très bien, en parcourant les quartiers résidentiels, que cette interdiction n'est pas respectée; elle n'est pas anodine pour autant. Les entrepreneurs restent à la merci d'un changement, soit de la politique de "laisser aller" des autorités, soit de l'humeur de l'inspecteur, qui peut fermer les entreprises en contravention à tout moment. A qui de leur reprocher d'être super-prudents en ce qui concerne l'expansion de leurs activités? Hararé n'est certainement pas la seule ville qui comporte ce genre d'interdiction. Un autre exemple provient du Kenya où, dans une ville de province, il y a plus de 250 types de licences d'affaires différentes. Quelqu'un qui a une licence, par exemple, pour produire des bijoux en or, doit obtenir une autre licence s'il veut produire des bijoux en argent. Il est difficile d'imaginer les raisons qui ont pus conduire à ce genre de complexité. L'impact retardataire sur le développement des entreprises est pourtant clair.

QUEL ROLE LES AUTORITES LOCALES PEUVENT-ELLES JOUER?

En examinant cette question, nous nous avançons de nouveau sur un terrain hasardeux. Les autorités locales ont des pouvoirs qui diffèrent largement, non seulement entre pays mais aussi entre les villes d'un même pays. Les capitales sont souvent sous le contrôle étroit du gouvernement central, tandis que dans les autres villes, c'est non seulement l'importance de l'agglomération qui intervient, mais aussi la personnalité des hommes politiques qui les dirigent et leurs relations avec le pouvoir central. Ces facteurs, et bien d'autres, déterminent l'étendue de la liberté d'action dont jouit l'autorité locale.

Ceci dit, on peut quand même affirmer que les autorités locales peuvent ou devraient pouvoir agir dans un certain nombre de domaines, à savoir:

a. dans la mise à la disposition de leurs résidents, ou des investisseurs venant d'ailleurs, de terrains et d'infrastructures et de services publics:

b. dans l'entretien de ces infrastructures et ces services;

c. dans les projets de soutien direct au secteur des entreprises, au moins des projets qui ont un caractère local comme les programmes de crédit et d'assistance technique aux micro-entreprises, et en aidant leurs entreprises à accéder aux sources institutionnelles de financement ou à résoudre des problèmes bureaucratiques.

En plus, beaucoup de villes sont également actives dans les secteurs d'éducation, de formation et de santé, les principales sources du développement des ressources humaines. Les autorités locales y ont un avantage comparé au gouvernement central parce qu'elles peuvent plus facilement mobiliser les ressources nécessaires du fait que les contribuables voient que ces ressources leur profitent directement. C'est pourquoi la dévolution de responsabilités aux autorités locales, par exemple pour l'éducation primaire et les centres de santé, semble en voie d'extension. Finalement, les autorités locales sont elles-mêmes la source de règlements nombreux qui affectent la conduite des affaires, et elles ont un rôle dans l'application d'autres règlements issus d'autres niveaux gouvernementaux. Elles sont donc en bonne position pour arbitrer les conséquences adverses de ces règles et procédures.

Connaissant en partie ces responsabilités, beaucoup de villes dans les pays développés se sont pourvues de bureaux ou de sociétés de développement économique, souvent en association étroite avec le secteur privé. Leur objectif principal est toujours de promouvoir le développement économique de leur ville dans la perspective de création d'emplois et de revenus pour leurs résidents et d'accroître le produit des impôts locaux en conséquence. Beaucoup de ces services ont des succès à leur crédit. Les villes des pays en voie de développement ont grand besoin de faire de même. En tout cas, cette expérience montre que des actions au niveau local peuvent être efficaces.

QUE FAUT-IL FAIRE?

Sur la base de ces considérations, il est possible de définir un programme d'actions visant à stimuler le développement local. Ce programme se divise en quatre titres:

a. terrains, infrastructures et services publics;

b. soutien direct aux entreprises;

c. développement des ressources humaines;

d. efficacité de l'environnement régulateur.

Les composantes du programme concernant les terrains, les infrastructures et les services sont les suivantes:

a. jeter les bases d'un bon fonctionnement du marché des terrains en développement ou en réhabilitant le cadastre et en simplifiant les procédures de transfert de propriété; établir ou renforcer, le cas échéant, une agence de viabilisation des terrains se conduisant comme une entreprise commerciale;

b. minimiser le rôle du secteur public dans la construction d'usines et d'ateliers en avance sur les demandes fermes et promouvoir des initiatives privées dans ce domaine;

c. établir un système efficace de planification et de coordination pour la mise en place des infrastructures et des services publics, en y associant étroitement le secteur privé;

d. renforcer la gestion et l'entretien des services publics; définir et appliquer des politiques correctes concernant les prix et le recouvrement des coûts de ces services;

e. établir un fonds pour octroyer de petits crédits aux entreprises afin de les aider à s'adapter aux déficiences des services publics.

Concernant le soutien direct aux entreprises, les mesures suivantes peuvent être proposées:

a. financer ou promouvoir un programme financièrement viable de crédit aux micro-entreprises, en utilisant une institution financière appropriée;

b. intervenir auprès des institutions financières sur place afin de résoudre les difficultés qu'ont les PME pour obtenir des prêts;

c. dans les cas où les devises sont rationnées, aider les entreprises à les obtenir, au moins pour les pièces de rechange essentielles, soit en gérant un fonds à cet effet, soit en intervenant auprès des autorités compétentes;

d. faciliter l'assistance technique ou de gestion aux entrepreneurs, si de tels besoins sont bien établis;

e. aider les entrepreneurs à se débrouiller avec les règlements administratifs.

Dans le domaine du développement des ressources humaines, les autorités locales devraient agir pour:

a. compléter l'infrastructure physique pour l'éducation primaire, les centres de santé de base et la formation professionnelle;

b. ajuster la façon dont sont dispensés l'enseignement primaire, la formation professionnelle et les services de santé, afin de réduire les coûts d'opportunité d'accès à des services par les gens connaissant la pauvreté;

c. associer les entrepreneurs aux décisions concernant les sujets à enseigner en formation professionnelle et la façon dont l'enseignement est conduit; promouvoir des compléments de travail pratique à la formation professionnelle;

d. promouvoir l'éducation en matière de santé, de nutrition et de planification familiale.

Pour promouvoir l'efficacité de l'environnement régulateur, qui influence tous les sujets évoqués ci-dessus mais va aussi bien plus loin, les autorités locales devraient:

a. revoir les règlements en vigueur et abolir ceux qui sont inappropriés ou agir sur leurs effets négatifs;

b. formuler et appliquer des règlements et procédures qui minimisent les coûts et produisent un maximum d'impacts positifs sur l'économie locale tout en sauvegardant les intérêts publics essentiels;

c. faire bien respecter les règlements essentiels;

d. bien former leur personnel travaillant sur les règlements afin de les rendre sensibles aux implications socio-économiques de leurs activités.

CONCLUSION

Ce rapide coup d'oeil ne nous a pas permis de traiter à fond tous les problèmes qui se posent; c'est d'ailleurs pourquoi le programme ci-dessus contient des éléments qui n'ont pas été évoqués auparavant. De ces divers éléments du programme, on peut dégager quelques lignes communes. Tout d'abord, les actions proposées s'adressent au secteur des entreprises dans sa totalité, ainsi qu'à leur force de travail actuelle ou potentielle. Mais elles sont susceptibles d'avoir une très grande valeur pour les petites et les micro-entreprises. Comme nous l'avons vu plus haut, ce sont ces entreprises qui sont le moins capables de s'accommoder des imperfections et des contraintes auxquelles elles sont confrontées. Ensuite, les actions suggèrent un rôle accru pour le secteur privé dans un certain nombre de domaines, en large partie pour s'assurer que l'action publique deviennent plus consciente des besoins du secteur des entreprises qui est une mosaïque avec des besoins qui diffèrent très largement. A cause de cette diversité, il est important que les petites et les micro-entrepreneurs prennent part aux consultations qui ont lieu avec le secteur privé.

Il reste à noter aussi qu'il y a des liens étroits et multiples entre beaucoup d'éléments du programme. Par exemple, en rendant moins

stricte, l'application des règlements d'utilisation du sol dans les quartiers résidentiels à revenu modeste, on réduit en même temps le besoin de construction d'ateliers. Ou encore, en assouplissant les normes de construction, on réduit les besoins en capitaux des entreprises et en plaçant le développement des quartiers résidentiels à revenu modeste à proximité des centres d'emploi, on réduit les besoins et les coûts de transports publics et ainsi de suite. Finalement, il faut une fois de plus insister sur le fait que ce programme n'est pas une ordonnance médicale qui doit être appliquée dans sa totalité dans tous les cas. Il doit être adapté à la lumière d'une connaissance intime des problèmes locaux et de leur importance relative. C'est dans la critique de ce programme et l'adaptation de ses éléments valables aux conditions locales que les délibérations de cette conférence trouveront toute leur valeur.

STRATEGIES POUR STIMULER

LE SECTEUR PRIVE

PAR

MONSIEUR SAMIR KANOUN

INTRODUCTION

Le développement du secteur privé devient une préoccupation de plus en plus marquée d'un nombre croissant de pays et de sociétés même parmi ceux qui, il n'y a pas longtemps étaient tout à fait hostiles à l'idée. Cette préoccupation n'est cependant pas nouvelle. Bon nombre de pays s'y sont attelés et y sont parvenus avec des degrés différents de réussite. Les stratégies adoptées par ces pays ont été dictées par les contraintes les plus marquées du moment. C'est ainsi que plusieurs approches ont été essayées. Les premières approches ont mis l'accent sur la protection des industries naissantes, la provision des incitations fiscales, la provision des infrastructures, l'accès au crédit, les incitations financières tels que la subvention des taux d'intérêt, les subventions d'investissement etc... Ces stratégies ont évolué avec le temps et certaines d'entre elles sont aujourd'hui révolues et voire même considérées comme contraires au bon fonctionnement de l'Economie. Il s'agit par exemple des subventions de toutes sortes, des protections élevées et des taux d'intérêts préférentiels.

Ces observations confirment entre autres la dimension temporelle du développement. En effet le développement est un processus itératif de conception d'action et de révision. A chaque cycle du processus, faute de pouvoir adresser simultanément toutes les contraintes et saisir toutes les opportunités on adresse celles parmi celles qui semblent les plus marquées. Une fois ces contraintes levées ou contournées on évolue vers une situation différente ayant une nouvelle configuration de contraintes et d'opportunités pertinentes. Ces nouvelles contraintes et opportunités dictent à leur tour la prise de mesures nouvelles parfois contraires à celles prises précédemment.

Ainsi les stratégies appropriées pour un pays donné à un moment donné dépendent de la configuration des contraintes et opportunités spécifiques du pays au moment considéré et de leurs perspectives d'évolution telles que perçues ce même moment.

Le développement du secteur privé, ou de tout autre secteur émane donc d'une volonté largement partagée de changement. Il nécessite un effort soutenu d'adaptation et de réadaptation. Le processus s'accommode mal de recettes toutes faites. Sa réussite nécessite une implication profonde de la société intéressée à tous les niveaux. Elle nécessite également une connaissance parfaite des aspirations, mentalités, coutumes et cultures et une mobilisation des citoyens à tous les niveaux. Le développement est un processus complexe. Il est vain de croire qu'il a des solutions simples et passe partout applicables sans peine. Plutôt que d'énumérer des stratégies ou des solutions pour développer le secteur privé cette note s'efforcera de rappeler les conditions de base pour l'existence et la pérennité d'un secteur privé. Ces conditions pourraient être résumées ainsi.

- Une volonté partagée de changer et d'entreprendre.
- L'éradication des entraves légales réglementaires et procédurières à l'existence du secteur privé.
- Le droit d'accès à la propriété des biens de production et du capital, et la protection totale de ces droits.
- Un système de lois et de réglementations adapté aux conditions du pays et inspiré de ses contenues, de son environnement, et de sa capacité économique.
- Des mécanismes de garanties et de protection des bailleurs, des producteurs et des consommateurs.
- Les libertés d'échange à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

1. La volonté partagée de changer

Le changement nécessite la coopération et la mobilisation du plus grand nombre possible d'institutions, de groupes et de personnes. Faute de consensus assez large et de volonté les résistances peuvent considérablement ralentir le processus du changement et anéantir tout progrès réalisé quand ces résistances s'expriment par la violence ou des formes plus subtiles telles que le sabotage systématique. Ceci a été amplement constaté ces dernières années où des programmes d'ajustement profonds ont été conçus souvent d'une manière arithmétique; sans consultations préalables entre les différents partenaires sociaux et, sans ample considération des coûts et avantages pour les différents groupes sociaux, ont suscité des oppositions acharnées.

Ces programmes ont été généralement conçus pour rééquilibrer les finances de l'Etat, permettre de dégager les fonds nécessaires pour entre autre payer la dette et remettre l'économie sur les rails de la croissance. Bien que les objectifs de ces programmes soient légitimes leur mise en application sur un horizon de temps très limité a résulté dans un bouleversement brusque des intérêts et avantages acquis de nombreux groupes sociaux mal préparés à recevoir ces programmes et très peu informés ou convaincus des possibilités réelles (et non théoriques) qui leurs sont offertes de se réajuster. Ces programmes ont par contre donné des résultats probants dans les pays qui après les premières erreurs ont réussi à mobiliser leurs populations pour le changement, qui ont planifié et préparé la transition et qui ont assuré un suivi soutenu de cette transition.

Pendant la transition ils ont graduellement:

a) Laissé émerger et s'installer les forces du marché garanties de l'existence et de la pérennité d'un secteur. Privé en enlevant toutes les distorsions, telles que les contrôles de prix, les subventions généralisées...etc.

b) Soumis tous les opérateurs, étatiques et privés, aux même conditions et réglementations.

c) Ciblé les aides et subventions aux ménages dont les moyens et conditions ne permettent pas de subir les effets du changements. Les aides et subventions sont administrées de sorte à ne pas perturber le bon fonctionnement des opérateurs. Elles sont accordées aux bénéficiaires pour des produits ou services donnés qu'ils soient produits par des opérateurs privés où par des opérateurs publics.

Au fur et à mesure que se sont installées les forces du marché et que les opérateurs, les consommateurs et les partenaires sociaux s'y soient habitués, les pays en question ont pris les mesures institutionnelles importantes permettant l'accès à la propriété ou à la jouissance des biens de production et du capital et les garantissant. Egalement et au fur et à mesure que le secteur privé s'est organisé et développé, les pays en question ont ouvert de plus en plus de secteurs préalablement à la charge de l'Etat à la participation du secteur privé. Il s'agit du transport, de l'éducation de la santé, la sécurité, l'hygiène, la culture, les travaux public, l'habitat social...etc. La tendance était un désintéressement de l'Etat de toutes les activités de production de biens et de services pouvant être assumées par le secteur privé et une attention renforcée de l'Etat envers les secteurs de souveraineté et envers la conception, la mise en vigueur et l'application des lois, réglementations et mesures permettant le bon fonctionnement de l'économie et la libre expression des forces du marché.

2. L'éradication des entraves légales réglementaires et procédurières à l'existence et au bon fonctionnement du secteur privé

Les entraves légales, réglementaires et procédurières sont responsables pour une bonne part de l'étiolement du secteur privé ou de son inexistence. Leur éradication est une condition primordiale pour l'émergence et le développement du secteur privé.

L'une des entraves de base est l'interdiction de l'entreprise privée ou le confinement des activités privées à un nombre limité de secteurs. On peut en effet lire dans la constitution de certain fouvé affichant une volonté farouche de développer le secteur privé des phrases de cette sorte: "L'entreprise économique privée est autorisée". Dans ces mêmes constitutions on peut également noter des limitations de ce genre: "... sont du domaine exclusif de l'Etat:"

- le transport et les télécommunications
- l'éducation
- le commerce extérieur
- la santé ...
- la distribution des biens de première nécessité...etc.

Si l'on totalise la contribution des activités faisant partie du domaine exclusif de l'Etat, on constate que cette dernière se chiffre à un pourcentage élevé et que le secteur privé ne peut s'exercer, elle sera trop dépendante des activités complémentaires réservées à l'Etat. Son activité que dans des domaines est limitée. En outre même dans les secteurs limités l'activité privée ne peut pas s'exercer normalement car elle sera trop dépendante des activités reservées à l'Etat et des produits et services directement produits par l'Etat.

Un autre groupe d'entraves est constitué par des procédures compliquées et lentes d'autorisations et d'approbations préalables souvent inutiles et dépourvues de substance. Ces procédures découragent les promoteurs potentiels et rendent l'exploitation des entreprises difficiles et parsemées d'aléas et de délais augmentant les coûts des produits. Elles détournent l'attention et l'énergie des entrepreneurs des activités vitales de gestion technique financière et humaine, du contrôle et de l'amélioration de la qualité. Enfin, et ceci est très important, ces procédures favorisent l'accès à la création et l'exploitation d'entreprises aux hommes ayant une certaine influence dans les milieu administratifs mais n'ayant pas nécessairement les compétences techniques et de gestion requises.

Enfin un dernier groupe d'entraves est constitué par des normes et standards excessifs par rapport au pouvoir d'achat des citoyens et ne correspondant pas nécessairement à leurs goûts et aspirations. Dans le secteur de l'habitat par exemple, ces normes et standards, s'ils étaient appliqués, réduiraient l'accès à la propriété ou à la jouissance d'un logement aux seules populations aisées et par conséquent réduiraient l'activité des entrepreneurs privés à la satisfaction du segment du marché constitué par cette population.

Souvent ces entraves ne sont éliminées que sous l'effet de pressions marquées ou bien alors quand l'administration se trouve dans l'impossibilité de leur respect. Entre-temps d'énormes opportunités de création d'entreprises et de production ne sont pas exploitées ou mises à profit par le secteur privé et donc perdues pour la société. On gagnerait certes à tenter d'éliminer ces entraves d'une manière plus systématique. Ceci pourrait se faire par une évaluation critique de toutes les lois, réglementations et procédures régissant l'activité économique et la modification ou l'élimination pure et simple de celles qui semblent révolues ou inutiles. Aux circuits complexes d'autorisation, d'approbation et de contrôles à priori pourraient être avantageusement substituées des lois, des règles et des normes claires, adaptées et largement acceptées par les citoyens auxquels elles s'appliquent, une diffusion importante de ces lois, règles et normes et des contrôles substantifs à postériori avec s'il le faut les punitions qui s'imposent dans les cas de non respect de ces lois, règles et normes.

3. L'accès la propriété des biens de production et du capital

Il va de soit qu'on peut difficilement imaginer l'émergence d'un secteur privé sans que soit garanti le libre accès à la propriété ou à la jouissance des biens de production. En premier lieu on pourrait évoquer la propriété de la terre. L'absence d'un marché foncier libre freine le développement de l'agriculture et de l'habitat qui sont deux secteurs importants de l'économie et qui, de surcroît, sont des domaines d'activité où le plus grand nombre d'entrepreneurs privés peuvent intervenir de part les traditions mais également de part l'existence d'un marché important et de part la nature même de ces activités. L'accès à la propriété d'un terrain viabilisé ou d'un bâtiment destiné à abriter l'activité est également, l'un des tous premiers problèmes à résoudre pour tout entrepreneur qui décide de créer une entreprise; que ce soit pour abriter son entreprise que ce soit pour disposer des garanties nécessaires pour obtenir des crédits.

L'existence d'un marché foncier et immobilier libre est également garanti d'une mobilité et d'une sélection assurant que les biens soient toujours dans la possession des gens qui en font le meilleur. Ne vendent un terrain ou un immeuble que ceux qui sont soit incapables de les exploiter soit ceux qui désirent acheter d'autres biens plus importants ou plus productifs.

Pareillement à la propriété des terres il est tout aussi important d'avoir la garantie de cette propriété. Cette garantie généralement matérialisée par un titre foncier est exigée normalement par les banques pour l'octroi des crédits nécessaires à l'acquisition des biens de production ou de consommation. Dans plusieurs pays où il existe un marché foncier libre, ces fonciers garantissant la propriété font défaut car les administrations en charge de leur confection sont défaillantes. Souvent dans ces mêmes pays les lois bancaires ne reconnaissent pas les titres de propriété traditionnels. C'est ainsi et à cause de dispositions administratives incongrues que la majeure partie des agriculteurs n'ont pas pu accéder aux crédits à long terme nécessaires pour l'achat des équipements indispensables à la modernisation de leur exploitation. C'est ainsi également que ces pays

éprouvent des difficultés à assurer des systèmes de crédits hypothécaires pour l'habitat.

L'accès à la propriété des biens de production tels que les équipements, les machines et les outils est tout aussi important que l'accès à la propriété des terres ou des biens immobilisers. L'accès à cette propriété est entravé par la difficulté d'obtenir les crédits et des fois par des restrictions d'importation et de change. Ces restrictions sont moindre pour les organismes de l'Etat qui ont un accès direct aux financements extérieurs et qui ne sont pas assujettis aux même restrictions d'importation ou de change. C'est ainsi que très souvent les institutions de services et les entreprises de l'Etat sont suréquipées alors que les privés éprouvent beaucoup de difficultés à s'équiper convenablement.

Plusieurs pays en voie de développement disposent d'hôpitaux suréquipés, de laboratoires et d'autres équipements collectifs qui ne sont pas à la portée des médecins, ingénieurs, chercheurs ou entrepreneurs privés. Ces équipements sont souvent sous-utilisés et les administrations sont souvent réticentes à les louer aux entrepreneurs privés par manque de procédures contractuelles souples et claires. La mise de ces équipements à la disposition des privés sous forme de location ou sous tout autre pourrait non seulement servir la société mais également apporter des recettes supplémentaires aux administrations.

4. Un système de lois, de réglementations et de procédures adaptées aux conditions du pays et inspirées de ses coutumes, de son environnement et de sa capacité économique

L'existence d'un secteur privé et son épanouissement nécessite la mise en place d'un système de lois, de réglementations, de normes et de procédures, de nature à assurer la sécurité, à protéger les intérêts des consommateurs et des producteurs, assurer une certaine qualité des biens et des services ainsi que des informations sincères et correctes. Ces lois réglementations, normes et procédures devraient être inspirées des coutumes du pays, de sa capacité économique et des aptitudes de son administration.

En effet plusieurs pays ont adopté des systèmes de normes et de lois des anciennes puissances coloniales sans trop se soucier de leur applicabilité. Dans plusieurs pays par exemple on a fait la classe aux sages femmes traditionnelles et aux guérisseurs alors qu'ils ne disposent pas surfisamment de docteurs ou de sages femmes diplômées ni des devises nécessaires pour acheter les médicaments ou un système assez étoffé de distribution de ces médicaments. Certes, les moyens de la médecine moderne sont bien souvent meilleurs que la pharmacopée traditionnelle et une sage femme diplômée et convenablement formée pourrait délivrer un bébé avec plus de fiabilité. Mais à défaut de ces deux derniers, ne fallait-il pas mieux continuer avec les moyens traditionnels ou encore n'aurait-il pas été plus avantageux de composer avec ces sages femmes traditionnelles et ces guérisseurs, leur assigner des limites de compétence et les utiliser comme complément au système sanitaire moderne forcément limité?

C'est le cas également des normes de lotissement qui ont été copiées sur celles des pays ayant une productivité et des revenus supérieurs. Ces normes ne peuvent s'appliquer qu'à une très faible minorité de ménages aisés et leur imposition sur la population a résulté, là où elle a été tentée, dans une prolifération des lotissements clandestins mal conçus et des bidonvilles.

Le système de lois, réglementations, normes et procédures évoqué ici est beaucoup plus un système gouvernant l'activité et assurant un minimum de qualité des biens et services et une certaine éthique dans la conduite des transactions. Il ne doit pas interférer avec les forces du marché en introduisant des contrôles de prix ou en imposant des contraintes inutiles. Il devrait être élaboré en concertation étroite avec les opérateurs économiques, les partenaires sociaux et les représentants des consommateurs.

Certaines procédures à observer dans la conduite des affaires sont également indispensables pour le développement du secteur privé. Il s'agit notamment de la comptabilité et de la production d'états financiers fiables. Sans des procédures strictes on peut difficilement imaginer le développement des marchés financiers et l'épanouissement d'une activité bancaire normale capable de subvenir aux besoins du secteur. Sans ces procédures également l'Etat ne peut pas asseoir un système fiscal performant capable de lui assurer les revenus nécessaires tout en permettant l'épanouissement de l'activité économique.

Enfin le système de lois, règlements, normes et procédures sont des véritables outils de délégation qui rendent possible le pluralisme tel qu'exprimé par une plus grande décentralisation, une déconcentration et une participation active des opérateurs privés. Il constitue également le ciment ou le tissu qui permet à tous les intervenants d'agir en harmonie et il permet de construire la confiance nécessaire à la conduite normale des transactions.

6. Les libertés d'échange et de mouvement des biens et des personnes à l'intérieur du pays et avec le reste du monde

Les obstacles aux échanges à l'intérieur du pays et surtout avec l'extérieur aggravent les conséquences de l'exiguïté des marchés dans les pays en voie de développement, réduisent sensiblement les exportations et ralentissent le transfert et l'adaptation des technologies. Les obstacles aux échanges extérieurs sont généralement du fait de l'état et sont constitués essentiellement par les autorisations d'importation et d'exportation, les contrôles de change et les barrières douanières ...etc. Par contre pour ce qui est des échanges à l'intérieur du pays, les autorités locales peuvent jouer un rôle très important car à part quelques pays qui pratiquent les barrières économiques, les obstacles aux échanges intérieurs sont généralement le résultat de l'absence d'infrastructures, telles que chemins vicinaux, marchés de gros, frigorifiques, gares routières et transports urbains et interurbains. Ces infrastructures qui sont généralement à charge des autorités locales sont créatrices d'activités, d'emploi et de revenus. Elles pourraient être génératrices de recettes si des politiques judicieuses de tarification et de participation des

bénéficiaires sont menées. Etant génératrice d'activités et de recettes, elles intéressent généralement les promoteurs privés et pourraient mobiliser leur concours financier et de gestion.

7. Stratégies à adopter par les autorités locales

Bon nombre de pays sont de plus en plus conscients des limites de la centralisation et de la gestion étatique de l'économie. Ces pratiques n'ont pas réussi à mobiliser et organiser les populations vers la production. Elles ont pu survivre lors des ces dernières décennies qui étaient des périodes de construction intense où les état n'avaient pas de difficultés à mobiliser des capitaux extérieurs et à employer tous ceux qui demandaient un emploi dans la construction des projets financés par ces capitaux. Ces pays vivaient donc des investissements réalisés (effets de l'ouvrage et non de l'oeuvre) qu'ils soient productifs ou pas, et face à cette opulence artificielle, l'intérieur des pays a été délaissé en faveur des villes qui ont connues un grand essor. Vers le début des années 80 ces pays ont commencé à éprouver des difficultés à rembourser leur dettes et de ce fait les capitaux extérieurs se sont raréfiés. Ils ont été contraints par les bailleurs de fonds à restructurer leur économie et leurs finances publiques. Face à cette situation les pays concernés se sont trouvés dans l'obligation de chercher à substituer aux activités d'investissement des années passées des activités de production. L'une des mutations qu'on observe dans cette mouvance, c'est un intérêt de plus en plus marqué vers le pluralisme, à savoir la décentralisation, la déconcentration et surtout le développement du secteur privé.

Ces états se désintéressent donc de la centralisation et de la production directe et ouvrent leur économie à la participation et à l'initiative d'un plus grand nombre de citoyens qu'ils soient fonctionnaires ou qu'ils soient entrepreneurs privés. On constate également une attention plus particulière aux sensibilités des citoyens et ceci est marqué par le recours aux élections des responsables locaux et le rapprochement de l'administration des administrés.

Dans ce contexte, que peuvent faire les responsables locaux pour promouvoir l'activité, l'emploi et les revenus dans les régions dont ils ont la charge?

Souvent les prérogatives et responsabilités des autorités locales ne sont pas clairement définies ou délimitées. On gagnerait à préciser ces prérogatives et responsabilités vers un élargissement du rôle des autorités locales de la simple responsabilité d'assurer l'hygiène et la sécurité aux responsabilités plus élargies de promouvoir le développement économique régional en harmonie avec les plans et objectifs nationaux. Tels plans et objectifs nationaux gagneraient à être élaborés avec la participation effective des autorités locales.

Une fois définies les responsabilités et prérogatives des autorités locales, les moyens humains, matériels et financiers devraient graduellement être mis à leurs dispositions pour mener à bien leurs responsabilités ainsi que les autonomies de gestion nécessaires. Certains pays ont en effet

décentralisé les structures mais pas les procédures et les moyens. Dans ces pays non seulement les autorités locales n'ont pas réussi à apporter des contributions plus importantes mais la centralisation des décisions et procédures ont créé beaucoup de travail non productif, de rédaction de rapports, de correspondances et de contrôles dénués de toute substance. Dans ces pays également, les responsables locaux se sentent désoeuvrés et bien qu'animés de bonne volonté au départ leur moral s'est émoussé au fil du temps.

En attendant que les moyens financiers, matériels et humains soient mis en place, les responsables locaux pourraient avantageusement mobiliser les initiatives privées envers la réalisation des objectifs de développement de la région. Cette mobilisation pourrait se faire de plusieurs façons dont on cite;

- Le recours aux bureaux d'études et d'ingénieurs pour la conception des plans de développement et pour la réalisation des différents travaux techniques pour lesquels les autorités locales ne sont pas outillées.

- Le recours aux entrepreneurs privés pour la réalisation des différents travaux à charge de l'autorité locale tels que l'assainissement liquide et solide, les inspections vétérinaires, l'éducation, la santé, les transports...

- Le recours aux entrepreneurs privés pour l'investissement dans les infrastructures locales et leurs gestions, comme par exemple les marchés de détail et de gros, les piscines, les salles de spectacles, les gares, les terrains de sport...etc.

Afin de faciliter le recours aux entrepreneurs privés on pourrait avantageusement développer une réglementation souple régissant les concessions de services entre les partenaires publics/privés ainsi que des contrats types de provision de biens et de services. On gagnerait également à développer des normes et standards adaptés au pouvoir économique des ménages et au savoir faire et aux moyens financiers des entrepreneurs.

Sans prétendre être exhaustif quand aux actions pouvant être entreprises par les responsables locaux, il conviendrait d'insister une fois de plus sur la nécessité de transférer les moyens de production, le pouvoir de décision, et le capital aux entrepreneurs privés.

L'ADAPTATION DE LA POLITIQUE LOCALE AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

PAR

MONSIEUR JEAN-BAPTISTE AMETHIER
MAIRE DE BONOUA
MEMBRE DU BUREAU DE L'UVICOCI

INTRODUCTION

Il peut émettre les voeux sur toutes les questions ayant un intérêt local et notamment sur celles concernant le développement économique et social de la commune. Ces voeux sont transmis aux autorités compétentes par le canal de l'autorité de tutelle.

L'effort de mise en valeur des ressources financières, la priorité accordée aux différents secteurs qui se complètent et qui contribuent à créer le développement intégré, l'orientation des changements de mentalité et de structures sociales sont prévues dans le plan triennal repris par la suite par les budgets annuels.

Le rôle primordial du maire, en tant que président du conseil municipal consistera à organiser cette économie locale, la reproduire dans un programme et l'appliquer.

Les moyens de son action lui sont fournis par la loi No. 31.1129 du 30.12.1981 en son article premier qui dispose que:

> "Le budget communal est la traduction financière annuelle du programme d'action et de développement de la commune. Un décret en conseil des ministres fixe les règles relatives au processus de programmation et de budgétisation des actions et des opérations de développement de la commune".

Le plan triennal communal qui n'est pas simplement un mode d'organisation, mais une volonté politique fera naître des initiatives, et les orientera pour permettre de fixer les étapes et les moyens techniques. Il doit aussi se rapprocher de la masse de la population.

C'est un acte politique et comme tel, il doit faire des choix et les appliquer. Il doit concilier les exigences de la liberté et de la discipline, permettre à tous les organismes en présence de participer à toutes les réunions de concertation aux cours desquelles, seront définies les orientations.

A côté des lois et règlements, il existe des dispositions non écrites constituées par la coutume, les usages et la tradition qui régissent encore les rapports entre les ruraux. Il serait illusoire de les ignorer si le but poursuivi par l'organisation est de mettre la production au service des besoins de la masse et de permettre à tous de prendre leurs responsabilités.

Mais qu'est-ce que le développement? Comment aborder concrètement le développement local pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie de ses contemporains?

A notre sens, le développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître cumulativement et durablement ce qu'elle produit globalement.

A cet égard, nous reproduisons ici un texte publié par les Nations-Unies.

> "Le progrès économique ne se produit que si l'atmosphère est favorable. Une société n'aura aucun désir de progrès si elle ne se rend pas compte que le progrès est possible. Le progrès ne se produit que si la population est persuadée que l'homme peut, par un effort conscient, dominer la nature".

UNIVERS DU MONDE RURAL

L'économie ivoirienne est en train de se remodeler grâce à notre agriculture qui participe fortement à cette transformation. C'est là un phénomène sociologique nouveau, d'importance capitale.

Dans les milieux ruraux, l'évolution des esprits est une conséquence directe de l'évolution des techniques mises maintenant à la disposition des coins les plus éloignés de la campagne. Le poste radio, la télévision se retrouvent de plus en plus dans la maison la plus reculée de la brousse. Les ruraux ne sont plus isolés, coupés du monde moderne. Ils demeurent cependant dans une situation de sous-développement par rapport au milieu urbain. On y constate des aspects sociaux tels que:

- inorganisation des activités agricoles
- absence de coopératives de production et de consommation
- absence d'eau courante et d'électricité
- mauvais état des pistes de desserte
- absence d'hôpital
- exiguté des locaux scolaires
- insalubrité du village
- chômage, etc...

Le développement de l'automobile, les visites à la ville devenues fréquentes ont créé chez les populations paysannes, un besoin de confort non satisfait.

A ce besoin accru s'ajoute le sentiment plus au moins confus, que les pouvoirs publics "doivent faire quelque chose". Tout citoyen ivoirien pense aujourd'hui qu'il a droit au bien-être et qu'il appartient aux autorités locales de l'aider à s'en procurer.

Or, quelle est la première autorité que voit la population sur le plan local? C'est aujourd'hui le maire. C'est vers lui que se tourne le paysan isolé au fond de son village ou de son campement. C'est vers le maire que convergent les demandes des femmes et c'est encore au maire que s'adressent les jeunes qui cherchent un premier emploi ou qui veulent s'inscrire dans un programme de retour à la terre.

Pour faire face à cette situation, le maire doit s'assurer que la collectivité dont il a la charge est globalement acquise à l'idée du développement. Les élus locaux, lorqu'ils sont plusieurs: secrétaire général du parti, député, sont-ils unis et suffisamment crédibles pour entraîner la population vers une prise de conscience volontaire? Existe-t-il des séquelles de dissension, de palabres post-électoraux mal dominés? Les structures traditionnelles sont elles acquises à l'idée que l'homme peut, par un effort conscient, dominer la nature?

Après avoir porté sa reflexion sur ces questions, le maire devra aborder les conditions du véritable développement local.

Conditions du développement

Ces conditions se présentent sous la forme d'un graphique de forme triangulaire. Plaçons au sommet la politique locale et à la base le technico-économique et le socio-culturel. Si de chaque angle on tire une ligne perpendiculaire pour atteindre le milieu de chaque côté du triangle, nous arrivons au point central de jonctions des trois lignes perpendiculaires.

C'est là que se trouve l'équilibre, un équilibre relatif, cela s'entend. Quel que soit l'objet du projet de développement rural, il importe de maintenir cet équilibre.

Bien sûr, il faut tenir compte des tensions internes inévitables, mais ce qu'il faut éviter c'est le dérapage et les déviations irrattrapables.

Plus le point central tend vers la sphère politique, plus les populations sont mobilisées et encadrées, mais attention, aux manipulations et l'accaparement au profit d'un ou de quelques individus qui peuvent concentrer entre leurs mains toutes les décisions.

Mais plus le point central tend vers la sphère technico-économique moins la politique intervient. Mais ici encore, il faudra éviter de concentrer tout entre les mains des pouvoirs d'argent.

Enfin, si le point central se rapproche de la sphère socio-culturelle, on risque d'aboutir à une accentuation des pratiques traditionnelles paralysantes à des us et coutumes pleins de contradictions, des oppositions de classes, de castes etc...

Orientation politique globale

Dans la préparation du plan de développement, le maire assisté du conseil municipal et des autres structures socio-économiques créées, doit définir le cadre général du développement et les stratégies à mettre en place.

Cette orientation globale est indispensable car elle fixe un objectif, un idéal, une situation que la population concernée voudrait atteindre. Cette orientation est nécessaire pour mobiliser, stimuler les gens et féconder des actions de développement.

Ce postulat posé, il faudrait définir la situation de départ et indiquer les contraintes diverses. Les organismes de concertation faisant le point établiront un bilan de ce qui a été fait et de ce qu'il est raisonnablement possible de faire, sans démagogie. Rien ne doit être caché aux populations, au contraire elles doivent être associées.

Enfin, ces jalons posés, il est nécessaire de donner une description concrète et passer en revue les secteurs d'activité, sans projets précis.

Il faudra clairement indiquer si l'on tient à une participation effective de la population avec un fort impact de la main-d'oeuvre interne ou si l'on compte sur des aides extérieures.

Orientation technico-économique

Un développement économique ne peut se concevoir sans moyens techniques et financiers appropriés. Dans le domaine de l'agriculture, les méthodes culturelles pratiquées jusque là peuvent ne plus répondre aux exigences de l'agriculture moderne. Il faudra les améliorer et créer chez les agriculteurs certains réflexes. Par exemple, leur apprendre à maîtriser la jachère, à enrichir le sol avec des plantes de couverture, receper les caféiers, éviter l'écobuage etc...

Dans tous les autres secteurs économiques, il est indispensable d'introduire un minimum de réunion de formation et d'alphabétisation. L'encadrement et l'assistance assumés par des agents parlant les dialectes locaux seront plus appréciés par les ruraux.

Les chercheurs et les sociétés chargées de la vulgarisation apporteront leur concours aux hommes qui assurent l'encadrement.

A ces moyens techniques, les pouvoirs publics locaux devront joindre les ressources financières qu'ils susciteront ou dont ils provoqueront l'introduction dans l'économie régionale.

Le crédit agricole sera le premier sollicité et pourra apporter, sur ce plan, un concours salutaire aux opérateurs ruraux.

Il existe cependant d'autres sources de financement ignorées ou mal exploitées. Il s'agit des tontines et des caisses rurales d'épargne et de prêts dont le développement dans certaines régions a été très positif.

Il appartient aux autorités locales d'encourager la création des coopératives d'épargne et de prêts de manière que les ruraux arrivent à financer, à leur échelle, certains secteurs de leurs activités.

Orientations socio-culturelles

Le développement économique doit se réaliser avec une participation consciente des populations paysannes. Nous l'avons dit, mais en le répétant, nous voulons souligner que ce développement n'aura pas de sens s'il ne s'enracine pas dans le terreau socio-culturel.

On dit que l'économique sans le culturel est comme "un fleuve sans débouché vers l'océan". Il manque ce qui peut le féconder et lui donner une vigueur renouvelée.

Les pouvoirs locaux doivent éviter aujourd'hui les erreurs qui ont consistées à mettre l'accent uniquement sur les impératifs d'ordre technico-économique et d'ordre financier, oubliant pratiquement tout ce qui se fait au biotope culturel, au fonctionnement et à l'organisation des structures sociales locales.

Plusieurs échecs des pays colonisateurs sont dûs au fait qu'ils ont complètement négligé les composantes culturelles du développement.

La Banque mondiale elle-même ne s'engage plus financièrement sans avoir fait préalablement étudier les aspects sociaux culturels d'un projet.

Les exigences socio-culturelles doivent être vues comme une dimension essentielle du développement. Le maire et ses collaborateurs doivent en tenir compte.

Un effort sera toujours demandé aux populations pour qu'elles acceptent les mutations nécessaires pour le développement de la région. Ce développement devra être conçu comme une "entreprise" de libération en accord avec l'histoire, le milieu et la culture, c'est-à-dire la mise en oeuvre du plus grand nombre possible de potentialités internes.

L'exemple de la commune de Bonoua

La commune de Bonoua a été créée en 1980. C'est une commune moyenne de 25000 habitants située à 70 km d'Abidjan. C'est surtout une commune rurale où 80 pour cent de la population vivent d'activités agricoles.

Faisant jusque là partie de la circonscription de Grand-Bassam, Bonoua n'avait au départ aucun atout particulier. Elle s'est attachée à analyser les structures socio-économiques existantes, à décrire, la logique qui règle le fonctionnement de l'économie locale, afin de dégager les grandes

lignes d'une politique propre pour accélérer son développement retardé par l'inertie de l'administration de Grand-Bassam.

En matière de développement, l'apport des théoriciens est précieux, mais rien ne vaut l'expérimentation personnelle pour alimenter la réflexion et pour orienter valablement la démarche des responsables.

Dans leur plan de développement, ils ont cherché à élever le degré de complémentarité et le volume des échanges entre les divers secteurs pour constituer une économie intégrée, ou les activités seraient articulées les unes aux autres.

Le rôle de l'association régionale d'expansion économique (AREBO)

Créée 10 ans avant l'érection de Bonoua en commune, l'AREBO a donné l'impulsion à la commune en proposant un plan d'orientation générale précisant les possibilités de production et d'activités complémentaires en fonction des ressources naturelles et des obstacles sociologiques à surmonter.

1. Dans l'ordre, les structures et les étapes abordées et franchies sont les suivantes:

   - Rapprochement et conscientisation des structures traditionnelles existantes: les groupes de génération, le conseil des notables qui avaient la responsabilité des actions menées dans la région avant l'institution communale ont été associés à toutes les réflexions de politique générale.

   - Création d'un comité consultatif communal composé de personnalités non autochtones choisies es-qualité: médecins chef, pharmaciens, professeurs, enseignants, commerçants, inspecteurs de l'enseignement primaire, banquiers, ministres des cultes, femmes d'affaires, etc...

Ces organismes appuyés par le conseil municipal ont tôt fait de prendre conscience de la nécessité de faire reculer les maux dont souffre la région. Il fallait cesser d'imputer les retards constatés au destin, mais bien aux hommes qui n'ont pas su adapter les institutions, les structures économiques et leur politique aux possibilités des techniques modernes de production.

L'économie régionale avait un secteur traditionnel d'économie de subsistance plus important que le secteur d'économie monétaire.

C'était une économie désarticulée où les activités productrices n'étaient pas complémentaires pour entraîner un réseau d'échanges intérieurs.

Les organismes ci-dessus: groupes de génération, conseil des notables, comité consultatif et conseil municipal ont été chargés de se pencher sur cette situation et d'adapter les structures socio-économiques de manière à les moderniser pour qu'elles apportent du travail et créent des emplois.

2. Secteur agricole

Les populations étant constituées essentiellement d'agriculteurs, il a été décidé de promouvoir d'abord la culture de l'ananas, produit industriel d'exportation. En amont, a été créée la plus importante coopérative agricole de Côte d'Ivoire regroupant 1.500 sociétaires: la société coopérative agricole de Bonoua (Socabo) dont l'objet a été de produire de l'ananas de conserve. Cette nouvelle culture venait s'ajouter aux autres spéculations existant déjà: cacao, café, palmier à huile, vivriers.

Disposant de 4.000 ha de terre louée à des petits propriétaires de 1 à 100 ha, la Socabo versait une redevance annuelle à ces propriétaires.

En aval, et pour la transformation des fruits, a été constituée une société anonyme appartenant à la coopérative et à des privés non autochtones. Ces deux structures intégrées durent faire appel à une main-d'oeuvre abondante en provenance de Bonoua; il y a eu en vitesse de croisière plus de 1.500 travailleurs toutes catégories confondues entretenus par ces deux entités. On a vu des centaines de jeunes femmes travailler à l'usine sur les chaînes de la conserverie et dans les centres de calibrage des fruits, dans les champs de production.

3. Autres secteurs

Mais l'impact de cette initiative s'est ressenti dans d'autres secteurs, c'est ainsi que:

- L'habitat s'est développé de façon rapide, faisant appel à toutes sortes de tacherons: maçons, charpentiers, menuisiers, plombiers, électriciens, etc...

- Le transport a pris un essor, inconnu jusque là. Non seulement les taxis-ville ont fait leur apparition, mais le transport entre Abidjan et Bonoua a attiré plusieurs jeunes vers le métier de garagiste, chauffeur, réparateur, et autres mécaniciens automobile.

- Le commerce de distribution connaît une croissance très rapide, grâce à l'assistance du Ministère du Commerce et du Syndicat national des importateurs et exportateurs. Plus de 150 commerçants détaillants pour la plupart de Bonoua seront encadrés et formés. En dehors des tabliers individuels, les commerçants disposant d'une certaine surface emploient une main-d'oeuvre dont l'effectif oscille entre 1 et 10, ce qui est considérable.

- Dans le secteur de l'enseignement qui a vu le nombre de collèges passer de 0 à 3, avec un centre technique de formation professionnelle, certaines lacunes comme celle de l'absence de librairie ont été comblées. Les cadres de la région sous l'égide de l'AREBO ont créé une société anonyme: la librairie des écoles, qui a pu, non seulement assumer sa fonction initiale mais offrir des emplois à plusieurs jeunes.

- La politique de retour à la terre préconisée par le Gouvernement a été appliquée sur le plan local avec plus ou moins de bonheur. Plus de 300

jeunes descolarisés recensés et formés par des organismes de formation spécialisés ont été répartis dans les domaines suivants:

- Culture maraichère par utilisation des bas-fonds aménagés à cet effet.

- Culture de la citronnelle et de la canne à sucre.

- Culture de l'ananas frais d'exportation sur des terrains préparés par la SOCABO.

- Culture de l'hévéas nouvellement introduit.

- Elevage d'ovins. Cette opération a connu un démarrage difficile parce qu'elle n'entre pas dans la vocation des paysans de la région. Des tentatives sont en outre menées dans la pisciculture sans beaucoup de succès.

- Création d'un organisme de crédit.

Dans une économie locale qui se développe si rapidement, les opérations rencontrent des difficultés si le milieu ne dispose pas d'un organisme capable d'accorder des crédits.

Là également, l'AREBO et les structures responsables, conscientes du médiocre intérêt manifesté par les banques classiques, pour l'économie régionale, ont été amenées à constituer une coopérative d'épargne et de prêt (CREP).

Le crédit ou le financement n'est pas bien sûr le premier moyen du développement. Il est seulement le complément qui vient s'ajouter aux moyens financiers de l'emprunteur et qui permet, dans une certaine mesure, la mise en oeuvre des autres facteurs de développement: adhésion psychologique à une oeuvre commune, assistance technique et comptable, organisation des circuits commerciaux et de débouchés, etc...

La CREP a contribué non seulement à introduire ses membres dans le circuit monétaire moderne, mais surtout à compléter leur éducation et leur formation économique.

CONCLUSION

D'autres exemples comme ceux de Bonoua existent en Côte d'Ivoire et constituent des modèles destinés à une réflexion sur le rôle des collectivités locales dans le processus de développement. Il nous a semblé bon de partir d'un cas incontestable pour ne pas verser dans une sorte d'utopie généreuse.

Trente ans après l'indépendance, certains pays africains n'ont pas encore compris que le développement ne peut se faire par procuration. Il fallait accorder la priorité à l'expression des besoins et au dialogue à la concertation avec ceux qui sont les premiers concernés.

En dépassant le cadre étroit de la productivité agricole pour embrasser tous les secteurs d'aménagement rural, de petites industries

artisanales, de technologie villageoise, de structures sanitaires etc... Bonoua a réussi non seulement à retenir certains jeunes sur place, mais à faire revenir ceux qui, à un moment donné, ont quitté le village.

Tout ou beaucoup reste à faire et le développement rural constituera longtemps encore une source d'interrogation pour les décideurs.

Pour notre part, nous considérons que la situation n'est pas désespérée et qu'avec de l'organisation et de la bonne volonté, on peut accélérer le mouvement dans nos collectivités rurales et sortir de l'impasse actuelle.

Grâce à l'effort de sensibilisation sagement mené par les cadres, les élus locaux, on assistera à une prise de conscience plus ou moins objective, de leurs intérêts à long terme par les populations rurales.

L'avenir du monde rural n'est pas prédestiné, il dépend des hommes. Il leur suffit d'emprunter les voies qui conduisent à un développement véritable pour découvrir que le développement n'est, en fait, qu'un processus d'éveil des ruraux, une meilleure compréhension de leurs milieux et une prise en main de leur devenir social.

L'IMPACT DU PROGRAMME DE CREDIT POUR LES PETITES ENTREPRISES:

KAOLACK, SENEGAL

PAR

MADAME KRYSTYNA LAURENT
PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES PETITES ENTREPRISES EN MILIEU RURAL - KAOLACK, SENEGAL

LA FONDATION "NEW TRANSCENTURY"

La fondation New Transcentury, une organisation Américaine sans but lucratif en collaboration avec Transcentury corporation a, depuis 1967, géré plus de 125 projets dans plus de 40 pays en développement, plusieurs pour le compte de l'USAID et les gouvernements locaux.

Les domaines dans lesquels la NTF a collaboré ont été:

- formation en gestion pour les ONG
- développement rural intégré
- création d'emploi
- développement des ressources naturelles
- gestion des ressources financières
- enquêtes et recherches
- alimentation et santé
- agriculture
- évaluation
- rôles des femmes dans le développement
- administration

La NTF a eu beaucoup d'expériences en gestion des grands et petits projets, souvent assez complexes en logistique et gestion et incluant un ou plusieurs sous-contractants.

LE PROJET

Lancé en septembre 1987 comme une activité pilote ayant pour but de tester les aspects variés du crédit conçu comme un instrument du développement rural, le projet comprend deux volets distincts: le volet ONG et le volet des petites entreprises. Ces deux volets qui agissent comme deux projets indépendants sont supervisés par l'Unité de Gestion dirigée par un directeur.

Le projet opère dans les régions de Kaolack et Fatick et est siégée à Kaolack, la deuxième ville du Sénégal et la plus importante ville du bassin arachidier.

Le volet des petites entreprises accorde directement des prêts aux petits entrepreneurs pour des montants variant entre 100,000 CFA et 5.000,000 CFA. Tout les prêts sont accordés pour une durée maximale de 12 mois à un taux d'intérêt dégressif de 24 pour cent, qui en réalité peut être estimé à un taux annuel fixe de moins de 13 pour cent.

Ce volet gère son propre fonds de crédit de 600.000 dollars US et prend des décisions d'octroi des crédits au sein d'un comité interne. Un réseau d'agents conseillers auprès des petites entreprises est installé à travers la zone d'intervention dans plusieurs bureaux satellites. Ce réseau permet des contacts directs avec les entrepreneurs, identifie les clients potentiels et fournit un suivi pour les entreprises financées et dans certains cas, aide à la collecte de remboursements.

Le volet des petites entreprises adopte une stratégie "minimaliste" dans ses relations avec les entrepreneurs: nous considérons les emprunteurs comme clients et non comme bénéficiaires. Nous n'exigeons aucune formation comme condition préalable aux financements. Les prêts sont alloués uniquement sur la base de la fiabilité de l'entreprise et de sa capacité de rembourser. Il semble que cela est de la convenance des entrepreneurs. La formation, se présentant plutôt sous forme de conseils pratiques, est assurée par les conseillers pour répondre aux demandes spécifiques des entrepreneurs. Nous ne ciblons aucun type particulier de petites entreprises à financer.

Au début du projet, il était prévu que le portefeuille et le fonds de credit pourraient être transférés à une banque de développement ou à une banque commerciale locale, si nous étions capables d'atteindre un seuil de rentabilité dans les opérations. Bien que ces institutions aient apprécié l'idée, elles ont perçu notre structure opérationnelle décentralisée et notre procédé de prise de décision comme étant incompatibles avec leur propre système. Plutôt que d'arrêter le projet à la date prévue nous l'avons étendu dans l'optique de le rendre plus rentable, et éventuellement, envisageons d'en faire une institution financière privée.

Le volet des ONG fournit une assistance à environ 60 organisations villageoises sous forme de crédit à moyen et court terme pour la production agricole hors saison.

Les organisations villageoises gèrent elles-mêmes les fonds prêtés et reçoivent une assistance technique de la part des ONG qui ont appuyés leurs demandes de crédits. Cette assistance est dans le domaine de la gestion et de la production agricole. Les ONG aussi reçoivent de leur part une subvention du projet pour couvrir le coût de cette assistance. Elles reçoivent également une aide du projet dans le domaine du développement institutionnel.

Dans ce volet nous ne pensons pas créer une institution financière indépendante à la fin du projet. Mais nous examinons la possibilité de transférer le fonds de crédit à quelques ONG qui pourront continuer à gérer

le fonds. Le but de ce volet est de renforcer les ONG et les OV en tant qu'institutions en employant le crédit comme un instrument. De ce fait le programme de formation des OV joue un rôle important dans ce volet.

Nous sommes actuellement dans la deuxième année du programme d'éducation villageoise: la première année comprenait l'alphabétisation et l'initiation au calcul pour les membres des organisations villageoises. Le programme a été organisé de telle sorte que chaque organisation villageoise ait un matériel pédagogique testé, et une salle de classe qu'elles pourraient utiliser continuellement. Ce programme comprenait également un formateur basé dans le village et rémunéré par l'OV elle même afin d'assurer la continuation de l'activité. La seconde année du programme d'éducation villageoise couvre la planification et la gestion de petits projets et il est conduit de manière à ce qu'il soit repris chaque année par les OV elles-mêmes. Les ONG d'autre part peuvent initier un programme d'éducation villageoise dans n'importe quelle communauté rurale ou urbaine du Sénégal. La méthodologie et informelle, inclut la participation personnelle et est hautement motivante et facilement transférée.

LE SYSTEME D'INFORMATION POUR LA GESTION (MIS)

Le bureau MIS du projet a été mis en place en 1987 en réponse au besoin de collecte et d'analyse des informations dans le but:

- du suivi de l'impact des crédits
- de fournir des informations à la direction du projet dans le but pour faciliter les décisions
- de fournir au Gouvernement du Sénégal et à l'USAID des informations concernant le projet et ses bénéficiaires

Le bureau MIS a aussi conçu et mis en place un système informatisé de suivi de prêts au profit du volet des petites entreprises.

Dans le but de mesurer à sa juste valeur l'impact socio-économique du projet il est évidemment nécessaire d'établir un système de collecte et d'analyse de données. Le système informatique employé à Kaolack comprend les éléments suivants:

1. Informations générales sur le crédit

Dès qu'un crédit est accordé certaines informations sont entrées dans le système: montant du prêt, secteur économique, des informations concernant l'entreprise, le nombre d'emplois, le niveau d'éducation, le marché ciblé, etc. Cette banque de données fournit des informations sur les clients et leurs entreprises.

2. Système de suivi des prêts

Conçu par le bureau MIS, le système de suivi des prêts est géré par le volet des petites entreprises pour lequel il a été programmé. Il est basé sur les logiciels LOTUS et DBASE et est mis au point de manière à compléter

le système de suivi manuel utilisé par les agents/conseillers sur le terrain. Le système de suivi remplit toutes les fonctions requises par une banque dans la gestion des portefeuilles de crédit, en plus des fonctions analytiques nécessaires à la sélection des informations qu'il faut pour une analyse économétrique et pour les rapports MIS.

3. Des données concernant l'impact socio-économique

Lorsqu'un prêt a été complètement remboursé, des données sont fournies par les agents/conseillers, et comparées aux données concernant l'entreprise avant l'allocation du crédit. Cela permet de faire des analyses portant sur l'impact du financement, et de montrer les changements à court terme et l'évolution à long terme des éléments socio-économiques.

4. Informations de base concernant les entreprises dans la zone d'intervention du projet

Des nouvelles informations sont en train d'être ajoutées à cette banque de données du moment que nous projetons d'intégrer de nouvelles régions. Elles sont utilisées pour les analyses, les études de cas, etc. Il est possible de produire différents rapports concernant l'impact du projet à partir des informations contenues dans ces banques de données, des analyses portant sur la création d'emploi, sur l'augmentation des bénéfices et de l'actif, sur les changements des procédés de gestion de l'entreprise consécutifs au financement, etc.

Il a été également possible de produire des rapports comparatifs portant sur les entreprises qui ont été financées et celles qui ne l'ont pas été durant ces trois dernières années: cela dans le but de déterminer l'impact du financement sur les clients par rapport à l'ensemble des petites entreprises.

Tous les trimestres, ou bien chaque fois que cela est nécessaire, nous produisons un rapport contenant des informations statistiques sur les remboursements. Ce rapport comprend également des informations portant sur l'impact socio-économique.

Le Gouvernement du Sénégal et l'USAID ont demandé à la New Transcentury d'étendre le projet à trois nouvelles régions, - Thiès, Diourbel et la région de dakar, la capitale. Pour les régions de Thiès et Diourbel une étude spéciale a couvert 1.200 entreprises afin de collecter des informations de base pour une évaluation future de l'impact du projet, et pour aider à la conception de stratégies opérationnelles là où cela est nécessaire ainsi que pour la demande de crédit.

Pour la région de Dakar il existe déjà une profusion d'informations qui peuvent être utilisées par le projet de telle sorte que seules les analyses restreintes seront faites là où cela est nécessaire.

Bien que j'aie fourni à cette conférence un certain nombre de rapports récents, permettez-moi ici de vous présenter certains détails qui me semblent intéressants sur nos clients.

PRESENTATION GENERALE DES ENTREPRISES FINANCEES PAR LE PROJET

A ce jour il y a eu 443 prêts accordés pour un montant total de 565.064.989 CFA. Il nous a semblé utile de classer les petites entreprises en quatre grands secteurs: agriculture, commerce, service, et manufacture.

Le secteur agricole comprend les entreprises qui opèrent dans les domaines suivants:

- production agricole
- commercialisation des produits agricoles
- pêche
- embouche et élevage
- transformation de produits agricoles (ex. séchage de poissons, salaison)

Au début le volet des petites entreprises finançait seulement les entrepreneurs qui fournissaient des intrants pour le secteur agricole et qui transformaient, transportaient, achetaient ou vendaient des produits agricoles. Cependant, nous avons rapidement découvert que dans la zone d'intervention du projet presque tous les entrepreneurs entraient dans cette catégorie. Evidemment avec seulement une courte saison pluvieuse par année, les entrepreneurs ne s'occupaient pas seulement d'agriculture; et même si c'était le cas cela n'était pas leur principale activité. Ainsi le projet a commencé à accorder des prêts à toutes catégories d'entreprise.

A ce jour il y a eu 136 prêts accordés à ce secteur pour un montant total de 137.550.543 CFA.

Le secteur commercial comprend

- la vente au détail
- pharmacie
- quincaillerie

Jusqu'ici il y a eu davantage de prêts qui ont été accordés dans ce secteur que partout ailleurs, 40 pour cent de tous les prêts pour un total de 241.233.908 CFA représentant 43 pour cent de tous les fonds prêtés. En valeur absolue, ce secteur a reçu 175 prêts, 67 ont été remboursés.

Le secteur des services comprend

- transport
- tailleur et bijoutier
- restaurant
- construction

Jusqu'à maintenant, un total de 84 prêts ont été accordés à ce secteur, dont 27 ont été remboursés. Dans ce secteur le montant moyen des prêts est le plus élevé: 1.582.500 CFA.

Les sous-secteurs de transport et construction ont reçu les prêts les plus importants dans la mesure où les fonds sont généralement utilisés pour l'achat de véhicules où il est nécessaire d'avoir beaucoup de

liquidités. Presque le tiers des entreprises dans ce secteur investissent les fonds de crédit dans leur actif.

Le secteur de la manufacture comprend

- la menuiserie
- la mécanique et la menuiserie métallique
- la transformation des produits alimentaires

A cette date ce secteur a acquis le moins de prêts: 40 des 435 prêts. 15 de ces prêts ont déjà été remboursés.

IMPACT DU FINANCEMENT SUR LES ENTREPRISES

Création d'emploi

En se basant sur les informations concernant les 160 prêts remboursés, on a pu produire des informations suivantes sur la création d'emploi:

56 entreprises (35%) ont créé des emplois résultant du financement. Le nombre total d'emplois créés a été estimé à 243 (52 permanents et 191 temporaires).

Secteur	Emplois permanents	Emplois temporaires
Agriculture	20	54
Commerce	11	67
Manufacture	7	16
Services	14	54

Agriculture

Il y a eu là beaucoup plus d'emplois temporaires que d'emplois permanents qui ont été créés, et c'est dans ce secteur qu'il y a eu plus d'entreprises qui ont générées d'emplois - 65% du total.

La pêche a tendance à créer plus d'emplois, en plus elle a créé avec les projets d'élevage, plus d'emplois permanents que la production agricole qui, elle, a crée plutôt des emplois temporaires.

C'est le sous-secteur de la production agricole qui a créé le moins d'emplois (0,6 emplois temporaires par entreprise).

Le secteur de commerce est celui qui a créé le plus d'emplois temporaires et la plupart d'entre eux dans le sous-secteur de la vente au détail. Les quincailleries et les pharmacies ne semblent pas produire beaucoup d'emplois.

Le secteur de la manufacture: les menuisiers, les mécaniciens et les menuisiers métalliques emploient la plupart du temps leurs enfants ou leurs apprentis, qui ne sont pas rémunérés (ou le sont très peu). Le sous-

secteur de la mécanique et de la menuiserie métallique a créé le plus d'emplois permanent qu'aucun autre sous-secteur. Dans le sous-secteur de la transformation de la production alimentaire il y a eu 2,8 emplois créés par entreprise, mais ceux-ci étaient des emplois temporaires.

Le secteur des services

Nos clients dans ce secteur ont créé 68 emplois (14 permanents, 54 temporaires). Ces emplois ont été créés plutôt dans le sous-secteur de la construction (5,5 par entreprise).

L'actif et les profits

Agriculture

En ce qui concerne l'actif dans le domaine agricole nous relevons la progression la plus importante parmi tous les secteurs, soit une moyenne de 19 pour cent. Il est intéressant de noter que le volume moyen des bénéfices est le plus bas dans ce secteur (77,000 CFA). Cela s'explique par les investissements dans l'équipement ou le bétail, ce qui ne permet pas l'augmentation immédiate du volume des profits, contrairement à la commercialisation de produits agricoles qui génère en moyenne un bénéfice qui passe du simple au double après le financement. (Ces bénéfices dépassent 77 pour cent).

Commerce

La valeur de l'actif augmente dans le sous-secteur de la quincaillerie et de la pharmacie dès que l'entreprise reçoit notre financement. Elle diminue dans le domaine du commerce de détail où le renouvellement de stock est plus rapide que dans tout autre sous-secteur.

33 pour cent de toutes les entreprises financées ont vu le nombre de leurs clients augmenter.

En terme de bénéfices, la progression du pourcentage est moins importante que dans tous les autres secteurs: 23 pour cent. Cela est dû au faible taux de marque des produits vendus, conséquence de la saturation dans ce secteur.

Dans les autres secteurs la différence entre le prix d'achat des intrants et le prix de vente des produits finis est plus importante, ce qui explique un pourcentage plus élevé des profits.

Manufacture

Le volume moyen d'augmentation de l'actif est dû aux investissements dans l'équipement. Il est significatif de noter qu'il atteint presque 400.000 CFA soit 14.33 pour cent, beaucoup plus que dans le secteur de commerce et des services. L'augmentation des bénéfices est plus importante que dans tous les autres secteurs: 68 pour cent, ce qui indique une augmentation assez significative des ventes consécutives au financement.

Services

Dans ce secteur le volume moyen de l'actif est relativement élevé dans le sous-secteur de transport, cela s'explique par un investissement important pour l'achat de véhicules (une moyenne qui atteint 17.000.000 CFA). L'augmentation des actifs en général est peu importante - 1,74% seulement, mais l'augmentation des bénéfices (51 pour cent) classe ce secteur au second rang. Le financement permet, en effet, des services plus importants et de meilleure qualité aux clients.

Amélioration des techniques de gestion

La majorité des entrepreneurs, soit 85 pour cent, qui postule au financement n'a aucun système de comptabilité. Les conseillers et le personnel du volet des petites entreprises aident ces entrepreneurs à mettre en place un système assez simple de comptabilité qu'ils appliquent après. Environ 80 pour cent des entreprises clientes continuent d'utiliser le système une fois que le prêt est remboursé.

La gestion des bénéfices

Dans le secteur des services les entrepreneurs ont plus tendance à réinvestir dans leurs affaires soit 1.219.848 CFA en moyenne. Cependant dans le secteur du commerce, 33 pour cent des entrepreneurs réinvestissent 100 pour cent de leurs bénéfices dans leurs affaires alors que dans le secteur de services seulement 22 pour cent des entrepreneurs réinvestissent la totalité des bénéfices. Dans le secteur de la manufacture on a relevé aucun entrepreneur qui ait réinvesti 100% des bénéfices dans son entreprise. Dans le secteur agricole 26% des entrepreneurs ont réinvesti l'ensemble des bénéfices dans l'entreprise. Néanmoins, le montant moyen réinvesti est le plus bas parmi tous les secteurs.

Agriculture	-	342.865 CFA
Commerce	-	1.073.457 CFA
Manufacture	-	1.139.499 CFA
Services	-	1.219.848 CFA

On a relevé seulement deux entrepreneurs travaillant dans le secteur du commerce qui ont investi 100 pour cent de leurs bénéfices dans une autre activité, principalement dans l'agriculture. Le montant le plus élevé qui ait été investi dans une autre activité se trouve dans le secteur des services: 899.250 CFA. Les activités secondaires qui intéressent le plus d'entrepreneurs sont le commerce et l'agriculture. Les montants moyens qui étaient réinvestis dans les activités secondaires s'élèvent à:

474.253 CFA pour l'agriculture
768.318 CFA pour le commerce
224.694 CFA pour la manufacture et
899.250 CFA pour les services

L'impact du projet sur les activités tenues par les femmes.

En ce qui concerne le volet des petites entreprises la participation des femmes dans les activités de ce volet bien qu'étant

toujours réduite n'a cessé de progresser depuis que nous avons commencé à les financer en 1986. Nous apprenons beaucoup sur les types d'entreprises gérées par, ou qui sont la propriété des femmes. Nous tenons à travailler avec les femmes entrepreneurs à un degré plus important.

En général, le nombre d'entreprises détenues par des femmes est relativement bas (en ne tenant pas compte des microentrprises comme par exemple des petits souks dans les marchés). Beaucoup de femmes entreprennent leurs activités à domicile et de ce fait ne sont pas intégrées dans la famille des entreprises classiques; elles n'ont pas conscience de la disponibilité de financement que présente le projet. Le système de garantie peut également empêcher certaines femmes de demander des crédits du fait que plusieurs d'entre elles n'ont pas de biens correspondant aux garanties requises: dans la plupart des cas les biens de la famille sont au nom du mari.

A ce jour, nous avons néanmoins accordé 30 prêts à des femmes soit un total de 14.906.000 CFA, la moyenne des prêts étant de 496.000 CFA. 27 femmes ont reçu des prêts du projet, deux d'entre elles ayant reçu plus d'un prêt. Les activités financées se présentent comme suit:

- agriculture et pêche (2 prêts) 2.100.000 CFA
- commerce (20 prêts) 9.150.000 CFA
- services (7 couturières et 1 transport) 3.656.000 CFA

La valeur des prêts s'étend dans une fourchette de 200.000 CFA à 5.000.000 CFA pour des durées de 6 à 12 mois.

La majorité des clientes n'ont pas une éducation formelle: 5 d'entre elles ont terminé leurs études secondaires, et l'une n'a terminé que les études primaires.

En général le taux de succès de ces entreprises est assez significatif. 8 prêts ont été totalement remboursés et deux clientes ont eu la possibilité d'avoir des prêts supplémentaires: une femme a reçu trois prêts, et une autre a reçu deux.

Voici quelques statistiques portant sur les performances:

8 des clientes ont déjà intégralement remboursé leur prêt (3 dans le secteur des services et 5 dans le secteur du commerce).

3 des clientes ont pu rembourser avant l'échéance, 4 ont remboursé à temps, et seulement une a remboursé en retard.

3 des clientes ont réinvesti 100 pour cent de leur bénéfices dans leur entreprise.

Une des femmes travaillant dans le secteur de commerce a pu étendre ses activités dans un autre secteur, à savoir dans le domaine du transport public. Elle a investi 36 pour cent des bénéfices tirés de son premier prêt dans cette nouvelle activité.

On a relevé que 15 emplois ont été créés dont 14 permanents et 1 temporaire.

Nous sommes en train de démontrer, à Kaolack, que l'approche minimaliste d'octroi de crédit en zone rurale et urbaine, aux petites et moyennes entreprises dans le secteur agricole ou non, peut avoir un impact hautement positif si le crédit est suivi de près et s'il est géré d'une manière décentralisée.

ETUDE D'IMPACT: COMPARAISON ENTRE ENTREPRISES BENEFICIANT DE CREDIT ET ENTREPRISES N'EN BENEFICIANT PAS

PAR

MADAME KRYSTYNA LAURENT
PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES PETITES ENTREPRISES EN MILIEU RURAL - KAOLACK, SENEGAL

INTRODUCTION

L'accès au crédit pour les petites et moyennes entreprises est très limité pour plusieurs raisons:

- Malgré les sommes modestes concernées, les coûts de la gestion d'un fonds de crédit sont fixes et assez élevés. Les institutions financières en général, donc, ne s'intéressent point en ce genre de crédit.

- Les garanties disponibles d'ordinaire au niveau des petites entreprises satisfont rarement aux exigences des grandes institutions financières.

- Les petites entreprises sont en vues comme a "haut risque" étant donné que le taux de défauts parmi ces entreprises est plus élevé que celui relatif aux autres secteurs de l'économie.

- Le plus souvent les petites entreprises n'emploient pas de systèmes de comptabilité. Les potentiels fournisseurs de crédit formel n'ont donc pas moyen d'établir ni la valeur ni la rentabilité des petites entreprises.

Une revue des rapports MIS démontre que le programme de crédit aux petites entreprises a eu un impact positif sur les entreprises financées: l'augmentation moyenne de bénéfices s'élève à 74 pour cent et l'augmentation moyenne de la valeur de l'actif est 15 pour cent. Pourtant il est bien possible que ceci soit du, au moins, à un certain degré, a des conditions économiques favorables, ou ce progrès peut être typique pour les petites entreprises viables en général, et non pas aux financements du Projet. Puisque le Projet n'accorde des prêts qu'aux entreprises que nous jugeons

rentable et solvable, les causes de ce développement doivent être étudiées afin de permettre une compréhension de l'impact du financement, ainsi que la validité du modèle en vigueur dans le projet.

C'est précisément à cette question que la présente étude est destinée. Une analyse du développement à travers les dernières deux années et demi des entreprises non financées sera présentée et comparée avec celle qui ont bénéficiées d'un crédit du Projet. Cette étude a aussi pour but de fournir plus de charte dans notre suivi de l'impact du Projet.

METHODOLOGIE

L'objet de cette étude était une révision et analyse des informations de base recueillies en 1986 sur plus de 400 entreprises dans les régions de Kaolack et Fatick, et les comparer avec les informations disponibles sur les clients du Projet. Dans le groupe de 1986 il y avait 70 entreprises qui sont devenues clients au cours des deux dernières années et demi. Une collecte d'informations visant les mêmes entreprises qui sont représentées dans la banque de données de base a ensuite été effectuée.

Naturellement, il n'était pas possible d'interviewer toutes les 400 entreprises: plusieurs parmi elles n'existaient plus, ou s'étaient transférées dans les autres régions, ou avaient demandé, sans succès, un crédit du projet et donc ne pourraient pas être vues dans la même catégorie que nos clients financés. La décision de ne pas inclure ces entreprises a été prise uniquement pour réduire la marge d'erreur dans nos analyses. Néanmoins 250 de ces entreprises ont été sélectionnées, retrouvées et interviewées. Les informations leur concernant ont ensuite été analysées de la même manière qu'ont été les données de base qui avaient été recueillies en 1986.

Les informations présentées dans ce rapport sont tirées de ces deux banques de données. En plus, les informations MIS sur les clients ont été employées pour les comparaisons.

Il est important de noter, à ce point, que l'utilité d'informations qui datent de presque trois ans, recueillies pour des buts autres que la présente étude est nécessairement limitée. Quand même, les informations que nous avons acceptées et employées dans cette étude ont été soigneusement recueillies, vérifiées, et analysées; et l'étude ne prétend pas aller au delà de ce qui peut être prouvé par ces informations.

L'analyse a pris en considération les aspects différents qui sont essentiels dans l'évaluation concernant l'évolution d'une entreprise: actif, bénéfices et emploi.

Toutes les entreprises ont été divisées en cinq groupes selon le niveau de leur actif.

Groupe 1 : en dessous de 500.00 CFA
Groupe 2 : de 500.000 à 1.000.000 CFA
Groupe 3 : de 1.000.000 à 5.000.000 CFA
Groupe 4 : de 5.000.000 à 10.000.000 CFA
Groupe 5 : de 10.000.000 CFA et plus.

Ceci a permis de faire une analyse selon la table de l'entreprise compte tenu du fait qu'on ne peut pas analyser toutes les entreprises de la même manière à cause de leurs tailles différentes.

Par exemple, il n'est pas possible de comparer une entreprise d'un tailleur possédant un actif de 200.000 CFA avec une entreprise de transport d'un actif de 60.000.000 CFA et d'arriver à des conclusions appréciables.

Cependant, il est intéressant de considérer des entreprises selon leur secteur économique surtout si on considère l'impact socio-économique comme création d'emploi, amélioration dans le système de gestion et possibilité d'avoir une idée générale sur les niveaux d'actif et des bénéfices. Aussi une telle analyse est fournie en dehors de l'analyse par groupe.

L'analyse par groupe

Le tableau ci-dessous montre la répétition des entreprises parmi les cinq groupes.

Données de base

	% des entre-prises	Agriculture	Commerce	Manufact.	Sce.
Groupe 1	29%	11%	20%	47%	22%
Groupe 2	16%	19%	28%	31%	22%
Groupe 3	34%	23%	40%	25%	12%
Groupe 4	11%	30%	43%	20%	7%
Groupe 5	10%	14%	42%	14%	30%

Il est évident que le secteur du commerce est plus présent dans les trois derniers groupes de presque la moitié.

Dans le premier groupe, il y a plus d'entreprises du secteur de la manufacture et les entreprises de deuxième groupe sont reparties de façon égale parmi les quatre secteurs. La même répartition est adoptée pour les entreprises interviewées en 1989.

	% des entre-prises	Agriculture	Commerce	Manufact.	Sce.
Groupe 1	24%	6%	20%	54%	20%
Groupe 2	15%	9%	30%	36%	24%
Groupe 3	45%	21%	32%	32%	15%
Groupe 4	10%	19%	52%	19%	10%
Groupe 5	6%	24%	46%	15%	15%

Ainsi, la composition des deux groupes interviewés en 1986 et 1989 est plus ou moins la même.

PROFITS

Données de base

Non - clients

Groupe	1986	1989	% d'augmentation
1	230.373	221.382	- 3,90
2	724.599	717.399	- 0,99
3	2.223.612	2.329.254	4,75
4	7.187.708	7.087.886	- 1,39
5	27.341.555	27.347.719	0,02

Clients			
	4.774.591	6.600.063	3.823

Pour les clients du projet

Clients

Groupe	Avant prêt	Après prêt	% d'augmentation
1	180.166	312.434	7.341
2	568.472	714.103	2.562
3	1.916.582	2.549.986	3.305
4	5.124.213	6.380.081	2.451
5	17.625.439	20.428.806	1.591

Pendant l'analyse des tableaux de l'actif, on note que les niveaux de l'actif pour chaque groupe ne sont pas les mêmes: les clients ont un niveau d'actif plus bas. Cependant il est évident que les entreprises non clientes n'ont pas augmenté leur actif sauf dans le troisième groupe où le pourcentage d'augmentation était seulement de 4,75 pour cent. D'autre part, les entreprises qui ont été financées par le projet ont toutes eu une augmentation de l'Actif, la plus significative étant dans le premier groupe : 73%. Ceci est dû à l'injection de nouveaux fonds (les prêts) qui ont entraînés cette augmentation.

Les chiffres pour les entreprises clientes ont été retenus à partir de différents prêts accordés entre l'année 1986 et 1989 et ne concernent pas la même période que le groupe de non clients. Néanmoins, 35 clients figurent parmi les entreprises recensées dans l'enquête de 1989. A partir des informations recueillies il est possible de noter une augmentation de 38% dans l'actif.

Ainsi l'augmentation de l'actif dans un court délai (la durée d'un prêt) peut être confirmée par une augmentation générale de l'actif pour les entreprises financées par le projet.

PROFITS

Données de base

Non - clients

Groupe	1986	1989	% d'augmentation
1	88.094	74.178	- 35,80
2	83.569	310.246	271,25
3	249.786	617.103	147,05
4	346.408	1.710 096	393,67
5	2.054.014	1.890.619	7,95

Clients			
	247.535	1.023.648	313,54

Pour les clients du projet

Clients

Groupe	Avant prêt	Après prêt	% d'augmentation
1	42.165	30.482	- 27,71
2	81.909	167.371	104,34
3	116.946	234.994	100,94
4	511.558	901.960	76,32
5	619.364	813.543	31,35

Les tableaux de bénéfices pour les non clients montrent la plus grande augmentation dans le quatrième groupe et pour les clients une augmentation dans tous les groupes à l'exception du premier.

Une fois de plus, il est important de noter que les informations sur les deux groupes (non-clients et clients) ne reflètent pas la même période.

Les entreprises clientes interviewées en 1989 enregistrent une augmentation en bénéfices de 313 pour cent depuis 1986, une augmentation importante. Ainsi, on peut conclure que les entreprises financées par le projet enregistrent une augmentation en bénéfices plus importante que les entreprises non financées.

ANALYSE PAR SECTEUR

Le secteur de l'agriculture représente seulement 15 pour cent du groupe interviewé en 1989. Il faut préciser que beaucoup d'activités agricoles sont saisonnières ou de court terme qui avec le concours des conditions économiques favorables génèrent plus de bénéfices que les autres secteurs.

Aussi, beaucoup d'entrepreneurs considèrent l'agriculture comme une activité secondaire.

Le commerce des produits agricoles est inclus dans le secteur de l'agriculture car il est toujours lié à la production agricole.

Cependant, il existe des cas de commerce de produits agricoles sans qu'il y ait le cote production quand les produits sont achetés des producteurs et vendus.

La plupart d'entreprises du secteur du commerce sont constituées du commerce générale et représentent 33 pour cent de l'échantillon interviewé en 1989.

Le secteur de la manufacture (36 pour cent de l'échantillon) montre la plus modeste variation en valeur de l'actif ou des bénéfices. La moyenne de l'investissement initial est la plus faible parmi les quatre secteurs: 205.700 CFA.

Le secteur des services (36% pour cent de entreprises) est composé d'activités telles que la construction, les tailleurs et bijoutiers, le transport et la restauration.

L'investissement initial dans ce secteur est assez élevé: plus de 600.000 CFA du fait de la prise en compte de la construction et du transport qui y sont inclus.

ACTIF ET BENEFICES

Actif

Données de base

Non-clients

Secteur	1986	1989	% d'augmentation
Agriculture	3.516.556	6.157.378	75,10
Commerce	4.059.567	4.020.223	- 0,97
Manufacture	2.000.629	2.554.881	27,70
Services	3.150.000	2.336.978	-25,82

Pour les clients du projet

Clients

Secteur	Avant prêt	Après prêt	% d'augmentation
Agriculture	3.012.398	3.700.684	22,85
Commerce	7.438.699	7.083.545	- 4,77
Manufacture	3.287.259	3.758.399	14,33
Services	10.054.443	10.232.178	1,77

Il est évident que selon les informations sur les clients du projet que leurs entreprises bénéficient d'une modeste augmentation dans leur actif à l'exception du secteur des services ou l'on aperçoit une augmentation substantielle de l'actif comparativement aux non-clients du même secteur. Cela est dû à l'investissement en équipements par les clients du secteur des services grâce aux fonds qui leurs sont prêtes, une conclusion partagée par les précédents rapports MIS.

La chute de la valeur de l'actif dans les entreprises du secteur commercial démontre un bon niveau d'activité avec un taux de renouvellement des stocks générant des bénéfices plus important comme l'attestent les

tableaux ci-dessous. A part le secteur des services qui exige en général un important investissement en équipements, la courte durée des prêts du Projet (maximum un an) pousse le plupart des clients à employer leurs prêts comme fonds de roulement. Ceci favorise la réalisation de bénéfices plutôt que l'augmentation de l'actif, du moins dans le court terme. La banque de données MIS démontre que le tiers des entreprises dans le secteur des services investissent l'argent qu'elles empruntent dans les équipements.

BENEFICES

Données de base

Non-clients

Secteur	1986	1989	% d'augmentation
Agriculture	665.368	759.128	14,09
Commerce	793.544	641.863	- 26,96
Manufacture	196.362	149.756	- 23,73
Services	772.054	674.931	- 0,92

Pour les clients du projet

Clients

Secteur	Avant prêt	Après prêt	% d'augmentation
Agriculture	156.004	233,228	49,50
Commerce	482.205	612,194	26,96
Manufacture	218.958	367,795	67,98
Services	293.812	450,009	53,16

Il est évident d'après les tableaux ci-dessous que le niveau des bénéfices des clients a augmenté d'une manière importante. Pour les non-clients seul le secteur agricole bénéficie d'une augmentation.

Bien que ces tableaux de bénéfices ne puissent pas être considérés comme définitifs, il est possible d'en déduire que malgré la situation économique dans ces régions, les petites entreprises peuvent et arrivent à générer davantage de bénéfices quand elles bénéficient de prêts à court terme. Dans le moyen ou long terme, ces bénéfices pourraient être investis dans les équipements augmentant ainsi la valeur de leur actif.

LA CREATION D'EMPLOI

Le tableau ci-dessous présente la création d'emplois pour les non-clients.

Secteur	Nbre. d'entreprises 1986	1989	Temps plein 1986	1989	Temporaire 1986	1989
Agriculture	23	33	14	90	13	21
Commerce	62	68	36	53	35	31
Manufacture	62	70	193	342	134	120
Services	32	36	69	86	48	42
TOTAL	179	213	132	571	230	214

Le tableau présente le nombre d'emplois existant en 1986 et encore en 1989.

Pour 1986, on note 2,02 emplois par entreprise et 3,68 par entreprise en 1989 représentant une augmentation en emplois notamment dans le secteur de la manufacture.

Parmi les entreprises clientes, une plus grande création d'emploi suit les financements. Une moyenne de 4,12 par entreprise dont la plupart dans le commerce et les services. Selon les informations concernant 140 entreprises clientes, un tiers d'entre elles ont créé des emplois: un total de 223 emplois dont 51 permanents et 172 temporaires.

AMELIORATIONS EN TECHNIQUES DE GESTION

La majorité les entrepreneurs sollicitant un financement n'ont pas de système de comptabilité (environ 85 pour cent). Nos agents de base dans les bureaux satellites les aident à mettre en place un système de comptabilité rudimentaire qui n'est pas maintenu une fois le prêt remboursé

même si environ 80 pour cent des entreprises continuent à maintenir le système. Au moins 30 pour cent des entreprises utilisaient un tel système.

La présente étude a révélé que 40 pour cent des entreprises du groupe de 1986 qui sont devenues clientes tiennent une comptabilité tandis que 20 pour cent seulement parmi ce groupe qui ne sont pas devenues clientes en tiennent une. Ceci démontre que malgré le fait que la tenue d'une comptabilité n'est pas en soi même une exigence du projet pour l'obtention du crédit, les entreprises qui tiennent des livres de comptes sont favorisées (toute autre considération étant égale) dans l'accès du crédit offert par le projet. En plus, la gestion d'un crédit formel pourra encourager la maintenance des livres de comptes dans la petite entreprise.

CONCLUSION

Un résumé du rapport ci-dessus ne justifierait point ni les éléments soulevés, ni la complexité des analyses présentées. Nous préférons donc, présenter la conclusion suivante: Le modèle offert par ce projet et le type de crédit qu'il offre aux petites entreprises dans les régions de Kaolack et Fatick représente une contribution positive favorisant des améliorations réelles auprès de notre population ciblée: en général, la performance de nos clients dépasse celle des non-clients. A part cela, de par les informations qu'il renferme et l'expérience qu'il présente, ce rapport aidera à la préparation de futures analyses de ce genre. Les informations contenues dans les données de base de 1986 qui avaient été employées pour cette présentation n'avaient pas été recueillies à vue.

Le but original dans la collecte de ces informations de 1996 était d'aboutir à la formation de la stratégie du volet petites entreprises au début du projet, et aussi pour ces objectifs, il a servit plus à une rapide vue d'ensemble pour permettre la mise en pratique des impératifs du projet plutôt qu'à aider à découvrir ce que cette approche pourrait être.

La portée de ces informations a été ainsi limitée aux analyses fournies ici.

A partir de cette expérience et pour assurer l'intégrité des informations futures, l'Unité de gestion devra, comme le projet s'apprête à s'étendre à d'autres régions, faire attention pour protéger les informations de base des préférences qui peuvent surgir de l'expérience dans les autres régions et autres pays.

LA PRIVATISATION DU RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES:
LOME

PAR

MONSIEUR ABOSSE DOVI-AKUE THEODORE
DIRECTEUR
SOCIETE TOGOLAISE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
SOTOEMA - TOGO

INTRODUCTION

Excellence Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
Excellence Monsieur l'Ambassadeur des Etats-Unis en Côte d'Ivoire,
Monsieur le Directeur Général du RHUDO,
Monsieur le Coordinateur de Projet,
Messieurs les Conférenciers,
Honorables Délégués, Observateurs et Invités,
Mesdames, Messieurs,

Au nom de la SOTOEMA, de tout son personnel et de son Directeur Général, je tiens tout d'abord à remercier le Gouvernement ivoirien, et le Chef de l'Etat ivoirien, Président de la République de Côte d'Ivoire, son Excellence Monsieur Félix Houphouet-Boigny, d'avoir accepté la tenue de ce type de conférence régionale néecesaire, instructive et vitale au développement économique de la sous-région et précisément au sein de la CEDEAO.

Nos remerciements sincères vont également aux organisateurs, qui ont su à travers la diversité des sujets choisis et traités, garantir la qualité des travaux qui concernent l'ensemble des pays du tiers monde.

Je tiens très humblement à préciser que j'ai personnellement apprécié le professionnalisme des organisateurs, étant moi-même organisateur et conseiller.

Présenter la privatisation du ramassage des ordures ménagères au Togo est pour moi un véritable honneur pour trois raisons fondamentales:

La première

La privatisation coûte moins cher à l'Etat et oblige l'Entreprise à garantir la qualité de sa prestation.

La seconde

Aujourd'hui, l'environnement représente une des bases essentielles de la qualité de la vie; que ce soit en pays développés ou en pays presque développés.

La dernière

L'exemple de Lomé au Togo, semble être transférable dans d'autres villes africaines, avec toutes les chances de succès.

Je suis presque persuadé qu'à la fin de cette conférence, des projets de contrat vont être élaborés entre les illustres délégués des villes ici représentées, et notre petite Société, la SOTOEMA, pour renforcer, développer et prouver les liens d'amitié, de fraternité et d'identité qui unissent nos nations, nos peuples et nos très chers dirigeants.

La SOTOEMA, Société togolaise d'enlèvement des ordures ménagères et d'assainissement, est une société privée, créée en 1974, par Monsieur Adoté Dovi-Akue.

Société à responsabilité limitée avec un capital de 250.000.000 de francs CFA, elle assure la collecte, l'évacuation et le traitement en décharge contrôlée des ordures ménagères de la ville de Lomé et de ses banlieues.

SOTOEMA assainit également la ville de Lomé à travers des travaux de vidange, de curage et d'hydrocurage d'égouts, des canalisations diverses, de fosses septiques et étanches.

La dératisation, la désinsectisation, la désinfection et les traitements phytosanitaires, font parties intégrantes des ses activités nationales.

Les raisons de la privatisation du ramassage des ordures ménagères à Lomé

Au début des années 1970, Lomé était dans une situation difficile. Les rues étaient parfois encombrées de détritus divers, favorisant la prolifération de prédateurs et d'insectes divers, sans oublier l'incommodité permanente due aux odeurs nauséabondes portant préjudice à la beauté de la capitale togolaise.

A l'époque, le ramassage des ordures ménagères était assuré par la voirie.

Comme vous le savez tous et sans aucune interprétation abusive, il est difficile de demander à des fonctionnaires de travailler les jours fériés ou le week-end par exemple.

Le travail de la semaine n'étant pas toujours bien fait ou pas fait du tout, au cours des jours, des semaines et des mois, l'état général en ce qui concerne l'assainissement se dégradait d'année en année.

Le Gouvernement togolais, conscient de la nécessité de veiller à la santé des populations, a décidé de lutter contre cette situation inacceptable pour une grande capitale.

En effet, le Président-Fondateur du rassemblement du peuple togolais (RPT), le Président de la République, le Général Gnassingbé Eyadema, sensible à la qualité de la vie, décida en 1974, d'améliorer l'assainissement de la ville de Lomé, en privatisant la Société de collecte des ordures ménagères. Je rappelle que nous sommes en 1974.

Privatiser une société aussi importante à cette époque, était inimaginable dans la mesure où un peu partout dans les pays du tiers monde, la nationalisation n'était plus à la mode.

En 1974, au Togo, privatiser la collecte des ordures ménagères, était une décision d'avant-garde, prise par le Président de la République, son Excellence, le Général Gnassingbé Eyadema.

PRESENTATION GENERALE DE LA SOTOEM

1. Le siège

Notre siège est installé dans le domaine industriel sur deux (2) hectares.

Il comprend les bâtiments administratifs, les magasins pièces détachées, les bureaux d'études, les vestiaires et l'atelier qui se décompose comme suit:

Atelier mécanique

- Département mécanique (diésel-essence)
- Département électricité
- Département peinture
- Département pneumatique

Atelier de fabrication des conteneurs

- Département tôlerie, carrosserie
- Département soudure, chaudronnerie
- Département études, conception

2. Le personnel

Véritable capital humain, le personnel est la base du succès de l'entreprise.

Au fil des années, il a acquis une expérience et un savoir-faire qui lui permettent de faire preuve de professionnalisme quelles que soient les rigueurs du métier et par tout temps.

SOTOEMA emploie aujourd'hui, 350 personnes réparties en cinq (5) catégories:

1. Les ripeurs
2. Les chauffeurs
3. Les surveillants
4. Les mécaniciens
5. Les cadres

60 personnes sont affectées exclusivement au département assainissement.

3. Le matériel

Nous utilisons essentiellement le matériel français.

Au départ, les camions étaient tous de marque Berliet. Aujourd'hui nous utilisons des Renault-Turbo.

Le parc se compose de bennes entreprises, de lève-conteneurs dotés d'un système de préhension à bras, de bennes semi-automatiques à compactage rapide d'une capacité maximale de 16 m3,d'engins lourds: chargeurs, graders, bulldozers, pelles-hydrauliques, tracto-pelles, et compacteur pour enfouissement sanitaire et de camionnettes tous terrains.

Le part automobile de la SOTOEMA comprend 85 véhicules.

150 conteneurs à ordures de 8 m3 en tôles de 2,5 mm apportent un appui logistique à notre système de collecte.

Les conteneurs sont fabriqués dans nos ateliers par de jeunes togolais diplômés du Lycée Technique EYADEMA. Leur formation est exemplaire et de grande qualité.

4. Mode de collecte

SOTOEMA a adopté depuis 15 ans, trois (3) modes de collecte:

1. Le porte à porte, assuré par des bennes à compression

2. Le système de collecte, en conteneurs, assuré par les lève-conteneurs à préhension à bras hydraulique

3. Les dépotoirs dits sauvages car non autorisés, assuré avec l'utilisation d'un chargeur et des camions benne à ciel ouvert.

5. Techniques de contrôle

Le contrôle est très important car comme toutes les prestations de service de forte potentialité de production, il faut contrôler sans faille tous les jours.

Un surveillant assure le contrôle d'un secteur bien spécifique en restant à bord de la benne à ordures. Il participe réellement à la collecte et est responsable de toute plainte ou tout incident survenu dans le secteur. Il fournit en fin de collecte, un rapport détaillé et signé sur l'ensemble des travaux de la journée.

Trois (3) inspecteurs véhiculés recontrôlent les travaux des surveillants.

La Direction joue un rôle prépondérant régulier et permanent dans les techniques de contrôle.

6. Zones géographiques desservies - quantité d'ordures collectée et traitement

Le nouveau contrat en cours de négociation, couvre 65 secteurs au lieu de 10 secteurs en 1974.

Lomé et toutes les banlieues sont desservies.

Le tonnage journalier tous déchets confondus oscille entre 900 et 1.100 tonnes/jour.

SOTOEMA assure la collecte des ordures ménagères, des déchets industriels et commerciaux solides et liquides.

Le traitement retenu est la décharge contrôlée. Neuf (9) décharges contrôlées ont déjà été consommées à ce jour.

Nous entamons à partir du début de l'année 1990, une nouvelle décharge contrôlée d'une superficie de 900 ha, située à 25 km de Lomé, d'où la nécessité d'une station de transfert en fin de construction dotée de pont bascule moderne et d'infrastructures adéquates.

CONDITIONS CONTRACTUELLES

Un contrat a été signé en 1974, entre la Commune de Lomé, représentée par le Maire de Lomé, et la SOTOEMA, représentée par son Directeur Général.

Le contrat comprend deux clauses de révision: l'une au titre du tonnage collecté, l'autre au titre des conditions économiques (augmentation du coût des matières consommables telles que le carburant, les pneumatiques ou des charges diverses, taxes, impôts, salaires).

CONCLUSION

Le succès de la privatisation d'une société de collecte des ordures ménagères dépend de sept (7) critères fondamentaux:

1. La volonté de réussir

   Elle doit être à la fois individuelle et collective. Raison pour laquelle il faut l'inculquer au personnel qui doit être dévoué et consciencieux.

2. L'exemple

   La présence, l'assiduité, la régularité du personnel de Direction et des cadres, serviront de référence aux autres employés.

3. Les moyens techniques

   Leur efficacité est liée aux caractéristiques du matériel et à la gestion du parc automobile et du stock de pièces détachées.

   L'uniformité du parc automobile est nécessaire tant en ce qui concerne les modèles que les marques.

4. Le personnel

   Il doit être en bonne santé et surveillé médicalement. Le personnel d'atelier doit être polyvalent et bien formé.

5. La compétence

   Il ne faut jamais hésiter pour investir dans la formation des ripeurs, des surveillants, des chauffeurs, des mécaniciens.

6. La redevance

   L'engagement de la municipalité vis-à-vis du prestataire, doit être honoré. A ce stade, une confiance mutuelle est indispensable.

7. La gestion

   Rigoureuse, pragmatique mais réaliste, la gestion doit être saine. Pas d'abus; beaucoup d'économie; et à tous les niveaux. Les ressources doivent être utilisées réellement et uniquement pour la prestation de service.

Avant de terminer cette conférence, je voudrais modestement ajouter que grâce à la privatisation du ramassage des ordures, nous avons pu créer de nombreux emplois en 15 ans, résorbant une partie sensible du chômage.

Nous continuons de créer des emplois et nous continuerons de créer des emplois.

L'année dernière, grâce à l'USAID, au RHUDO et à l'assistance du Gouvernement togolais, une conférence importante sur la privatisation des services urbains, a eu lieu à Lomé au Togo, du 31 mai au 3 juin 1988.

A la suite de cette conférence qui a sensibilisée bon nombre de responsables politiques, culturels et économiques, de nouvelles études techniques ont été élaborées dans la sous-région, pour rechercher de nouvelles solutions à nos problèmes économiques.

Des nouveaux contrats ont été signés. SOTOEMA a par exemple signé un contrat avec le Congo, pour neuf (9) milliards de francs CFA, pour l'assainissement complet de la capitale.

D'autres contrats sont en cours de négociation pour le Bénin, le Burkina-Faso, le Niger, le Mali et autres pays.

Mieux, en association avec d'autres groupes spécialisés, nous pensons qu'il est possible de réexporter notre rigueur au travail, notre bonne volonté et notre dévouement vers les pays développés.

Le nettoiement du métro de Paris peut trouver une solution couplée d'une garantie de non-grève.

Toutes les conférences pouvant rassembler les pays du tiers monde, sur des thèmes économiques, sociaux ou culturels, sont bénéfiques aux pays participants.

La privatisation bien gérée aboutit souvent à la diversification.

A partir des ordures ménagères, nous évoluons aujourd'hui dans le secteur des espaces verts, du nettoyage industriel, du bâtiment, des travaux publics, du commerce général, de la publicité, du conseil en communications, de la promotion, du marketing, du transfert de technologie.

Au Togo, avec l'implantation de la zone franche, nous constituons un partenaire sûr, consciencieux et solidaire aux Sociétés étrangères.

Cette zone franche est le fruit de la politique extérieure du gouvernement togolais, du climat de paix qui règne au Togo depuis plus de vingt deux ans, de la stabilité politique, économique du Togo, et principalement de la crédibilité internationale du Président-Fondateur du Rassemblement du Peuple Togolais (RPT), Président de la République, le Général Gnassingbé EYADEMA.

Je vous remercie.

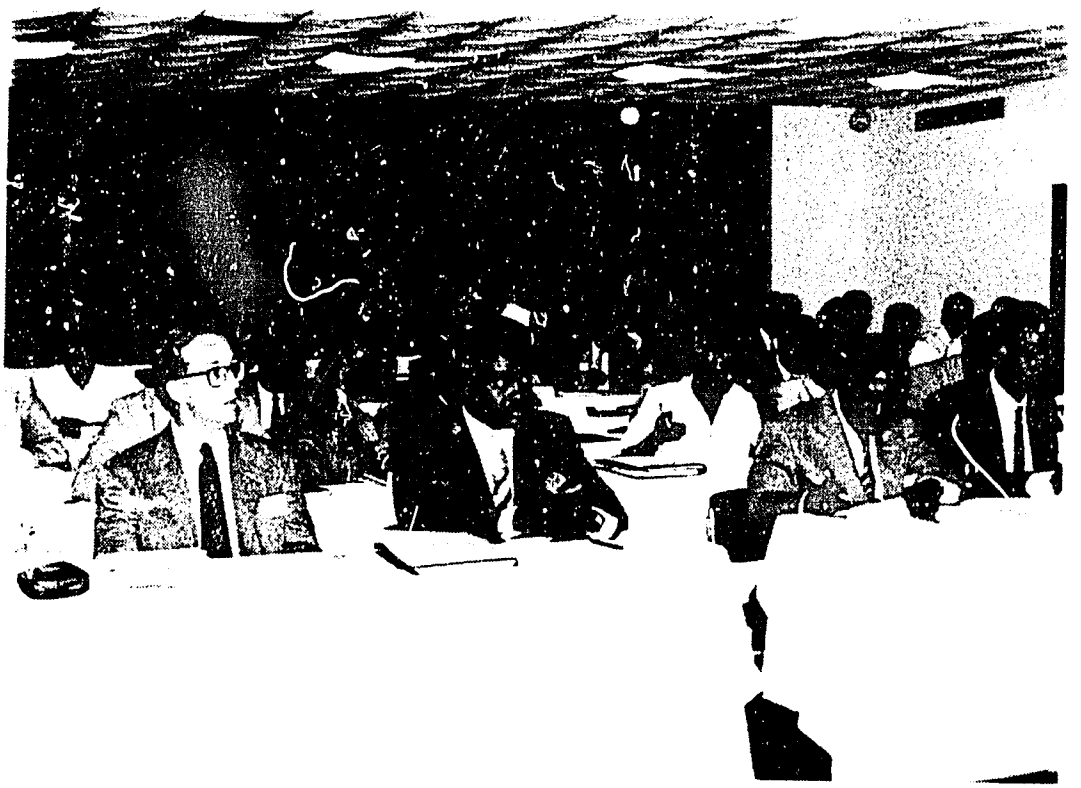

Une séance plenière

UNE NOUVELLE CROISSANCE LOCALE: LES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LES VILLES FRANCAISES

PAR

MONSIEUR ERIC SCHELL
CONSEILLER, CHARGE DE LA
PROMOTION INTERNATIONALE, CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
FRANCE

PREMIERE PARTIE: UNE NOUVELLE CROISSANCE LOCALE - 6 DYNAMIQUES AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

Depuis 5 ans, les études conduites par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) et la Communauté européenne démontrent que les moteurs d'une nouvelle croissance se font sous le double signe des initiatives locales pour l'emploi et la mise en place d'une dynamique régionale.

Ainsi, le profil de l'entrepreneur, qui était traditionnellement celui d'une personne de sexe masculin âgée de 35 à 40 ans, créant une entreprise de haute technologie, n'est plus systématique. Un exemple concerne essentiellement les femmes: il s'agit du franchisage qui est une méthode de création et de préservation d'emplois pour ceux qui se reconvertissent, mais aussi qui permet de développer une assistance administrative et technique pour ceux qui plus tard voudront se lancer dans la création de nouvelles franchises. La France est actuellement au tout premier rang des pays européens pour le franchisage. En 1985, il y avait 700 concédants et 2.000 concessionnaires; en 1990, on prévoit 1.000 concédants et 50.000 concessionnaires.

Il a été constaté d'autre part, dans les pays européens, que les plus forts taux de création d'entreprises sur le plan local existaient dans les bassins d'emplois où il y avait eu les plus importants taux de faillite et l'OCDE a fourni quelques clés du développement:

- les initiatives doivent s'appuyer sur une démarche entrepreneuriale;
- les initiatives doivent être diversifiées;
- il faut reconvertir les industries de base;
- il convient d'internationaliser et de moderniser les PME;

- il faut adapter les produits aux changements technologiques et aux nouveaux marchés.

Enfin, comme nous l'avons répété à plusieurs reprises, au cours de ces conférences, une dynamique de l'emploi passe par une redéfinition du rôle des administrations centrales qui doivent accepter de se décentraliser, de déconcentrer leurs attributions au niveau régional ou local, et de déléguer certaines de leurs compétences aux collectivités locales ou à des organismes mixtes, publics-privés, et ultimement à des organismes privés.

Le développement local répond à 6 dynamiques que nous pouvons regrouper sous les intitulés suivants:

- la concertation
- l'information
- la formation
- la coordination
- la réalisation
- l'évolution

DYNAMIQUE NO. 1 - LA CONCERTATION

En effet, sans concertation, pas de mise en commun, pas de stratégie ni de projets collectifs. L'enjeu de la concertation, c'est de lier sur le terrain les acteurs, les institutions, les secteurs, les branches d'activités pour réaliser un projet cohérent.

La concertation permet d'élaborer un diagnostic de la situation locale et ensuite de mieux gérer les échanges entre collectivités afin de trouver un compromis qui permette à chacun d'intervenir sur un dossier. De l'échange informel au dispositif lourd (type association, commission ou groupe de travail), la concertation est avant tout un exercice de décentralisation dont voici quelques expériences:

1. A Nevers, la réunion des moyens de l'agence nationale pour l'emploi et de la mission locale pour l'emploi permet de mieux cibler les secteurs professionnels, d'informer les employeurs sur les mesures existantes et la recherche des emplois nouveaux, en permettant de visiter 70 entreprises mensuellement.

2. A Rennes, en Ille-et-Vilaine, sur le territoire du pays de Rennes, soit 122 communes et 410.000 habitants, a été créé un Conseil économique et social de pays qui a pour but le développement économique et social, la politique locale de l'emploi, la politique de la recherche, la planification, la promotion et l'information en s'instituant comme lieu de rencontre, d'échange d'information et de concertation, entre les différents acteurs locaux de la vie économique et sociale.

3. En 1980, 7 associations de maisons des jeunes et de la culture de petits villages ruraux de Moselle se sont regroupées dans une union locale pour assister les pouvoirs publics sur l'aménagement d'une rivière qui débordait systématiquement, la Nied réunie.

4. Désirant construire 500 logements sociaux dans les Alpes du Sud, la municipalité de St. Julien le Montagné, dans le Var, a systématiquement consulté la population en faisant appel aux exigences des familles nombreuses ou des personnes vivant dans des conditions difficiles, afin d'éviter la poursuite de l'exode rural.

5. La région Centre a été divisée en 23 bassins d'emploi, dont 18 sont dotés d'un comité. La région apporte une aide aux études préalables de ces comités.

DYNAMIQUE NO. 2 - L'INFORMATION

Enjeu du développement, l'information est en elle-même un outil et une action de développement.

En effet, l'information existe toujours mais elle est dispersée dans de multiples services administratifs, para-administratifs ou privés. Il y a donc nécessité d'élaborer une information synthétique, transversale et partagée entre l'ensemble des partenaires. La communication de l'information et sa diffusion est une pédagogie: elle assure un rôle essentiel dans la dynamique de la décision du développement local. Voici quelques exemples:

1. L'information intervilles: Depuis 1983, 4 villes pilotes LE MANS, LYON, METZ et MONTBELIARD - et bientôt une quinzaine d'autres - vivent en commun une expérience originale de communication électronique qui permet de gérer des dossiers d'information dans les domaines de la gestion et de la vie locale: police municipale, voirie, espaces verts, personnel, santé, réglementation.

2. Dans un quartier déshérité de Roubaix, appelé le Cul du Four, les partenaires ont mis en place un tableau de bord économique du quartier afin de mieux connaître les lieux et d'associer les industriels à la concertation pour l'établissement du schéma directeur d'aménagement du quartier. Ainsi, les fichiers ASSEDIC, URSAF, ANPE, EDT, etc. ont été mis en commun et recoupés.

3. La télématique: à l'exemple de la Picardie qui était une des régions pilotes, de nombreuses régions, dans la région Centre, en région Rhône-Alpes, ont mis en fonctionnement des serveurs télématiques concernant la vie économique: filières, la vie économique, la formation, (les métiers, les demandes, les offres, la maison, les loisirs, les horaires SNCF ...), l'annuaire des élus, le guide des formalités administratives.

4. La région du Beaufortin, petit canton de 4.000 habitants en Savoie, au nord d'Albertville, qui regroupe 4 communes, est candidat pour l'installation d'un réseau câblé, avec la mise en place d'une télé locale, Télé-Pays, pour les touristes et des reportages sur les associations et l'activité du canton.

5. Une radio locale rurale, Radio Alpes Mancelles, dans le nord de la Sarthe qui est composé de petites communes de 300 à 800 habitants

avec un chef-lieu qui ne regroupe que 2.600 habitants. L'initiative a permis à la maison des jeunes et de la culture de créer une radio puis de l'animer. Cette radio collabore avec les communes du secteur pour présenter les communes, les réunions des conseils municipaux, la transmission des nouvelles des mairies.

DYNAMIQUE NO. 3 - LA FORMATION

C'est dans les espaces en crise que sont nées les premières actions regroupées sous le vocable de Formation/Développement.

Certes la formation, qu'elle soit initiale ou continue, ne peut à elle seule créer le développement; elle n'est qu'un outil mais un outil décisif. En effet, la hausse du niveau général de formation de la population contribue à créer un environnement favorable à la création d'activités nouvelles. L'adaptation de la formation permet d'améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi et la capacité de construire rapidement des formations sur mesure est un atout décisif pour favoriser l'émergence de projets locaux de création d'activités.

Le principe de l'analyse consiste à établir un constat, un état des lieux en matière d'emploi et de formation, à essayer d'en saisir les évolutions futures, à identifier les objectifs, les stratégies et les projets des différents acteurs.

Ainsi, nous voyons bien que la formation est le complément indispensable des deux précédentes étapes que sont la concertation et l'information.

Dans tous les cas, les formations doivent être étroitement liées à des projets individuels ou collectifs. Les structures d'accueil doivent être diversifiées. Les formations doivent être conçues de façon décentralisée et de manière à pouvoir être adaptées à de petits groupes.

Les organismes de formation doivent volontiers faire appel à des formateurs occasionnels recrutés dans le milieu local. Voici quelques exemples de formation:

1. En 1980, dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussilon et Rhône-Alpes, un programme interrégional de formation en zones rurales dévitalisées a été mis en place avec son siège à Avignon, pour assurer notamment la gestion des financements accordés par le Fonds social européen.

2. Dans les Pyrénées, c'est une association interrégionale de développement par la formation qui a mis en place la formation de guides de haute montagne.

3. Dans l'Aisne, le Comité du bassin de Chauny-Tergnier-La Fère, comprenant 4 cantons pour environ 70.000 habitants dans une zone de délicate reconversion industrielle, a mis en place des formations professionnelles en vue de faciliter le transfert de technologie des grandes entreprises existantes implantées dans le bassin, en particulier Saint-Gobain, Atochem, Thomson et Cockerill.

4. Dans les Deux-Sèvres, à Parthenay, 20.000 habitants, une entreprise avait besoin de sous-traitance et cherchait une idée de produit nouveau. 15 candidats, 9 filles et 6 garçons, pour des métiers concernant la mécanique générale et l'électrotechnique étaient sans qualification. Le CLub Entreprise, association loi 1901, a servi de support financier à l'organisation du stage et les ateliers de l'entreprise ont servi de support technique avec l'aide de leurs cadres et la participation de 6 préretraités.

DYNAMIQUE NO. 4 - LA COORDINATION

La coordination relève de la stratégie collective du développement, pour atteindre à plus de cohérence interne et une meilleure effectivité du développement.

La coordination permet de recomposer le paysage institutionnel. En effet, chaque institution, chaque administration, n'est pas porteuse de démarches de développement et de projets collectifs d'innovation.

Le choix d'une forme pertinente de coordination s'effectue en fonction de la nature des opérations à traiter et des finalités de la coordination: décision, programmation, financement, gestion, évaluation. On peut distinguer la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales, les maîtrises d'ouvrage déléguées à tel ou tel entrepreneur, public, privé ou mixte, et les maîtrises spécifiques aux opérations.

Voici quelques expériences de coordination:

1. La région Midi-Pyrénées a créé un outil particulier: le plan pluriannuel de développement local et un fonds spécifique dénommé Fonds régional d'aménagement du territoire qui doit intervenir aux côtés des crédits normaux afin d'assurer un complément ou un lien entre ces derniers et les projets régionaux.

2. 23 communes du sud Lubéron ont créé en 1969 un syndicat intercommunal qui a ensuite abouti à la création du parc naturel régional du Lubéron, qui coordonne les actions avec l'aide de la Région, du Département, de l'Etat, par l'intermédiaire d'une convention passée entre le Conseil régional et un syndicat mixte.

3. Le Conseil régional du Pas-de-Calais a mis en place des commissions spéciales pour le développement social des quartiers dans 7 sites de communes de la région. Certains projets ont ainsi été retenus à Roubaix: création d'une mini-ferme, d'un atelier de linguistique comparée et d'un atelier de relogement. A Grande-Synthe, création d'une bibliothèque, d'une salle des fêtes, d'une maison de quartier et programmes en faveur des immigrés. Dans le Valenciennois: ateliers collectifs, terrains de sport, aménagement d'espaces extérieurs, des actions de sensibilisation à la musique ont été mis en place.

4. Le CIEDIL, dans la Loire, (Centre intergénérations pour l'emploi et le développement des initiatives locales), association créée fin

1984 sous l'impulsion du préfet de la Loire, qui a pour objectif de réinsérer des publics en difficulté: jeunes, chômeurs longue durée, femmes, par une collaboration entre générations, en liaison directe avec les artisans et les entreprises, et de soutenir et de développer toutes les initiatives locales pouvant déboucher sur la création d'entreprises, d'activités ou d'emplois dans les entreprises existantes.

5. Dans le Sud de l'Isère, dans le canton de Trièves, 6.400 habitants, une coordination foncière intercommunale a été mise en place, qui permet d'insuffler une dynamique à l'ensemble de cette région qui se développe sur le plan touristique, en particulier la restructuration et l'aménagement des exploitations agricoles existantes qui sont favorisées par un certain nombre d'aides du Département.

DYNAMIQUE NO. 5 - LA REALISATION

Avec la réalisation, on atteint bien sûr la phase décisive du développement économique local.

La concertation a été établie; les partenaires ont été mobilisés, informés; la coordination a été assurée; les projets ont été programmés budgétairement, financièrement. Il reste donc à inscrire le développement dans les faits. Mais on ne réalise pas le développement comme on produit une machine. Voici quelques exemples de réalisations:

1. Ainsi, dans la région de Caen et en Lorraine, la société de reconversion de SACILOR a pour objectif de reconvertir les sidérurgistes et les mineurs mais également de réhabiliter les fiches industrielles. Elle apporte à la fois des aides techniques, des aides matérielles et des aides financières. Son action est renforcée par l'existence de plusieurs comités auxquels sont associées l'ensemble des forces vives de la région. Un comité d'orientation, un comité de parrainage pour les projets et une équipe opérationnelle de 9 personnes. C'est en partie grâce à SACILOR qu'a pu être mis en place, à Hagondange, le projet de parc d'attractions des SCHTROUMPFS qui réutilise un certain nombre de bâtiments couverts des laminoirs de la société.

2. Dans la région d'Annecy-Chambéry, un carrefour de la santé, regroupant la région, le syndicat intercommunal, des associations et des entreprises, a permis de créer 2 réalisations: une association locale de développement sanitaire pour les personnes âgées essentiellement, et un atelier d'éveil pour les 2-4 ans, pour les enfants qui souffrent d'être isolés dans les hameaux sans contact avec d'autres enfants de leur âge, dans cette région de montagne.

3. Dans le département de l'Eure, un système de parrainage et de coup de pouce financier pour des entreprises locales a été créé sous la forme d'une plateforme d'initiative locale qui regroupe les banques, les services administratifs, les professions libérales et les collectivités locales. Des prêts bancaires et des prêts

d'honneur sont accordés aux créateurs d'entreprise dont le projet est accepté.

4. Au pays Basque, ce sont des coopératives bénéficiant du soutien de leurs homologues espagnols qui ont été créées à partir de 1979 dans les Pyrénées atlantiques. AInsi, en 1982 a été créée la société ALKI, spécialisée dans la fabrication de chaises, et qui compte 44 salariés. C'est le syndicat intercommunal du canton d'Espelette qui s'est chargé de la construction de l'usine et a pris à son nom l'ensemble de emprunts nécessaires à la mise en place de l'entreprise.

DYNAMIQUE NO. 6 - L'EVALUATION

L'évaluation permet de valider le processus du développement local que nous venons d'exposer avec les 5 précédentes dynamiques.

Cet usage, calqué sur celui des entreprises et des associations, s'explique par un souci de contrôle de gestion et de cadrage des opérations. On distinguera l'évaluation sociale, l'évaluation juridique, l'évaluation économique et l'évaluation technique.

L'évaluation est à la fois quantitative, qualitative, mais aussi politique. Il ne s'agit pas uniquement d'aligner des rapports d'exécution, des comptes d'exploitation et des bilans de fonctionnement, il s'agit de regarder concrètement si le contenu politique réel, l'adéquation entre les objectifs, les moyens et les résultats ont été clairement appliqués. On peut ainsi distinguer une évaluation des moyens, une évaluation des réalisations, une évaluation de l'impact, une évaluation de l'efficience c'est-à-dire du rapport coûts-gains, et une évaluation d'appréciation plus subjective et qui procède des indices de satisfaction de la population. Voici un exemple d'évaluation:

- Dans le parc naturel régional des Vosges du nord, une étude a fixé les points suivants: un bilan-diagnostic des réalisations du parc naturel, les perceptions et les attentes par rapport au parc, un diagnostic sur le fonctionnement interne, et les jalons pour l'avenir. L'évaluation a porté entre autres sur les questions suivantes: qui a pris en charge les investissements? Combien d'emplois nouveaux ont été créés? Quel est leur niveau de qualification à leur valeur ajoutée? Ces emplois nouveaux touchent-ils les chômeurs de la région? Quels sont les retours directs de l'investissement? L'aide renforce-t-elle le tissu économique ou au contraire le destructure-t-elle? Ainsi, la méthode des tableaux de bord peut être largement utilisée: tableaux pluriannuels, graphiques restituant les valeurs et les pourcentages, les indices, cartes révélant les différences de secteurs, commentaires qualitatifs, etc.

DEUXIEME PARTIE - LES OUTILS JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELS DU DEVELOPPEMENT LOCAL

Je vais essayer de recencer les multiples cas de figure envisageables pour assurer le développement local, qui se présentent sous 3 aspects:

- les formes juridiques
- les procédures contractuelles
- les instruments des politiques publiques

(Ces outils peuvent être conjugués par les acteurs locaux pour soutenir leurs actions de développement local.)

- Les formes juridiques: fiche no.:

1. L'Association loi 1901
2. Le Groupement d'intérêt économique (GIE)
3. Le Groupement d'intérêt public (GIP)
4. La Société d'économie mixte (SEM)
5. La Société d'intérêt collectif agricole (SICA)
6. Les Syndicats de communes à vocation multiple (SIVOM)

- Les procédures contractuelles: fiches no.:

7. Le contrat de plan Etat/Région
8. Le charte intercommunale de développement et d'aménagement
9. La démarche pays d'accueil
   Les contrats particuliers tourisme
   La charte constitutive d'un parc naturel régional
10. Le contrat d'gglomération
11. Le contrat emploi/formation/production
12. Le contrat de développement culturel
13. Le projet d'action éducative

- Les instruments des politiques publiques: fiche no. 14

LES FORMES JURIDIQUES

Fiche no. 1: L'Association loi 1901

L'Association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun de façon permanente leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que le partage des bénéfices.

La participation des Associations à la vie communale ou intercommunale est déterminante. Elle permet en effet d'assurer le relais de la population pour l'information des élus. Elles peuvent démultiplier et prolonger les services des instances officielles, et tenir un rôle de précurseur dans l'innovation pour l'expérimentation de formules nouvelles.

Depuis 1985, les Associations peuvent émettre des obligations et des titres associatifs; elles ont ainsi accès au marché financier. Elles trouvent de cette manière de nouvelles sources de financement et le moyen de renforcer leurs fonds propres.

Fiche no. 2: le Groupement d'intérêt économique (GIE)

Régi par l'ordonnance de 1967, le GIE est une forme intermédiaire entre l'Association et la Société. Il présente une certaine similitude avec les Unions de coopératives.

Le GIE est une personne morale qui possède un nom, un siège social, un patrimoine et peut être constitué avec ou sans capital.

Des personnes morales ou physiques, publiques ou privées, peuvent y participer.

La souplesse contractuelle du GIE permet à celui-ci de jouer un rôle tout à fait intéressant en matière de prestations de services, en mettant en place des structures légères et efficaces.

Fiche no. 3: Le Groupement d'intérêt public (GIP)

Le GIE est prévu par la loi du 15 juillet 1982 qui crée une nouvelle structure juridique dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, le GIP.

Il est constitué sur une base contractuelle entre plusieurs établissements publics ayant une activité de recherche et de développement technologique, entre une ou plusieurs personnes morales de droit public ou de droit privé, pour exercer ensemble, pendant une durée déterminée par le contrat, des activités de recherche et de développement technologique ou gérer en commun des équipements nécessaires à ces activités.

Le GIP ne donne lieu ni à la réalisation ni au partage de bénéfices.

Il doit être approuvé par les ministres respectivement chargés de la recherche et du budget.

Fiche no. 4: La Société d'économie mixte (SEM)

La SEM a été redéfinie par la loi du 7 juillet 1983 qui s'inscrit dans le contexte de l'intervention économique des collectivités territoriales, dans le cadre de la décentralisation.

A l'origine, l'idée d'économie mixte permettait aux communes et aux départements de prendre des participations dans le capital des sociétés, dont l'objet était d'intervenir en raison de la carence de l'initiative privée dans les secteurs à caractère commercial et industriel.

Les SEM ont un statut de droit privé mais le renforcement du contrôle des collectivités sur les SEM locales est assuré par quelques mesures principales, à savoir:

- un capital minimal d'un million de francs pour les SEM ayant dans leur objet l'aménagement, et de 1,5 MF pour les SEM ayant dans leur objet la construction;

- le capital social doit être détenu à plus de la moitié par des collectivités publiques et les actionnaires autres que les collectivités territoriales ne peuvent détenir moins de 20 pour cent du capital de la SEM.

L'intérêt qu'offre l'utilisation de la SEM pour les collectivités territoriales est de permettre de multiplier les sources de financement public et privé, d'obtenir des facilités bancaires et surtout d'adopter les souplesses du droit privé face aux difficultés administratives du droit public.

Fiche no. 5: Les Sociétés d'intérêt collectif agricole (SICA)

Les SICA sont régies par un décret de 1961 et une loi de 1972.

Les SICA sont des groupements réunissant des agriculteurs et des non agriculteurs pour créer ou gérer des installations et équipements ou assurer des services soit dans l'intérêt des agriculteurs d'une région rurale déterminée soit de façon plus générale dans celui des habitants de cette région sans distinction professionnelle (exemples: ventes de fruits sous emballage ou électrification des campagnes).

Les agriculteurs et les organismes agricoles doivent détenir au moins la moitié des voix aux assemblées générales de la Société qui peut être soit une société civile, soit une SARL, soit une société anonyme.

Le principal avantage des SICA est qu'elles fonctionnent comme des coopératives tout en offrant une liberté d'actions plus grande que les coopératives au niveau de leurs règles de constitution et de fonctionnement.

Fiche no. 6: Les Syndicats de communes à vocation multiple (SIVOM)

Initialement créés en 1890, les textes régissant les SIVOM ont été refondus en permanence jusqu'à la décentralisation.

Ils permettent de constituer un syndicat entre communes ayant la volonté de créer ou gérer en commun une oeuvre ou un service d'intérêt commun: transports, personnel, urbanisme, collecte et traitement des ordures ménagères, entretien de la voirie, équipements, sportifs, zones industrielles, lotissements, planification, réserves foncières ...

Il existait en 1980, en France, sur 36.000 communes, 2.000 SIVOM, Syndicats intercommunaux à vocation multiple.

Ces instruments permettent des réalisations immédiates au niveau de l'équipement et du développement local.

LES PROCEDURES CONTRACTUELLES

Fiche no. 7: le contrat de plan Etat/Région

La négociation et la signature du contrat sont effectuées au niveau régional par le préfet de Région et le président du Conseil régional selon un processus d'aller et retour de projets coordonné par la DATAR et conformément aux priorités définies par le plan national.

La loi prévoit que des contrats particuliers définissent les moyens budgétaires et financiers de mise en oeuvre des grandes actions retenues dans le contrat de plan entre l'Etat et chaque Région et un renforcement du suivi de l'exécution de ces décisions dans les domaines suivants: industrie, agriculture, recherche, transfert de technologie, éducation, formation, enseignement, culture et communication, urbanisme et logement, santé et action sociale, développement local, transports, etc.

Cette procédure permet un échange d'informations et de savoir-faire entre les acteurs locaux et les services de l'Etat, en articulant mieux les différentes politiques des collectivités décentralisées avec les grandes orientations de l'Etat.

Fiche no. 8: La Charge intercommunale de développement et d'aménagement

Plusieurs communes peuvent décider de se regrouper pour mettre en oeuvre une charte en proposant à l'unanimité au préfet qui l'arrête un périmètre et un projet.

La charte permet la concordance entre les financements et les besoins.

Elle concerne soit des grandes agglomérations, exemples: Rennes, Roanne; des zones concernées par de graves problèmes économiques, exemple: la vallée de l'Orne, en Lorraine; de petites villes moyennes comme Romans, en région Rhône-Alpes, ou Millau dans le Larzac; des parcs naturels régionaux comme le Pilat ou le Morvan.

On dénombrait plus de 150 chartes de développement en cours ou en projets au début de l'année 1985.

Fiche no. 9: La démarche pays d'accueil
Les contrats particuliers tourisme
La charte constitutive d'un parc naturel régional

La politique des pays d'accueil se présente essentiellement comme un accompagnement des initiatives et des volontés locales visant à maîtriser les phénomènes des loisirs et du tourisme en espace rural.

Il s'agit de mettre en place des produits touristiques financièrement viables, de développer des liaisons contractuelles entre plusieurs producteurs locaux, et d'améliorer les retombées locales au niveau du commerce, de l'artisanat, de l'agriculture et des services.

Dans la pratique, les pays d'accueil concernent de 4 à 6 cantons mais peuvent aller jusqu'à une vingtaine de cantons sur 3 départements, voire sur 2 régions.

Le pays d'accueil peut être soit un groupe informel, soit une association, soit un syndicat mixte, ou un GIE.

Le parc naturel régional est constitué par un territoire de quelques milliers à quelques dizaines de milliers d'hectares intéressant une ou plusieurs collectivités publiques. Ces collectivités acceptent librement de soumettre tout ou partie de leur territoire à un aménagement propre, à favoriser la conservation de leur patrimoine, le maintien de la vie rurale et le développement des activités culturelles, sportives et de plein air.

Il existe en France 23 parcs naturels régionaux couvrant près de 5 pour cent du territoire français et une population de près d'un million d'habitants.

Fiche no. 10: Le contrat d'agglomération

La politique des contrats d'agglomération a pour vocation d'assurer, depuis 1983, une meilleure prise en compte des besoins d'insertion des populations immigrées dans les villes (réhabilitation des quartiers, commission pour le développement social des quartiers, programmes locaux de l'habitat, projets de quartiers, etc.).

Ces contrats d'une durée moyenne de 3 ans sont conclus entre le secrétaire d'Etat chargé des travailleurs immigrés et les collectivités locales intéressées.

Fiche no. 11: Les contrats emploi/formation/production

Créés en 1983, ils permettent de tester en vraie grandeur les contrats d'emploi/formation avec les entreprises, de valider les procédures de formation mises en place, et de fournir les enseignements nécessaires pour une éventuelle généralisation du processus.

Ces contrats s'ajoutent à d'autres mesures spécifiques: les stages de formation professionnelle, programmes 16-18 ans; les stages agréés par l'Etat pour les jeunes 18-21 ans ou 25 ans dans les pôles de conversion; les stages ouverts à l'ensemble de la population: mise à niveau, fonds national de l'emploi, associations de formation permanente des adultes; des contrats emploi/formation; des emplois adaptation; des contrats emploi/formation/installation du ministère de l'agriculture; des programmes jeunes volontaires du ministère de la jeunesse et des sports, etc.

Ces contrats comportent plusieurs volets:

- une aide de l'Etat calculée sur la base du nombre d'emplois effectivement créés;

- l'aide des Régions et des collectivités locales, qui peuvent compléter ces contrats par des aides spécifiques, particulièrement pour des actions de formation.

Fiche no. 12: Les contrats de développement culturel

Créée à l'initiative du ministère de la culture, cette procédure permet de créer de véritables chartes de développement culturel dans les collectivités territoriales, en mettant en conjonction les objectifs des collectivités et de l'Etat au niveau du théâtre, du spectacle, du cinéma, de la musique, de la danse, des archives, des musées, des arts plastiques, de la lecture et du patrimoine.

Fiche no. 13: Les projets d'action éducative (PAE)

Il s'agit d'une politique d'ouverture du système éducatif dans le contexte de la décentralisation pour former les personnels de l'éducation nationale à de nouveaux domaines scientifiques et techniques.

Fiche no. 14: Les instruments des politiques publiques

1. L'aménagement du territoire

- La prime d'aménagement du territoire qui permet de primer des entreprises dans des activités industrielles, tertiaires ou de recherche, pour la création, la reprise, la décentralisation ou l'extension de sociétés. La PAT est calculée en fonction d'un taux par emploi plafonné au pourcentage des investissements.

- Les allégements fiscaux qui permettent l'exonération temporaire de la taxe professionnelle, la réduction des droits de mutation et l'amortissement exceptionnel de certaines constructions nouvelles.

- Les aides propres aux Régions et au collectivités locales:

  - o La PRCE (prime régionale à la création d'entreprises)
  - o La PRE (prime régionale à l'emploi)
  - o Les prêts, avances et bonification d'intérêts
  - o Les aides à l'achat et à la location de bâtiments industriels

2. Les programmes pour la création d'entreprises

- Les pépinières d'entreprises. La pépinière est un lieu qui permet à une semence ou à une pousse fragile de devenir une plante épanouie. Les pépinières d'entreprises sont des hôtels d'entreprises, des dispositifs d'accompagnement ou de parrainage, ou des centres d'appui technologique, qui constituent l'un des éléments de la création d'entreprises.

- D'autre part, certaines organisations de l'Etat ont pour but essentiel de promouvoir la création d'entreprises. Il s'agit de la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale), de l'ANCE (Association nationale pour la création d'entreprises), de certaines opérations financées par les pouvoirs publics du type ODACE (Opérations de détection et d'accompagnement des créateurs d'entreprises), ou des PEES (Programmes pour entreprendre dans l'enseignement supérieur).

- Les comités de bassin d'emploi permettent, selon une composition équilibrée et tripartite entre élus, représentants des organisations syndicales et chefs d'entreprises, de promouvoir des mesures spécifiques en matière d'emploi, de formation et de développement sur un périmètre déterminé.

- Des missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Les missions locales sont appelées à développer leur activité au bénéfice de l'ensemble des jeunes de 16 et plus qui ne sont ni scolarisés, ni en apprentissage, ni titulaires d'un emploi permanent, et dans un souci très vaste d'englober l'accueil, le suivi, la formation, le développement de l'activité, la mobilisation de l'emploi, mais aussi les préoccupations de la vie quotidienne (logement, santé, loisirs, justice, culture).

3. Les pôles de conversion

Créés en février 1984, ils ont été déterminés autour des principes de renforcement de l'appareil industriel et d'accorder des priorités dans certaines zones structurellement fragiles.

15 pôles ont été créés en France: en Lorraine, dans le Nord, dans l'Est, dans le Massif Central et dans le Midi, avec des programmes prioritaires pour l'allégement ou la suppression des formalités pour créer des entreprises, des mesures spécifiques de formation initiale et continue, des actions pour l'emploi et la formation professionnelle, et des dotations complémentaires de prêts locatifs, de crédits pour les bâtiments, les friches industrielles, l'habitat social, le désenclavement routier, la réhabilitation des banlieues, etc.

4. Les emplois d'initiative lcoale (EIL)

Créés en 1981, ils permettent d'attribuer des aides à la création d'emplois d'initiative locale pour des activités innovantes de caractère micro-économique, associant différents partenaires locaux.

5. Les TUC (travaux d'utilité collective)

Décidés en septembre 1984, ils proposent aux jeunes de 16-20 ans, puis à ceux de 21-25 ans, demandeurs d'emploi depuis plus d'un an, d'effectuer une tâche d'intérêt général consistant en une pratique professionnelle à temps partiel (80 heures par mois) pendant un an, en contrepartie d'une indemnité compensatrice de frais.

6. Les entreprises intermédiaires en partenariat avec des entr prises existantes

La création d'entreprises d'insertion dites "entreprises intermédiaires", qui sont destinées aux populations exclues ou marginalisées, permet de favoriser l'emploi.

L'objectif est d'intégrer ces entreprises dans le marché économique sans qu'elles entrent en concurrence avec des entreprises traditionnelles puisqu'elles doivent rechercher un partenariat avec les PME/PMI existantes. Ainsi, à Marseille, une entreprise du nom de ENVIE (Entreprise nouvelle pour une insertion économique) a été créée en relation avec le grand distributeur d'électroménager DARTY pour que l'entreprise ENVIE récupère les matériels anciens rendus lors de la livraison d'un nouvel appareil électroménager par la société DARTY. En moyenne, 4 appereils électroménagers anciens donnent un appareil en état de marche plus un certain nombre de pièces détachées. ENVIE ne fait pas concurrence à DARTY puisque ces nouveaux appareils se vendent sur le marché de l'occasion et la société ENVIE sert de réservoir de personnel qualifié à DARTY lorsque celle-ci décide d'embaucher des techniciens.

On dénombre actuellement en France 200 entreprises intermédiaires offrant 2.000 postes dans les secteurs suivants:

- 50 % dans le bâtiment
- 17 % dans le forestage (espaces verts, carbonisation)
- 10 % dans la restauration de collectivités
- 10 % technologie diverse
- 7 % commerce
- 5 % automobiles, cycles, garages, location; et
- 3 % fabrication de meubles, récupération d'électroménager

7. La promotion des groupements d'employeurs

La loi de juillet 1985 permet à plusieurs n'ayant pas plus de 100 salariés et qui sont adhérents d'une association loi 1901 de se partager l'emploi d'un ou plusieurs salariés. La loi s'applique à l'agriculture et l'on compte actuellement 70 groupements d'employeurs en zones rurales sur l'ensemble du territoire.

Ainsi dans la région Poitou-Charentes, 17 emplois ont été créés de cette manière: à la Roche-Rigault, dans la Vienne, plusieurs exploitants dans l'élevage, l'un de 75 hectares, l'autre de 135 hectares ont décidé de travailler en partenariat pour élever 2.000 porcs. Ils ont ainsi créé un emploi. Mais ces structures pourtant associatives et sans but lucratif sont soumises à l'impôt sur les sociétés et doivent supporter une taxe forfaitaire de 8.000 F. Quant à l'assujettissement ou non à la TVA, il n'a pas encore été éclairci par les pouvoirs publics.

BIBLIOGRAPHIE

- Guide du développement local
  DATAR/Ministère du plan et de l'aménagement du territoire
  Editions Syros 1986

- Magazine Défis - Hors série 1988
  Le Guide du développement local pour entreprendre

- Pierre Dommergues
  La Société de partenariat
  Editions Afnor-Anthropos 1988

- François Saget
  Reconversion économique et création d'emplois
  Editions Syros 1987

- Deux études du CESTA (Centre d'études des systèmes et des technologies avancées) publiées en 1984

  o Vivre et travailler au pays en l'an 2000
    (technologies nouvelles et développement local)

  o A la conquête de l'inaccessible
    (recherches et technologies en milieux extrêmes)

GROUPE DE DISCUSSION NO. 1

THEME : LE ROLE DE L'ETAT DANS LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL ET LA CREATION D'EMPLOIS

Membres du groupe :

MM. DAHO B. Bakary	Côte d'Ivoire	(animateur)
Bacari KONE	Mali	(rapporteur)
LY Bassirou	Burkina Faso	
TRAORE Nouou	Burkina Faso	
DJAHI Dali	Côte d'Ivoire	
GBIDI Guédé Jean	Côte d'Ivoire	
OKOMA Koffi Vincent	Côte d'Ivoire	
TRAORE Mamadou	Côte d'Ivoire	
KAMAGATE Bamorifi	Côte d'Ivoire	
SOW Alpha	Guinée	
GOUROU Amadou	Niger	
LAOUALI Soumaila	Niger	
NEJIB Trabelsi	Tunisie	
Mme AKA Jocelyne	Côte d'Ivoire	

Dans le cadre de ses discussions sur le thème ci-dessus spécifié, le groupe s'est penché sur les questions suivantes:

1. Quelles politiques de développement local l'Etat peut mettre au point pour favoriser la croissance économique locale?

2. Quels sont les obstacles à la mise en oeuvre d'une politique cohérente pour la planification d'un programme local de croissance?

3. Quelles sont les actions réalistes et concrètes qui doivent être menées par l'Etat pour planifier et réaliser un programme de croissance économique et de création d'emplois?

I. En réponse à la question No. 1 ci-dessus, le groupe recommande:

1. La mise en oeuvre et la poursuite de politiques de décentralisations administratives effectives visant à doter les collectivités décentralisées de pouvoirs, structures et moyens leur permettant de prendre en charge et de gérer leurs problèmes de développement économique et social.

2. L'adoption et la mise en oeuvre de systèmes de planification du développement qui prennent en compte les besoins des populations à travers des structures participatives et de consultations au niveau des collectivités locales décentralisées.

3. La promotion et le renforcement d'un secteur privé dynamique à travers l'encouragement de la participation ou de la prise en charge par celui-ci des activités où l'intervention de l'Etat et des collectivités locales est beaucoup moins efficace ou n'est pas nécessaire.

4. L'adoption d'une part de politiques d'allégements fiscaux en vue de promouvoir le développement du secteur privé en général et, d'autre part, des réformes de la fiscalité nationale avec prise en compte de l'interface entre la fiscalité locale et la fiscalité nationale en vue de doter les collectivités locales de moyens et instruments fiscaux dont elles ont certainement besoin pour leur développement économique.

5. L'adoption et la mise en oeuvre de véritables politiques de promotion des petites et moyennes entreprises (PME) génératrices d'emplois et de revenus ainsi que des politiques de formation professionnelle des travailleurs non qualifiés et des jeunes et d'alphabétisation des illettrés en vue de limiter l'exode rural et de fixer les populations.

6. L'élaboration et la mise en oeuvre de vastes programmes de développement urbain qui, non seulement va de pair avec l'accroissement moyen de revenu par tête d'habitant, mais constitue aussi et surtout un débouché dynamique des produits du monde rural et donc un stimulant important pour le développement du monde rural.

7. La mobilisation de ressources nationales et internationales dans le cadre d'une politique d'assistance financière et technique directe à la création et à la gestion des PME.

8. La sélective des législations réglementant les activités économiques et financières en vue d'y apporter les corrections et compléments de nature à promouvoir l'essor économique en général et un environnement propice à l'épanouissement des entreprises en particulier.

9. L'harmonisation des différents codes des investissements, des impôts, du travail, etc...

II. En ce qui concerne la question No. 2 relative aux obstacles et contraintes, le groupe a récensé:

1. Le manque d'information, de coordination et de concertation.

2. L'insuffisance d'infrastructures et de moyens logistiques.

3. La centralisation des financements au niveau national.

4. La confusion des rôles des différents niveaux des autorités locales et les conflits de compétence qui en découlent souvent.

5. La complexité des textes législatifs et réglementaires au niveau des collectivités locales.

6. La non réceptivité des populations aux projets initiés au niveau des échelons supérieurs et qui ne répondent pas à leurs aspirations.

7. L'insuffisance et/ou l'inadaptation des codes des investissements aux PME locales et surtout aux micro-entreprises.

8. L'inadaptation et souvent la caducité des textes législatifs et réglementaires datant souvent de l'époque coloniale face aux besoins de développement.

9. L'exode rural et l'analphabétisation.

10. L'insuffisance ou inadaptation des ressources humaines (recrutement, formation et statuts).

III. Au niveau des actions réalistes et concrètes qui doivent être menées par l'Etat, le groupe propose:

1. Des programmes d'appui aux collectivités locales en ressources humaines afin de les aider à gérer leur développement et à mettre en place des systèmes.

2. L'information, la sensibilisation et l'animation des structures locales et des populations sur leurs rôles, droits et obligations en matière de développement économique.

3. Décentraliser puis encourager et faciliter la privatisation partielle ou totale des fonctions de l'Etat ou des collectivités locales pour lesquelles l'intervention du secteur privé est plus efficace.

4. Aider les collectivités locales à identifier et à formuler des projets de petites entreprises privées individuelles et collectives génératrices d'emplois permanents et permettant donc l'insertion des chômeurs d'une collectivité locale donnée dans l'économie de celle-ci.

5. Mobiliser des ressources financières nationales ou internationales en vue du financement de ces projets à travers des structures adéquates et appropriées de financement et de suivi.

6. Promouvoir, d'une part la formation professionnelle et l'alphabétisation fonctionnelle et d'autre part, les fournitures des soins de santé primaires au niveau des collectivités décentralisées.

7. Promouvoir et aider à la création des coopératives régionales d'assistance à la gestion en vue d'aider les entités villageoises à l'élaboration, à la gestion et à l'évaluation de leurs projets de développement.

8. Réaménager le cadre institutionnel des collectivités locales par une définition et un partage clairs des rôles et une redéfinition de la tutelle avec pour objectif de donner beaucoup d'autonomie de gestion aux collectivités décentralisées.

9. Accroître les ressources des collectivités locales à travers une réforme de la fiscalité nationale et alléger les charges fiscales pertinantes afin de promouvoir le développement des PME.

10. Encourager les initiatives de base en matière de développement local et aider à la réalisation de ces projets en mobilisant les contributions locales. Coordonner les actions des bailleurs de fonds et surtout celles des ONG en encourageant leurs collaborations avec les autorités locales.

11. Encourager la création d'organes locaux de participation aux solutions des problèmes de développement local (associations villageoises, comités et conseils de développement, associations pour le développement, etc...).

12. L'adaptation des politiques de formations aux réalités et besoins nationaux de développement économique et social.

GROUPE DE DISCUSSION NO. 2

THEME : LE ROLE DES AUTORITES LOCALES DANS LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL ET LA CREATION D'EMPLOIS

Sont membres du groupe de discussion :

Mme	KABORE Adèle	Burkina Faso
Mme	CISSE Amélie	Côte d'Ivoire
MM	AMETHIER Jean-Baptiste	Côte d'Ivoire
	ADOTEVI Yves	Côte d'Ivoire (rapporteur)
	TIEBRE Aka	Côte d'Ivoire
	KOUAME Alexandre	Côte d'Ivoire
	OUATTARA Almamy	Côte d'Ivoire
	LORKA Dadié Samuel	Côte d'Ivoire
	BLEDOU Konan	Côte d'Ivoire
	Eric SCHELL	FRANCE (animateur)
	KABA Ali	Guinée
	KAMANO Bayo Réné	Guinée

Les membres représentant 4 pays différents ont présenté leurs expériences et leurs actions. Cela a permis des échanges fructueux.

I. Quelles politiques de développement local les autorités locales peuvent-elles mettre au point pour favoriser la croissance économique locale?

Les discussions ont permis de retenir quelques points forts:

- A l'unanimité a été retenu le point essentiel exprimé par Messieurs AMETHIER et BLEDOU Konan suivant lequel le Maire, pour assurer le développement local de sa commune doit avoir la réputation d'un "manager". Il doit avoir acquis une bonne expérience de la gestion des hommes. Avant de se lancer dans l'aventure, il faut avoir une motivation. C'est ainsi qu'il a été relevé que si le Maire se donne une image d'homme politique seulement ou d'homme autoritaire (en administrant

à coups d'arrêtés) ses partenaires naturels et ces citoyens n'entretiendront pas avec lui des relations conduisant à une dynamique de développement. Le Maire doit jouer un rôle d'animateur, de catalyseur.

- La première politique que doit mener le Maire ou l'autorité locale est la création d'emplacements afin de répondre aux préoccupations des commerçants, artisans, industriels, ruraux qui ont pour préoccupation de s'installer et faire leurs affaires. Le secteur de ces emplacements est le marché:

  o Ces emplacements devront être équipés au minimum (eau, électricité, viabilisation).

  o Il faut favoriser au maximum l'esprit d'initiative des opérateurs.

  Bref, il faut mettre en place des infrastructures essentielles à l'exercice des activités économiques.

A cela, il a été ajouté que les opérateurs se regroupent eux-mêmes et constituent bien souvent des groupements de fait ayant leur leader. Aussi conviendra-t-il de tenir compte de leur existence et d'aller vers eux pour connaître leurs attentes et leurs préoccupations.

Des explications ont permis de cibler plusieurs types de villes ou de régions.

Certaines villes sont des villes carrefour qui par leur vitalité, permettent aux autorités locales d'effectuer les investissements nécessaires au développement de la ville (villes-marchés).

Certaines villes ont une activité moins importante et doivent retenir plus particulièrement l'attention des autorités locales.

Dans l'ensemble, il est apparu que des mesures d'incitations doivent être mises en oeuvre. C'est ainsi que dans bien des cas, un délai de franchise (3 mois environ) est donné au commerçant ou à l'artisan qui s'installe sur le domaine public pour commencer à acquitter la taxe d'occupation du domaine public et la taxe d'exercice d'activité.

Monsieur AMETHIER insiste sur le fait qu'il n'y a aucun intérêt à refuser les autorisations d'installation provisoire.

En gros les taxes d'occupation du sol sont fixées localement. Mais bien souvent le barème n'est pas appliqué parce que si ce tarif est élevé, les commerçants ne pourront pas le payer.

Le deuxième point relatif aux infrastructures concerne la gare routière. L'installation d'une gare routière s'avère nécessaire. A défaut de s'atteler à sa création, le Maire verra se créer une gare routière spontanée dont la maîtrise sera difficile après.

Les activités qui y sont menées sont productrices d'emploi:

- états divers
- porteurs, pousse-pousse

- mécaniciens installés dans la périphérie de la gare
- installation de magasins de gros permettant des échanges inter-villes
- autres activités du secteur informel

L'évolution de ces gares routières en Côte d'Ivoire a été illustrée par l'exemple de Bouaké. Le Maire de cette ville a suscité la création par des petits transporteurs qui se sont regroupés d'une première entreprise de transport par autocars. Cette action a eu un effet d'entraînement non seulement à Bouaké, mais dans la plupart des villes de Côte d'Ivoire et assure davantage de confort et de sécurité pour les voyageurs.

Création également de transports en commun type gbaka (Bouaké en compte actuellement 150 entraînant la création de 300 emplois au moins).

- Nécessaire dynamique de l'information: la recevoir et la transmettre: en effet les Maires et autorités locales ne disposent pas de toutes les informations. De plus l'information n'est pas toujours véhiculée vers les populations.

- L'action de développement local et de création d'emploi.

Marchés publics

Quelques prises de position précises ont permis de noter que les autorités locales sont attachées à la création d'emploi et au développement local. C'est ainsi que les discussions, il est noté que dans le cas de la côte d'Ivoire il existe deux catégories de marchés publics:

- Les marchés commandés par la commune

  - o exécutés directement par la commune
  - o exécutés après études de la DCGTx et contrôlés par la DCGTx pour le compte de la commune.

- Les membres commandés directement par l'Etat et controlés par la DCGTx.

Les Maires de Côte d'Ivoire rélèvent qu'ils privilégient les entreprises locales et la main-d'oeuvre locale dans le premier cas. Dans le deuxième cas, ils ne sont pas associés et alors ne peuvent contrôler l'entreprise exécutante et permettre que les travaux soient menés à bonne foi. De plus les représentants de la DCGTx ne les associent pas,ne les informent pas, plus grave encore, certaines entreprises arrivent de la

capitale économique avec leur personnel et ouvriers, ainsi la main-d'oeuvre locale d'une source de revenus, même temporaire.

Ils proposent de préconiser une obligation de cotraitance avec l'entreprise locale ou de définir une clause d'utilisation de la main-d'oeuvre locale ainsi qu'un droit de participation au suivi et au contrôle des travaux.

Le cas de la Guinée est tout différent: le préfet, qui remplit en même temps les fonctions de Maire a toute latitude pour remplir sa mission. Il se fixe des objectifs, génère lui-même les ressources et est l'ordonnateur des dépenses. Il ne dépend pas d'une clientèle politique.

- Au niveau des actions de développement local et de création d'emploi, Monsieur BLEDOU relève qu'il est fait obligation aux conseils municipaux en Côte d'Ivoire d'inscrire 10 à 30 pour cent du budget annuel au titre des investissements. Cette part du budget réservée aux investissements doit profiter aux entreprises et à la main-d'oeuvre locale.

- Les autorités locales doivent par tous les moyens:

  - o renforcer l'initiative des opérateurs économique-renforcer l'initiative,

  - o regrouper les opérateurs (unions de GVC, coopératives, etc...)

Monsieur LORKA présente les préoccupations du Maire d'une jeune commune (Guitry) et expose les actions menées et en cours:

- Elaboration d'un schéma directeur de la ville avec l'aide de l'Etat et de la DCGTx.

- Répertoire de toutes les potentialités.

- Confection d'une étude de développement intégré.

Il met l'accent sur le problème du manque d'infrastructures routières fiables qui entraîne pour Guitry comme pour toute autre commune qui souffrirait du même manque un enclavement, frein au développement local, entraînant le blocage des actions des autorités locales.

Il met également l'accent sur le problème de la sensibilisation afin de pousser les populations à prendre des initiatives plutôt que de tout attendre de l'Etat et les collectivités locales.

Action tendant à créer des entreprises: créer une variété d'activités différentes.

Dans les actions menées par les autorités locales, Mr. KABA Ali préfet de Dubreka en Guinée (152.000 habitants, essentiellement rurale, 50 km de Conakry) présente une expérience ressemblant fort à celle de Bonoua.

Développement d'une zone agro-pastorale pour fixer la population rurale, aménagement de plaines permettant de développer la riziculture. Puis négociation avec des promoteurs italiens à travers le Ministère de la Coopération Internationale pour la création d'un centre artisanal de pêche. Aujourd'hui c'est la ville de Conakry qui vient se ravitailler en poissons, 152 familles vivant de cette activité et s'étant regroupés en coopératives de pêcheurs et en coopératives de séchage. Une conversation pour la consommation locale est prévue.

De toutes ces actions de développement découlent des retombées locales et des ressources permettant à présent d'effectuer des équipements collectifs nécessaires à l'amélioration du cadre de vie.

Toujours en Guinée, le Maire de Gueckedou situé à 700 km de Conakry 250.000 habitants, 10 sous-préfectures explique la situation de sa préfecture (ville-marché/frontière entre plusieurs pays).

- Exode vers la ville qui a entraîné une démographie galopante. Aussi est-il nécessaire de mettre en place une meilleure organisation d'un cadastre car les plans cadastraux décidés en 1952 et 1972 n'ont pas été appliqués. Toutefois ce développement est profitable dans la mesure où il génère des ressources et permet des investissements collectifs.

II. Quels sont les obstacles à la mise en oeuvre d'une politique cohérente pour la planification d'un programme local de croissance?

- Les textes sont bien faits, d'autres sont complexes et il y a un problème d'esprit pratique dans l'application de ces textes.

- Dans certains cas, il existe des textes législatifs pour lesquels ne sont pas encore pris des décrets d'application.

- Financiers: limites des moyens disponibles.

Nous ne nous sommes pas étendus sur les autres obstacles qui découlent pour l'essentiel ou du centralisme, ou de l'intervention relative de l'Etat suivant les différents pays.

III. Quelles sont les actions réalistes et concrètes qui doivent être menées par les autorités locales pour planifier et réaliser un programme de croissance économique locale et de création d'emplois?

1. Demander à la tutelle d'autoriser les Maires à accorder

   o dans le cas où le besoin se fait sentir
   o et dans certaines limites financières

   des enveloppes d'avance remboursables sans intérêt ou une assistance en nature (prêt de matériels, avances sous forme de matières

premières ou de matériaux) ou encore une assistance sous forme de mise à disposition de personnel.

2. Le Maire doit avoir un esprit de manager, il doit être le catalyseur au niveau de sa commune: organisation de l'espace (schémas directeurs et autres infrastructures).

3. Il convient d'inciter les maires à:

   - s'organiser pour solliciter les financements internationaux (types USAID, autres)

   - se regrouper pur réaliser des investissements

   - dialoguer le plus possible avec les ministères techniques susceptibles de leur apporter une aide technique ponctuelle ou suivie

4. Il conviendra, de mettre en place un bureau d'information ayant pour mission:

   - de recenser les activités de la commune (activités commerciales, artisanales, etc...)

   - à partir de l'Etat-civil de recenser les chômeurs afin de créer des activités nouvelles à partir des besoins de la commune

5. Formation - emploi

   - Mise en place de centre d'apprentissage dans les communes (en ce qui concerne les centres urbains).

   - Susciter la formation de jeunes aux activités agro-pastorales (type: centre de développement communautaire).

   - Aider à l'installation ou au placement des jeunes ainsi formés.

6. Encourager le regroupement des acteurs économiques au niveau local (coopératives, union de GVC, etc...) et soutenir les groupements informels qui se sont constitués.

GROUPE DE DISCUSSION NO. 3

THEME: LA CREATION ET LE DEVELOPPEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DANS LES COLLECTIVITES LOCALES

Le groupe est composé de:

MM	BAYALA Etienne	Burkina Faso
	PITROIPA Clément	Burkina Faso (rapporteur)
	AMAN Assemian Bernard	Côte d'Ivoire
	GORE Koffi François	Côte d'Ivoire
	GROGUI-DIBRE Pierre	Côte d'Ivoire
	AMAGOU Victor	Côte d'Ivoire
	Saliou CISSE	Guinée
	MIRANDA Mario	Guinée-Bissau
	Bani TOURE	Mali
	Mohamed SAIDATOU	Niger
	Friedrich KAHNERT	
	Samir KANOUN	
Mme	Krystyna LAURENT	

La qualité et la compétence des éminents membres du groupe de discussion No. 3 a permis d'élaborer une stratégie globale devant favoriser rapidement la création des PME dans un premier temps, ensuite d'analyser et de proposer les bases fondamentales du développement des PME. Avant de rentrer dans le détail, nous nous sommes permis tout d'abord de rechercher les types de PME susceptibles d'être créées rapidement. Parmi les nombreuses propositions, nous avons opté pour la création de:

- Sociétés de distribution ou de transformation
- Sociétés artisanales (tissage, broderie, teinturerie, etc...)
- Fabrique de produits de consommation courante
- Sociétés liées aux moyens de communication (transports ...)
- Société de commerce
- Bureaux d'études
- Entreprises de BTP
- Entreprises de loisirs
- Groupement d'exploitation de cultures maréchaires

I. Quels sont les obstacles rencontrés par les entrepreneurs pour créer ou développer des PME dans les collectivités locales?

Nous pouvons classer les obstacles sous 3 grands ensembles.

Ensemble No. 1: Obstacles institutionnels

- lenteur administrative
- lourdeur des textes et réglementations en vigueur
- centralisation excessive
- assistance technique locale inexistante (encadrement)

- politique fiscale et foncière décourageante

Ensemble No. 2: Obstacles financiers

- manque de crédit ou difficultés d'obtention
- mauvaise gestion ou analyse incomplète du marché
- politique des salaires
- non convertibilité de la monnaie locale
- taux d'intérêt élevé

Ensemble No. 3: Obstacles fréquents techniques

- manque d'idées
- absences d'information ou de formation
- rareté de la main-d'oeuvre qualifiée
- pas d'innovation, ni de promotion
- étroitesse des marchés ou monopole
- exploitation limitée des ressources humaines
- manque d'infrastructure adéquate

A. Obstacles à la création des PME

1. Formation
2. Culture
3. Idées
4. Infrastructures: problème de terrains locaux, routes, énergies, tissu économique
5. Encadrement: études de marché, conseils
6. Marchés: existence, étroitesse, monopole
7. Information
8. Données statistiques
9. Financement
10. Formalités administratives: lourdeur, bureaucratie, centralisation excessive
11. (Impôts) fiscalité
12. Equipement
13. Main-d'oeuvre qualifiée
14. Gestion

B. Obstacles au développement des PME

1. Gestion financière: famille
2. Financement: fonds de roulement
3. Politique d'investissement
4. Approvisionnement
5. Commercialisation
6. Concurrence déloyale
7. Fiscalité pression fiscale élevée
8. Fraude
9. Marché: saturation, débouchés, diversification

10. Politique des prix
11. Infrastructures: routes, téléphone ...
12. Energie: chèreté, pénurie
13. Politique des salaires
14. Devises: non convertibilité de la monnaie locale
15. Relations bancaires: absence, non suivi
16. Degré d'intégration économique
17. Politique de promotion des produits
18. Informations
19. Qualités du dirigeant, ressources humaines
20. Organisation du travail, gestion du temps
21. Planification corruption
22. Recherches, transfert de technologie
23. Formation: recyclage
24. Réglementation administrative
25. Instabilité politique
26. Maintenance, entretien, rénovation

II. Quels sont les obstacles rencontrés par les responsables publics des collectivités locales à la création et au développement des PME?

La présence des responsables publics dans le groupe No. 3 (maires, décideurs publics locaux, commandants et préfets) a permis de réfléchir profondement sur les obstacles.

Ces obstacles peuvent être classés en 4 grands ensembles:

Ensemble No. 1: Obstacles institutionnels
Ensemble No. 2: Obstacles financiers
Ensemble No. 3: Obstacles sociaux ou culturels
Ensemble No. 4: Obstacles politiques

A. <u>Obstacles à la création</u>

1. réglementation (de police, etc...)
2. infrastructures de base: terrain, viabilisation
3. incompétence
4. urbanisme, environnement
5. informations
6. personnel
7. financement
8. formation
9. centralisation

B. <u>Obstacles au développement</u>

1. stratification du marché
2. programmation (absence)

III. Quelles sont les actions réalistes et concrètes, hiérarchisées par priorités, qui doivent être entreprises par les décideurs publics locaux pour favoriser la création et le développement des PME?

1. Peu de volonté de créer et de favoriser l'initiative privée
2. Groupement des PME
3. Assistance technique ou encadrement de la chambre de commerce
4. Appui bancaire, taux moins élevés, alléger les conditions
5. Réaménagement du code des investissements
6. Souplesse des syndicats
7. Programme de formation
8. Aide financière locale, intérêt bonifié
9. Echanges d'expériences sous-régionales, sud-sud
10. Appel aux entrepreneurs voisins ayant réussi
11. Transfert de savoir-faire
12. Privatisation des services urbains: décentralisation, libéralisation, privatisation
13. Amélioration des moyens de communication
14. Insister sur la privatisation des prestations de service
15. Politique libérale
16. Concurrence, compétitivité
17. Encourager les secteurs productifs du BTP
18. Utilisation des ressources locales
19. Révision des lois de marchés
20. Respect des obligations mutuelles et garanties

RAPPORT GENERAL

Principales observations faites par M. KAHNERT au cours du rapport général

Cette conférence n'aurait pu avoir lieu si les participants n'avaient été convaincus de la nécessité des réformes de décentralisation tant sur le plan des pouvoirs que des ressources.

- Sur le plan des pouvoirs, il est indispensable que le rôle des organisations centrales comme celui des organisations locales soient non seulement précisés mais également respectés dans des faits. Toutes ambiguïté amène à une confusion des responsabilités et des compétences.

- Les ressources décentralisées doivent rigoureusement correspondre aux différentes compétences centrales et locales; sinon toute décentralisation est vouée à l'échec.

De nombreux pays représentés à la conférence ont déjà entrepris des actions de décentralisation, comme, par exemple, la division des ressources locales entre l'Etat et les collectivités locales.

Des travaux menés dans les différents groupes de discussion, il résulte de nombreux points communs concernant la communication des informations.

a. La nécessité d'améliorer une communication réciproque entre l'Etat et les collectivités locales à tous les niveaux. Pour ce faire, un climat de confiance est indispensable, il ne pourra que se développer dans une communication accrue.

b. Il faut sensibiliser toutes les institutions représentant tant l'Etat que les collectivités locales à une communication participative.

c. Les collectivités locales doivent coopérer entre elles et s'associer pour dialoguer, avec plus de poids et de crédibilité, avec le pouvoir central. Elles peuvent, par exemple, échanger entre elles des informations; celles qui sont plus avancées aidant, par ce moyen, celles qui le sont moins. Mais elles peuvent également promouvoir des investissements conjoints.

d. Vis-à-vis du secteur privé, il arrive parfois que les demandes ou les actions des pouvoirs publics s'orientent vers des directions fausses, faute, de part et d'autre, soit d'interlocuteurs valables et informés, soit de structures de dialogue. Celles-ci doivent être créées afin d'assurer un rapport harmonieux entre secteur public et

secteur privé où, par exemple les Chambres de Commerce peuvent être encore plus performantes concernant l'information.

e. Les collectivités locales devraient pouvoir constituer des bureaux d'information afin de:

- donner des informations précises sur la nature et la composition du tissu économique,

- donner à la population des renseignements fiables sur les programmes de soutien aux entreprises et des informations sur les différents moyens de se faire aider pour la création ou le développement d'entreprises,

- aider les PME à se retrouver dans le maquis des règlements administratifs toujours nombreux, complexes et peu explicites aux yeux des non-initiés.

Tous les sous-groupes ont insisté sur l'importance de l'encouragement au secteur privé, notamment aux PME.

a. Il apparaît comme acquis pour tous les participants que la privatisation des activités du secteur public est nécessaire là où le service ne donne pas satisfaction.

b. De même la forme des privatisations n'a pas fait l'objet de débats, ce qui montre que chacun semble suffisamment informé sur la question.

c. La formule de passation des marchés publics, locaux ou nationaux, inspire plusieurs remarques et suggestions:

- La réglementation de la passation des marchés, souvent peu adaptée, est à revoir.

- Il est recommandé de sous-diviser les marchés afin de permettre aux entreprises locales d'avoir accès à ces marchés.

- La suggestion de donner une préférence de prix aux entreprises locales, même de 10 pour cent à 15 pour cent, est dangereuse. Elle peut entraîner de mauvaises habitudes qui seront ensuite difficile à redresser.

- En revanche, il est possible, de sous-diviser les marchés nationaux en lots plus petits afin que les PME puissent y avoir accès.

- Il est souhaitable que les collectivités locales puissent changer les spécifications des marchés nationaux à la portée des PME, pour utiliser les ressources locales. Les décideurs locaux peuvent insister sur le principe de sous-traitance pour, par exemple, des entreprises de construction locale.

L'assistance financière aux PME a fait l'objet de nombreuses propositions.

- Aménager des structures d'accueil pour les financements internationaux, pour aider l'action des Organisations non-gouvernementales, pour favoriser les jumelages de villes ou de régions.

- Réaménager les codes d'investissements, les codes des impôts, les codes du travail.

- La proposition d'alléger les impôts locaux au profit des PME n'est pas forcément judicieuse car cette mesure risque d'entraîner des effets pervers. En effet, les PME sont alors tentées de surinvestir. Il faudrait donc mieux que les subventions portent sur le coût de la main-d'oeuvre plutôt que sur le coût du capital.

- Enfin, pour éviter d'autres effets pervers, il semble préférable que les taux des crédits, accordés au PME, soient les mêmes que ceux du marché.

Quant à l'assistance technique, un certain septicisme est apparu parmi les participants sur son intitulé quand elle est assurée par des étrangers. En revanche, elle peut être assurée avec succès par d'autres nationaux, par exemple, par d'autres entrepreneurs qui ont connus des succès ou par les membres compétents de Chambres de Commerce.

Bien entendu, tout développement des PME passe par la mise en place d'infrastructures:

- terrains viabilisés
- emplacements choisis pour les PME
- importance des gares routières, véritables noeuds de développement dont la construction doit prévoir l'aménagement propice à l'installation de commerces et de services.

La formation de la main-d'oeuvre doit être prioritairement orientée vers l'alphabétisation des illettrés et la formation professionnelle des non-qualifiés.

Toutefois ce deuxième domaine exige la consultation et la participation du secteur privé. Trop d'institutions de formation utilisent des méthodes étrangères, non adaptées aux entreprises, trop sophistiquées donc impossible à mettre en pratique.

Un dialogue entre employeurs et écoles professionnelles est indispensable pour que ces dernières s'adaptent à la demande.

La simplification des règlements administratifs doit être encouragée. Actuellement les règlements, complexes et inadaptés, copiés sur ceux des pays développés, sont un frein à la création et l'expansion des PME.

En attendant les réformes, il faut de la souplesse dans l'interprétation des textes. Il ne s'agit pas de détourner les textes ou de les ignorer mais plutôt de les interpréter intelligemment et pragmatiquement.

Il convient d'assister les autorités locales pour un soutien dans la demande des ressources humaines.

Les responsables locaux doivent être, évidemment, des personnes motivées jouant un rôle de catalyseur. Mais, il est parfois difficile d'exiger d'eux qu'ils soient également des gestionnaires. La pratique de la gestion est en effet une véritable profession.

C'est pourquoi, si les qualités personnelles du responsable local sont importantes, la qualité des personnes qui l'assistent ne l'est pas moins.

Il est bon que l'Etat puisse mettre à la disposition des autorités locales du personnel compétent. Ainsi ce dernier peut travailler sous la direction et l'autorité de ces collectivités locales, et ainsi les aider.

Enfin, le rôle des Organisations non-gouvernementales n'est pas à négliger. Les responsables tant des Etats que des collectivités locales doivent pouvoir les accueillir et maximiser leur action.

Les participants à la Conférence

DISCOURS DE CLOTURE

PRONONCE PAR

MONSIEUR HUGH HAMILTON, JR.
CHARGE D'AFFAIRES

L'AMBASSADE DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Monsieur le Ministre,
Honorables Invités,
Chers Participants,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec un grand plaisir que je saisis l'agréable opportunité de m'adresser à vous de nouveau. Les objectifs de mon discours d'ouverture prononcé il y a quelques jours, étaient non seulement de vous encourager dans vos travaux, mais surtout de vous souligner l'importance de la mission que l'on attendait de vous. L'objectif de mes propos d'aujourd'hui est de vous féliciter pour l'accomplissement de cette mission.

Selon les comptes-rendus qui m'ont été faits, vous avez réussi au cours de vos délibérations, à identifier et à analyser la majorité des points essentiels entravant le processus de développement économique local créateur d'emplois. Mais le plus remarquable, c'est que vous avez réussi à élaborer une stratégie par pays, pouvant conduire vers des mesures propres à assurer de façon harmonieuse un développement économique local et la création d'emplois.

Vous avez d'abord souligné l'importance de la décentralisation et le rôle inconstable des autorités locales dans le développement économique local générateur d'emplois. Il est évident que la participation active à ce séminaire d'un certain nombre de maires a été un apport crucial qui a permis aux participants de comprendre le rôle que les autorités locales pourraient et devraient jouer.

Vous avez en outre prouvé que le Gouvernement central a aussi un rôle très important à jouer pour le développement économique local. C'était là, d'ailleurs, l'objet d'étude d'un des groupes de travail. Ce rôle consiste à faciliter la tâche du pouvoir central et des pouvoirs publiques

en allégeant les lourdeurs administratives qui freinent le développement du secteur privé. En effet, si le pouvoir central et les pouvoirs publiques conjuguent leurs efforts de façon complémentaire, le développement pourrait alors avoir lieu et les populations des villes secondaires et des zones rurales environnantes verront, par conséquent, une augmentation des facilités d'emplois.

Enfin, vous avez insisté sur la nécessité de développer des stratégies pour promouvoir les petites et moyennes entreprises, un des points cruciaux de la conférence. Selon votre point de vue, on ne soulignera jamais assez l'importance de cette tranche du secteur privé surtout dans une région où les petites et moyennes entreprises prolifèrent. Si chaque pays, chaque collectivité locale faisait l'effort d'assister et de supporter cette partie vitale du secteur privé, ce secteur pourrait en retour contribuer fortement au développement économique.

Je sais que vous avez travaillé en commission pour élaborer des stratégies spécifiques à chaque pays. Les stratégies élaborées lors des conférences antérieures ont servi d'instrument de dialogue pour les gouvernements. Dans beaucoup de pays ces stratégies ont concrètement abouti à la mise sur pied de programmes et de politiques conséquentes. J'espère que les stratégies élaborées à cette conférence auront le même impact positif pour le futur.

Chacun d'entre nous ici présent, n'ignore sans doute pas que la Côte d'Ivoire est en ce moment en plein dans un débat national au cours duquel seront débattus les problèmes majeurs que connaît le pays. J'espère parler au nom de tout le monde ici présent en exprimant notre sincère gratitude pour l'active et massive participation ivoirienne à cette conférence à l'heure actuelle du débat national. La présence constante de beaucoup de hauts responsables et de hauts cadres témoigne de l'importance qu'ils accordent au thème de la conférence. Mais c'était aussi, sans doute, parce qu'ils avaient l'occasion de pouvoir échanger des idées et des expériences avec leurs homologues de plusieurs pays francophones.

Je voudrais par la même occasion remercier la presse nationale. Les journalistes, la presse écrite, parlée, audio-visuelle ont quotidiennement fait un reportage détaillé sur vos délibérations.

Permettez-moi, une fois de plus, de vous féliciter pour l'accomplissement de votre mission tout en espérant que dans un avenir proche, nous nous retrouvons lors d'une conférence pour évaluer les résultats positifs des efforts que vous aurez déployés pour le développement économique local et la création d'emplois à travers la sous-région.

Je vous remercie.

DISCOURS DE CLOTURE

PRONONCE PAR

MONSIEUR MICHAEL J. ENDERS
DIRECTEUR-ADJOINT

BUREAU REGIONAL DE L'HABITAT ET DU
DEVELOPPEMENT URBAIN

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
M. le Chargé d'Affaires de l'Ambassade des Etats-Unis,
Chers Participants,
Honorables Invités,
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais commencer par féliciter les participants pour leur travail assidu pendant cette conférence. J'ai noté que la participation de tous était constante et intensive. C'est peut-être parce que le thème, le problème de l'emploi, est une question qui préoccupe tout le monde. Mais c'est aussi une preuve du haut niveau et du sérieux des participants.

Mes sentiments après lecture des discours et rapports des différents groupes de travail est que le travail qui a été fait est d'un haut niveau. Je crois que la conférence a identifié de nouvelles perspectives et solutions au problèmes de l'emploi. J'espère que les résultats de vos travaux seront utiles quand vous retournez dans vos pays.

Comme j'ai dit à la séance d'ouverture, nous au Bureau Régional de l'Habitat et du Développement Urbain croyons que le problème de l'emploi est l'une des questions les plus importantes du développement. Partout dans le monde, il est évident que les gouvernements ne peuvent pas tous seuls résoudre ce problème. On a même vu quelquefois, les bonnes intentions des gouvernements avoir des conséquences néfastes sur l'emploi. Il est donc, important, de bien définir le rôle de l'état dans la création d'emploi. Ce rôle varie d'un pays à l'autre en fonction des conditions socio-économiques et politiques. Mais, il semble que le rôle le plus important que l'Etat puisse jouer c'est celui d'animateur. C'est la qualité, plutôt que l'ampleur, des actions de l'état pour favoriser la création de l'emploi qui compte.

Mais comment trouver les sources de financement? Laissez moi vous donner quelques secrets sur les démarches à faire pour attirer l'aide des bailleurs de fonds. Il faut comprendre que les bailleurs de fonds sont sollicités tous les jours par des ministères et des organismes en quête d'aide. Cet embarras de choix amène le bailleur à examiner minutieusement les différentes demandes afin de sélectionner celles qui méritent une attention particulière et par conséquence, un financement. Ce qui compte en fait pour lui, ce sont l'initiative, les idées créatrices, les propositions bien étudiées et fondées sur des analyses sérieuses. Il est évident qu'avec de l'argent on peut créér des emplois. Mais pour le bailleur de fonds la question qui se pose est celle de la durabilité des emplois créés et de leur contribution effective au développement économique. Un autre paramètre de cette étude ont l'attitude positive ou négative du demandeur, en d'autres termes: "Le demandeur a-t-il déjà entrepris des actions pour faciliter son initiative ou attend-il que le bailleur de fonds lui fournit le financement et les services nécessaires à la réalisation de cette opération?

Comme vous avez indiqué dans vos rapports, il y a beaucoup d'actions à entreprendre qui ne nécessitent peu d'argent ou pas du tout. Je pense ainsi aux réformes des codes d'investissements, du travail, des impôts, etc. Ces sont des actions qui peuvent être menées par l'état sans recours à l'aide massive des bailleurs de fonds. Un gouvernement qui élabore de telles réformes avant de faire appel à un bailleur de fonds donne bien la preuve de sérieux et, en conséquence, mérite d'être écouté quand il demande une aide. En résumé, si vous voulez être pris au sérieux par les bailleurs de fonds, identifiez ce que vous pourrez faire sans aide et le faites. Puis, identifiez ce que vous ne pouvez pas faire sans aide et contactez votre bailleur de fonds. Vous serez reçu d'une manière très différente si vous suivez cette démarche.

Une fois de plus, je voudrais vous féliciter pour votre participation à cette conférence et vous assurer que nous à l'USAID sommes prêts à travailler avec vous pour trouver des solutions au problème de l'emploi. Je vous souhaite un bon retour dans vos pays et j'espère que cette conférence marquera le commencement d'une bonne collaboration.

Je vous remercie pour votre attention.

LISTE DES PARTICIPANTS

NOM ET PRENOMS	TITRE	PAYS
BAYALA ETIENNE	CONSEILLER DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DIRECTION DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL	BP 258 TEL : 30-73-07 BURKINA FASO
KABORE ADELE	ADMINISTRATEUR DES SERVICES, HAUT COMMISSARIAT KADIOGO	TEL : 33-58-90 BURKINA FASO
LY BASSIROU	DIRECTEUR DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION	BP 396 TEL : 30-66-35 BURKINA FASO
PITROIPA CLEMENT	ADMINISTRATEUR DES SERVICES FISCAUX, SECRETAIRE GENERAL DU CONSEIL REVOLUTIONNAIRE ECONOMIQUE ET SOCIALE	BP 7030 TEL : 30-89-28 BURKINA FASO
TRAORE NOUOU	CONSEILLER DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION	BP 396 TEL : 30-66-36 BURKINA FASO
YVES ADOTEVI	JURISTE, FISCALISTE, CONSEIL JURIDIQUE AMCAV PORT BOUET	04 BP 394 ABIDJAN 04 TEL : 36-80-78 36-86-07 COTE D'IVOIRE
AKA JOCELYNE	SOUS-DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION ET DU PERSONNEL COMMUNAL, DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES, MINISTERE DE L'INTERIEUR	BP V266 TEL : 21-36-99 COTE D'IVOIRE
AMAGOU VICTOR	MAIRE DE MARCORY, SECRETAIRE GENERAL DE L'UVICOCI	11 BP 457 ABIDJAN 11 TEL : 35-28-16 COTE D'IVOIRE
AMAN ASSEMIAN BERNARD	CHEF DE SECTION PROGRAMME TRIENNAL DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL, SOUS-DIRECTION DU BUDGET, DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES, MINISTERE DE L'INTERIEUR	BP V 266 TEL : 21-36-99 COTE D'IVOIRE

NOM ET PRENOMS	TITRE	PAYS
JEAN-BAPTISTE AMETHIER	PDG DE LA SOGB ET LA SAPH, MAIRE DE BONOUA MEMBRE DU BUREAU DE L'UVICOCI	01 BP 1322 TEL : 21-67-37 COTE D'IVOIRE
JEAN-BAPTISTE ASSAMOI	SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE L'UVICOCI	01 BP 6534 ABIDJAN 01 TEL : 32-71-34 32-81-56 COTE D'IVOIRE
BLEDOU KONAN	MAIRE DE BOUAKE, DEPUTE MEMBRE DE L'UVICOCI	BP 593 BOUAKE TEL 63-23-82 63-21-59 COTE D'IVOIRE
AMELIE CISSE	JURISTE, CHARGEE D'ETUDES, DIRECTION ET CONTROLE DES GRANDS TRAVAUX	04 BP 945 ABIDJAN 04 TEL : 44-28-05 44-20-61 COTE D'IVOIRE
DAHO BAKARY	DIRECTEUR DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU PLAN	BP V 165 TEL : 32-22-30 32-24-46 POSTE 410 COTE D'IVOIRE
DJAHI DALI	CHARGE D'ETUDES, MINISTERE DU COMMERCE	BP V204 ABIDJAN TEL : 21-26-37 COTE D'IVOIRE
EKRA MAXIME	SECRETAIRE GENERAL, CHAMBRE D'INDUSTRIE DE LA COTE D'IVOIRE	COTE D'IVOIRE
FLINDE ALBERT	SOUS-DIRECTEUR DE LA PLANIFICATION SOCIALE ET CULTURELLE, DIRECTION DE LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT, MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU PLAN	BP V 236 TEL : 32-73-19 32-40-80 COTE D'IVOIRE
GBIDI GUEDE JEAN	SOUS-DIRECTEUR DE LA TUTELLE ET DE LA REGLEMENTATION, DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES, MINISTERE DE L'INTERIEUR	BP V 266 TEL : 32-36-99 COTE D'IVOIRE

NOM ET PRENOMS	TITRE	PAYS
GORE KOFFI FRANCOIS	DOCUMENTALISTE CHARGE DES PME,/CHAMBRE DE COMMERCE	01 BP 1399 ABIDJAN 01 TEL : 32-47-00 32-39-42 POSTE 61 COTE D'IVOIRE
GROGUI-DIBRE PIERRE	CHARGE D'ETUDES, DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, MINISTERE DU PLAN ET DE L'INDUSTRIE	BP V 165 TEL : 32-14-46 POSTE 451 COTE D'IVOIRE
KAMAGATE BAMORIFI	CHARGE D'ETUDES, RESPONSABLE SECTORIEL DU BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, DIRECTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS, MINISTERE DU BUDGET	TEL : 21-61-75 COTE D'IVOIRE
ALEXANDRE KOUAME	URBANISTE, CHARGE D'ETUDES, ATELIER D'URBANISME, DIRECTION ET CONTROLE DES GRANDS TRAVAUX	04 BP 945 ABIDJAN 04 TEL : 44-28-05
LORKA DADIE SAMUEL	MAIRE DE GUITRY MEMBRE DE L'UVICOCI	BP 311 GUITRY TEL : 21-00-33 21-42-95 COTE D'IVOIRE
ANDRE GILDAS MORISSEAU	ASSISTANT TECHNIQUE, MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU PLAN	22 BP 1706 ABIDJAN 22 TEL : 32-55-12 COTE D'IVOIRE
OKOMA KOFFI	SOUS-DIRECTEUR, MINISTERE DU COMMERCE	20 BP 743 ABIDJAN 20 TEL 21-57-94 COTE D'IVOIRE
OUATTARA ALMAMY MAHAMA	CHARGE D'ETUDES, DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES, MINISTERE DE L'INTERIEUR	BP V266 TEL : 21-36-99 COTE D'IVOIRE
SALAMI BERNADETTE	SOUS-DIRECTRICE DE L'ARTISANAT ET DES PME, DIRECTION DE L'ORIENTATION INDUSTRIELLE, MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU PLAN	16 BP 526 ABIDJAN 16 TEL : 32-56-29 COTE D'IVOIRE

NOM ET PRENOMS	TITRE	PAYS
TIEBRE AKA	INSPECTEUR DES IMPOTS, CHARGE D'ETUDES, DIRECTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS MINISTERE DU BUDGET	01 BP 4468 ABIDJAN 01 TEL / 32-45-66 COTE D'IVOIRE
TRAORE MAMADOU	CHARGE D'ETUDES, DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA SENSIBILISATION, MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU PLAN	TEL : 32-22-30 32-14-46 POSTE 426 COTE D'IVOIRE
ZEHIA K. MAURICE	PROFESSEUR A LA FACULTE DE SCIENCES ECONOMIQUES, UNIVERSITE D'ABIDJAN	08 BP 2341 ABIDJAN 08 TEL : 43-22-91 44-09-53 POSTE 32 COTE D'IVOIRE
ERIC SCHELL	CONSEILLER, CHARGE DE LA PROMOTION INTERNATIONALE, CONSEIL REGIONAL DU CENTRE	FRANCE
FRIEDRICH KAHNERT	ECONOMISTE 74 RUE DE LA PRINCESSE 78430 LOUVECIENNES	TEL:39-18-33-08 FRANCE
CISSE SALIHOU	PREFET DE SIGUIRI	TEL : 44-14-63 GUINEE
KABA ALI	PREFET DE DUBREKA	TEL : 44-28-01 GUINEE
KAMANO RENE BAYO	PREFET DE GUECKEDOU	GUINEE
SOW ALPHA	PREFET DE LABE	TEL : 51-00-02 GUINEE
MARIO MARIA SILVA MIRANDA	DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCIERE,CAMARA MUNICIPAL DE BISSAU	BISSAU BP 34 TEL : 21-39-04 GUINEE-BISSAU
BACARI KONE	INSPECTEUR DES FINANCES RESPONSABLE DE VOLET DU PROGRAMME DE REFORME ECONOMIQUE, MINISTERE DES FINANCES ET DU COMMERCE	BP 234 BAMAKO TEL : 22-63-04 MALI

NOM ET PRENOMS	TITRE	PAYS
BANI TOURE	CONSEILLER TECHNIQUE DU MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FONCTION PUBLIQUE	BP 80 BAMAKO TEL : 22-59-51 22-24-12 MALI
GOURO AMADOU	CHEF DU SERVICE DE LA REGLEMENTATION DE LA PROFESSION COMMERCIALE, DIRECTION DU COMMERCE INTERIEUR, MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT	BP 480 NIAMEY TEL : 73-39-37 POSTE 303 NIGER
LAOUALI SOUMAILA	CHEF DE SERVICE, MINISTERE DU PLAN	BP 862 NIAMEY TEL : 72-30-21 NIGER
SAIDATOU MOHAMED	CONSEILLER-ADJOINT, CHAMBRE DE COMMERCE	BP 209 NIAMEY TEL : 73-22-10 NIGER
KRYSTYNA LAURENT	SPECIALISTE EN MANAGEMENT INFORMATION SYSTEMS PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES PETITES ENTREPRISES EN MILIEU RURAL	BP 414 KAOLACK TEL : 41-22-54 SENEGAL
ABOSSE DOVI-AKUE THEODORE	DIRECTEUR, SOCIETE TOGOLAISE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (SOTOEMA)	BP 3597 LOME TEL : 21-32-97 21-11-92 TOGO
SAMIR KANOUN	CONSULTANT 4400 BRANDY WINE ST NW WASHINGTON DC 20016	TEL : (202) 244-12-08 USA
NEJIB TRABELSI	DIRECTEUR DE LA PROGRAMMATION ET DU BUDGET, DISTRICT DE TUNIS, MINISTERE DE L'INTERIEUR	BP No 44 1003 CITE EL KHADRA TUNIS TUNISIE

PERSONNEL DE RHUDO/WCA

STEPHEN GIDDINGS	DIRECTEUR REGIONAL
MICHAEL ENDERS	DIRECTEUR REGIONAL ADJOINT
CARLEENE DEI	CONSEILLER D'HABITAT
SCOTT JOHNSON	INGENIEUR
JEAN-MICHEL LEBRETON	COORDINATEUR DE FORMATION
DJENEBOU LY	ASSISTANTE ADMINISTRATIVE
PIERRETTE OUMAR	SECRETAIRE BILINGUE
MIREILLE AGOSSOU	SECRETAIRE BILINGUE